

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SESSION DU 23 JUIN 2026

SOMMAIRE

◆ FINANCES 24

CD-26-06-4395	FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 - JUIN 2026	24
CD-26-06-4394	FINANCES - COMPTES DE GESTION 2025 - JUIN 2026	33
CD-26-06-4396	FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2025 - JUIN 2026	33
CD-26-06-4397	FINANCES - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES - JUIN 2026	33

◆ COHESION SOCIALE 40

CD-26-06-4252	PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION - CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - RAPPORT D'EXECUTION 2024-2025, AVENANT BUDGETAIRE 2026 ET PERSPECTIVES - JUIN 2026	40
CD-26-06-4294	COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONJOINTE D'APPEL A PROJETS CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES ET AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ - JUIN 2026	41
CD-26-06-4489	COHESION SOCIALE - CONVENTION DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES 2026-2028 - JUIN 2026	43
CD-26-06-4494	COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL A PROJETS DANS LE SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - JUIN 2026	43

AUTONOMIE 45

CD-26-06-4435	AUTONOMIE - CONVENTION 2025-2028 DE COOPERATION CNSA / ARS PACA / CD 05 / MDPH 05 POUR LE SOUTIEN A L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS AIDANTS - JUIN 2026	45
---------------	--	----

◆ PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL 48

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX 48

CD-26-06-4404 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - CONVENTIONS DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA DIRMED ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - SECURISATION DE DEUX BATIMENTS - JUIN 2026	48
FONCIER ET IMMOBILIER	48
CD-26-06-3438 FONCIER ET IMMOBILIER - PROPRIETE LE FORESTON - LE SAUZE DU LAC - JUIN 2026	48
INFRASTRUCTURES ROUTIERES	49
CD-26-06-4466 JOP 2030 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - SOLIDEO - COMMUNE DE BRIANCON - ACCES FORT DES TETES - JUIN 2026 49	
CD-26-06-4478 JOP 2030 - CONVENTIONS DE FINANCEMENT - ROCADE DE GAP SECTION SUD - JUIN 2026	50
CD-26-06-4523 JOP 2030 - CONVENTION DE FINANCEMENT - TRAVERSEE DE LA ROCHE-DE-RAME - JUIN 2026	51
◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	54
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	54
CD-26-06-3219 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL DU GRANON - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE	54
CD-26-06-4524 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - TROISIEME PROGRAMMATION - JUIN 2026	56
CD-26-06-4526 SERVICE A LA POPULATION - PREMIERE PROGRAMMATION - JUIN 2026	56
EAU	57
CD-26-06-4528 EAU - AIDES AUX COLLECTIVITES - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT - JUIN 2026	57
ENERGIE.....	58
CD-26-06-4527 TRANSITION ENERGETIQUE - PROGRAMMATION INVESTISSEMENT - JUIN 2026.....	58
TOURISME	59
CD-26-06-4519 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2026-2036 - JUIN 2026	59
◆VIE LOCALE ET PROXIMITÉ	79
CULTURE.....	79
CD-26-06-4414 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - APPROBATION DE LA STRATEGIE DE COLLECTE ET DE CLASSEMENT 2026-2030 - JUIN 2026	79

CD-26-06-4444	MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - ENTREE DE BIENS CULTURELS DANS LES COLLECTIONS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - JUIN 2026	81
CD-26-06-4452	MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LE PARC NATIONAL DES ECRINS - JUIN 2026	83
EDUCATION.....		84
CD-26-06-4378	COLLEGES - DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE 2026 - JUIN 2026	84
CD-26-06-4460	COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT 2026 - JUIN 2026	84
CD-26-06-4504	COLLEGES - CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE GESTION DE LA NOUVELLE CITE MIXTE DE VEYNES - JUIN 2026	85
LOGEMENT.....		86
CD-26-06-4501	HABITAT ET LOGEMENT - CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' - VOLET ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) DES HAUTES-ALPES - JUIN 2026.....	86
◆FINANCES		88
CD-26-06-4456	FINANCES - COTISATIONS 2026 - JUIN 2026	88
◆FONCTIONNEMENT		89
RESSOURCES HUMAINES		89
CD-26-06-4347	RESSOURCES HUMAINES - PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CDG 05 POUR LE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION - JUIN 2026	89
CD-26-06-4486	RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS, TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - JUIN 2026	89
DIVERS.....		90
CD-26-06-4432	AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - JUIN 2026.....	90
CD-26-06-4506	AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE MARS A MAI 2026 - JUIN 2026	90
CD-26-06-4507	AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - JUIN 2026	90
CD-26-06-4509	PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES (ROD) DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) - JUIN 2026 ...	91

CD-26-06-4511	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE BASSIN RHONE MEDITERRANEE ET COMMISSION GEOGRAPHIQUE DURANCE LITTORAL - JUIN 2026	101
CD-26-06-4512	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE L'EAU - JUIN 2026 101	
CD-26-06-4513	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE (EPTB ISERE) - JUIN 2026.....	101
CD-26-06-4514	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGEE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU DRAC/AMONT - JUIN 2026	102
CD-26-06-4515	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU SISTERONAIIS-BUECH - COMITE DE PROGRAMMATION - JUIN 2026	102
CD-26-06-4517	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION (CDG) DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES - JUIN 2026 102	
CD-26-06-4520	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DU SPORT - JUIN 2026	103
CD-26-06-4521	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE (CRSA) DE L'ARS PACA - JUIN 2026	103
CD-26-06-4532	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - MISSION LOCALE JEUNES 05 - JUIN 2026	103
CD-26-06-4533	COMMUNICATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 - JUIN 2026	104
CD-26-06-4534	AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU GRAND BRIANCONNAIS - JUIN 2026	104

*(La séance est ouverte à 9 h 34, par Monsieur Jean-Marie BERNARD,
Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes)*

Monsieur LE PRESIDENT.- Mesdames et Messieurs, la séance du Conseil Départemental est ouverte. Je vous propose de désigner Valérie GARCIN-EYMEOUD comme secrétaire de séance et je lui demande de procéder à l'appel des présents.

(Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD procède à l'appel nominal des Conseillers Départementaux)

Présents : Mesdames et Messieurs BERNARD, AILLAUD, ALLOSIA, ASSO, BARNEOUD, BONNAFFOUX, BROCHIER, CANNAT, CHAUVET (à partir de 12 h 18), COLONNA, GARCIN-EYMEOUD, GRENIER, HUBAUD, MICHEL, MOREAU, MOSTACHI, MOUGIN, MURGIA, NICOLAS, PEYTHIEU, RAMBAUD, RICOU, ROUX, SAUDEMONT, TENOUX, TRUPHEME, VIOSSAT.

Procurations : Madame CHAUVET a donné pouvoir à Monsieur VIOSSAT (jusqu'à 12 h 18), Monsieur PARA a donné pouvoir à Madame COLONNA, Madame PINET a donné pouvoir à Monsieur TENOUX, Madame ROSSI a donné pouvoir à Monsieur BONNAFFOUX.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Madame GARCIN-EYMEOUD.

Mesdames et Messieurs les Vice-présidents du Conseil Départemental, Mesdames, Messieurs les Conseillers Départementaux, Monsieur le Directeur Général des Services, Madame et Monsieur les Directeurs Généraux Adjoints, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Payeur Départemental, Monsieur le Directeur du SDIS, Monsieur le

Directeur de l'Agence de Développement, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie de votre présence, ce matin, pour cette nouvelle réunion du Conseil Départemental.

J'aimerais avec vous partager une pensée pour Patricia VINCENT, notre ancienne collègue Conseillère Départementale du canton de Tallard, décédée récemment.

Notre réunion de juin est traditionnellement consacrée à la préparation de notre été et marquée par l'examen de nos comptes financiers.

On peut dire que notre été commence bien, mon cher Arnaud. Nous avons accueilli, jeudi à Briançon, l'ensemble des organisateurs des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, à l'occasion du dévoilement des emblèmes olympiques. Je tiens, en outre, à remercier Marina FERRARI, la Ministre des Sports, présente à nos côtés pour cette grande occasion, et les organisateurs des Jeux, notamment Renaud MUSELIER, Edgar GROSPIRON, et surtout les remercier d'avoir retenu les Hautes-Alpes et Briançon pour cette cérémonie importante dans la vie des futurs Jeux Olympiques.

Quelques semaines nous séparent désormais d'un autre grand évènement : le passage du Tour de France sur nos routes haut-alpines. Les conventions de partenariat, qui lient ASO (l'organisateur du Tour), les collectivités hôtes (la Commune d'Orcières, la Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar, la Ville de Gap et le Département) ont été signées, chez toi, Patrick, le 28 mai dernier, en présence du directeur du Tour, Christian PRUDHOMME.

Les Hautes-Alpes accueilleront donc deux étapes du Tour, cet été : une arrivée à Orcières, le 23 juillet, un départ de Gap, le lendemain matin, et une descente du Galibier, le 25 juillet, veille de l'arrivée à Paris.

Au cours des dix dernières années, notre territoire a accueilli 14 étapes du Tour de France. C'est colossal. Je considère que l'attachement du Tour à nos vallées n'est autre que le fruit de notre savoir-faire en matière d'accueil des grandes compétitions. Le fruit également de la confiance qui règne dans nos échanges avec les organisateurs de la Grande Boucle. Le fruit d'une longue histoire qui lie les Hautes-Alpes et le Tour de France.

En dehors de l'aspect sportif, festif et populaire du Tour de France auquel nous sommes tous très attachés, je pense que la solidarité territoriale que le Département met en œuvre pour cet accueil du Tour, en finançant 50 % des frais d'accueil des étapes, n'est pas pour rien dans notre présence si marquée sur le parcours des étapes.

Il me serait difficile de vous faire l'inventaire exhaustif des événements sportifs qui se dérouleront, cet été, dans le département. On pense naturellement à l'Embrun Man qui est un exemple de longévité et qui, lui aussi, verra sa 42^{ème} édition, le 15 août prochain.

Il y aura de grands moments de culture également, ma chère Bernadette - tu nous en diras probablement un mot tout à l'heure, au cours de cette réunion avec :

- une nouvelle exposition au Musée, autour de COMAR et d'Achille MAUZAN, dont le vernissage a eu lieu vendredi dernier,
- une exposition remarquable sur LESDIGUIÈRES aux Archives départementales dont je me dis, chaque jour, que l'on a drôlement bien fait de les moderniser. Elles sont aujourd'hui un véritable lieu culturel ouvert sur notre société,
- la programmation estivale du Château de Montmaur, dont le lancement est prévu le 3 juillet.

Il ne vous aura pas échappé que je n'évoque ici que des initiatives de nos services. Je pense évidemment aussi à toutes les

initiatives associatives que le Département soutient, notamment les nombreux festivals qui animeront nos vallées.

Ce sont tous ces éléments de l'été dans les Hautes-Alpes, qui feront la diversité de ce que nous offrons aux Haut-Alpins et à nos nombreux visiteurs.

Au cours des dix dernières années, notre territoire a vécu une véritable révolution en matière de fréquentation et d'économie touristiques : 5 millions de visiteurs par an, un chiffre d'affaires en progression de près de 30 %, 15 000 emplois directs. Nous serons amenés, ce matin, à travailler sur le tourisme : Où nous en sommes ? Où nous souhaitons aller ? Comment s'y prendre ?

Un nouveau Schéma Départemental du Développement Touristique sera présenté et proposé au vote de cette assemblée. Il est résolument dans l'air du temps dans les objectifs qu'il affiche et ses principes directeurs. Il s'agit de garantir le développement du tourisme haut-alpin en veillant sur notre milieu et nos hôtes, en maintenant l'équilibre entre préservation et valorisation d'une nature d'exception, en s'assurant de la dynamique collective et de l'adhésion des Haut-Alpins, en pérennisant les actifs de notre destination et en les confortant, en créant de la valeur partagée pour toutes les Hautes-Alpes.

Patrick RICOU et Yvan CHAIX détailleront, au cours de la matinée, les mesures que nous aurons à mettre en œuvre, dans les dix prochaines années, pour atteindre ces objectifs.

Je le disais en introduction, nous aurons également à examiner, ce matin, les comptes administratifs et de résultat de l'année 2025 dont on retiendra des équilibres financiers robustes :

- un effort d'investissement très soutenu et confirmé dans le temps. Nous avons réalisé, l'an dernier, plus de 76 M€ de dépenses d'équipement,

- un recours à l'emprunt plus que maîtrisé puisque, en 2025, en empruntant 15 M€ et en remboursant 18 M€, nous avons poursuivi le désendettement de la Collectivité,

- un engagement total pour assumer nos missions fondamentales : plus de 43 % de nos dépenses de fonctionnement vont en direction des personnes les plus fragiles (protection de l'enfance, compensation du handicap ou encore en direction des personnes âgées).

Ces résultats sont salués dans une étude publiée par le journal *Le Monde*, en date du 9 juin dernier. Le quotidien place le Département des Hautes-Alpes en 4^{ème} position des Départements au taux d'épargne brute le plus élevé.

Les Hautes-Alpes font ainsi partie de ce que *Le Monde* appelle le bloc des 11 Départements qui dégagent une épargne nette supérieure à 15 % et note que ces Départements paraissent à l'abri des turbulences.

À cette situation, Département de France met en miroir la situation d'un très grand nombre de Départements : rien n'est résolu sur le fond. Le modèle actuel de financement des Départements n'est pas tenable. En cause des dépenses, notamment en matière de solidarité, qui sont amenées à augmenter année après année et des recettes qui stagneront du fait du plafonnement de la TVA. Au moindre choc immobilier et donc à la moindre baisse de nos recettes de DMTO, tout peut s'effondrer. Nous partageons bien évidemment ce constat.

Les comptes 2025 du Département sont bons. Il vous sera proposé d'affecter les résultats de l'année passée au budget 2026 et de les ventiler au moyen d'un Budget Supplémentaire.

Nous serons enfin appelés à prendre acte du Rapport d'Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département au titre des exercices 2018 et suivants. Il met en avant exactement ce que je viens de vous dire au sujet de nos résultats de

2025 : une situation financière jugée solide avec un autofinancement confortable, une dette maîtrisée et une capacité d'investissement élevée.

Je considère, à titre personnel, que ce rapport est un bon rapport. Il conclut à une gestion satisfaisante, voire très satisfaisante, de notre Collectivité. Certes, des marges d'amélioration demeurent et sont soulignées par la Chambre. Elles sont d'ores et déjà prise en compte par nos services, dans une logique de progrès continu que nous ne pouvons qu'encourager. Nous reviendrons sur ce rapport en fin de séance.

Merci de votre attention. Je vous souhaite surtout une bonne matinée de travail.

Monsieur NICOLAS.- Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, l'intervention que je présente aujourd'hui est également un message porté par l'ensemble des élus du groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes*.

Mais, avant d'aborder le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, je souhaite adresser mes sincères félicitations à vous, Monsieur le Président et aux Vice-présidents concernés, ainsi qu'aux services départementaux. En effet, le 2 juin dernier, notre Collectivité a reçu un Prix d'excellence, lors de la Journée de la COP régionale organisée à Marseille. Cette distinction récompense le travail engagé depuis plusieurs années par notre Département en matière de planification écologique, ainsi que le développement des solutions innovantes de mobilité, notamment avec le dispositif *Mobicoop Rézo Pouce*.

Cette reconnaissance est une satisfaction collective pour notre territoire. Elle démontre que lorsque nous fixons un objectif clair et que nous travaillons ensemble, les Hautes-Alpes savent être exemplaires et innovantes.

Je crois que cette réussite, aujourd'hui, doit nous inspirer sur un autre défi majeur auquel notre département est confronté : celui du renouvellement de ses générations. Car si nous savons préparer la transition écologique et les mobilités de demain, nous devons également préparer l'avenir humain des Hautes-Alpes.

Les chiffres sont connus : en 15 ans, notre département a perdu près d'un quart de ses naissances. Parallèlement, les services de l'Éducation nationale anticipent sur une baisse d'environ 1 000 élèves d'ici 2035. Ces chiffres doivent nous alerter. Ils traduisent une réalité : le vieillissement progressif de notre population et la difficulté croissante à maintenir ou à attirer des jeunes familles sur notre territoire.

Notre département ne risque pas seulement de compter moins d'enfants demain, il risque progressivement de manquer de jeunes actifs, de familles, de forces vives pour faire vivre nos villages, nos entreprises, nos commerces, nos associations et nos services publics.

Face à cette situation, nous devons nous interroger collectivement : Que pouvons-nous faire de plus ? Que pouvons-nous faire de mieux ? Comment pouvons-nous créer un environnement plus favorable à l'installation et au maintien de familles dans les Hautes-Alpes ?

Le logement constitue évidemment une partie importante de la réponse. Je tiens à saluer le travail engagé en 2005 par l'État, la Préfecture et le Conseil Départemental sur cette question. Je me réjouis également de la réunion organisée, le 7 juillet prochain, par Monsieur le Préfet et vous, Monsieur le Président, afin de présenter aux communes les dispositifs d'aide à la rénovation des logements communaux.

Cette démarche va dans le bon sens. Chaque logement remis sur le marché constitue une opportunité supplémentaire pour accueillir des habitants. Mais, nous devons, à mon avis, désormais changer d'échelle. Aujourd'hui, certains maires sont prêts à construire. Ils disposent souvent

de foncier. Ils ont des projets. Ils ont la volonté. Ce qui leur manque souvent, ce sont les moyens financiers, l'ingénierie, la visibilité nécessaire pour franchir le pas.

Je souhaiterais donc connaître l'état d'avancement du projet de *Foncière* départementale évoqué depuis plusieurs mois. La création de cette *Foncière* ne doit pas être une simple réflexion. Elle doit devenir un outil opérationnel au service des territoires. Nous devons également soutenir davantage les nouvelles formes d'habitat. Les jeunes générations ne cherchent plus systématiquement la grande villa familiale construite pour toute une vie, voire plusieurs générations. Elles souhaitent souvent des logements plus accessibles, plus évolutifs, plus économes en énergie. Les bâtiments modulaires et les constructions évolutives offrent aujourd'hui des solutions particulièrement intéressantes. Pourquoi les Hautes-Alpes ne deviendraient-elles pas un territoire pilote dans ce domaine ?

Mais, le logement n'est pas le seul sujet. Pour relancer la natalité, il ne suffit pas de construire des logements, il faut aussi construire un environnement favorable aux familles. Je souhaite, à ce titre, saluer l'engagement des Vice-présidents et Vice-présidentes du service du Département en charge de la Solidarité, de la Petite enfance, de la Famille et de l'Accompagnement Social.

Le formidable travail réalisé par le Département dans ces domaines est important et reconnu, mais nous devons quand même nous poser une question simple : les jeunes parents trouvent-ils aujourd'hui suffisamment facilement les services dont ils ont besoin ? Dans beaucoup de vallées rurales, les difficultés demeurent importantes.

Trouver une place en crèche n'est pas toujours simple. Trouver une assistante maternelle disponible à proximité n'est pas toujours possible. Certaines familles parcourent plusieurs dizaines de kilomètres, chaque semaine, pour faire garder leurs enfants. D'autres renoncent

parfois à certaines opportunités professionnelles, faute de solution adaptée.

Nous devons nous interroger : pouvons-nous accompagner davantage la création de maisons d'assistance maternelle ? Pouvons-nous soutenir les communes qui souhaitent développer des structures adaptées à leur population ? Pouvons-nous imaginer des solutions innovantes ou mutualisées dans les secteurs les plus ruraux ?

Dans ces dernières questions de la natalité se trouvent aussi celle de la qualité des vies de famille. Mes chers collègues, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030 représentent une formidable opportunité pour les Hautes-Alpes, mais quel héritage laisserons-nous si nous ne sommes pas capables, dans le même temps, de permettre aux jeunes générations de vivre, de travailler, d'élever leurs enfants dans notre département ?

Je voudrais vous poser une question simple : dans 20 ans, voulons-nous être un département qui accueille principalement des retraités et des touristes ou un département où les jeunes peuvent encore travailler, se loger, fonder une famille, élever leurs enfants ?

Cette question est probablement l'une des plus importantes auxquelles nous aurons à répondre, au cours des prochaines années. Le véritable défi des Hautes-Alpes n'est peut-être pas, aujourd'hui, l'attractivité touristique, mais le véritable défi est désormais le renouvellement des générations.

Notre département possède des atouts immenses. Notre environnement attire. Notre qualité de vie attire. Nos paysages attirent. Nos équipements attirent. Le problème n'est donc plus d'attirer, il est désormais de permettre à ceux qui le souhaitent de vivre pour pouvoir construire leur vie ici.

A cela, j'ajouterai une dernière réflexion : si nous savons, aujourd'hui, que nous perdons près de 1 000 élèves d'ici 2035, que nous ne faisons rien de plus qu'hier, alors nous ne pourrons pas dire, demain, que nous ne savions pas.

Le plus grand danger pour les Hautes-Alpes n'est peut-être pas de manquer de touristes, demain. Le plus grand danger serait de manquer d'habitants actifs pour faire vivre nos écoles, nos entreprises, nos commerces, nos associations, nos villages.

Derrière le logement, derrière la petite enfance, derrière les services aux familles, c'est finalement une seule et même question qui se pose : quel avenir voulons-nous construire pour les Hautes-Alpes ?

Le groupe *Propositions pour les Hautes-Alpes* est convaincu que nous avons encore les moyens d'agir, mais nous devons accélérer car, derrière le renouvellement des générations, se jouent tout simplement l'avenir humain, économique et social de notre département.

Je vous remercie pour votre écoute.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gérard. Tu évoquais, dans un premier temps, la réflexion menée autour du logement dans le département. Tu as évoqué la question de la *Foncière* à créer. Tout cela a été étudié et fera l'objet d'une présentation précise, lors de notre réunion avec le Préfet, le 7 juillet. Nous avons pris conscience de l'importance qu'avait cette réflexion autour du logement. Nous avons déjà pris des mesures pour faciliter la réhabilitation, la remise sur le marché, la modernisation des logements communaux. Il y a d'autres périmètres dans lesquels on doit intervenir, mais qui sont des réactions ou des décisions prises par d'autres acteurs que le Département. On en parlera probablement, lors de cette réunion du 7 juillet prochain.

Sur les questions d'avenir sociétal, quand on parle de la politique familiale, ce n'est pas un problème des Hautes-Alpes, c'est un problème national, c'est la société qui évolue comme cela. Nous, dans le département, le tourisme fait partie d'un secteur économique le plus important, mais pas seulement et, aujourd'hui, notre volonté est d'intervenir chaque fois que l'on peut soutenir l'activité touristique, l'activité dans le domaine de l'agriculture, dans le domaine des services, dans le domaine du commerce. L'Agence de développement est là pour cela. On joue notre rôle. Chaque fois qu'il y a un projet intéressant sur le territoire, on le soutient, on l'accompagne, on le fait vivre. Nous sommes toujours à l'affût de la création d'emplois. Parfois, cela marche. Parfois, cela marche moins bien. En tout cas, on soutient ce secteur économique. Une des caractéristiques du Département est d'intervenir au plus près de nos acteurs économiques, de nos entrepreneurs, de nos chefs d'entreprise. Bref ! Nous jouons notre rôle.

La conjoncture nationale et internationale est une question. Il faudrait peut-être attendre le printemps 2027 pour avoir des décisions un peu plus élargies sur le plan international. En tout cas, nous, dans le domaine du logement, nous avons envie d'être actifs et acteurs sur le territoire, et on le sera.

Monsieur VIOSSAT, vous avez la parole.

Monsieur VIOSSAT.- Merci, Président. Mes chers collègues, le trophée qu'évoquait Gérard, le voilà ! Il a été remis au niveau de la Région, le 2 juin dernier, à l'occasion de la Journée de la COP de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur le thème *Planifier, agir, faire ensemble : des territoires au cœur de la transition écologique*. Le Département peut être très fier : il a décroché le Prix d'excellence pour sa planification écologique.

C'est d'ailleurs dans le registre de la sobriété énergétique, production d'énergies renouvelables, décarbonées, mobilités douces et alternatives que nous nous sommes illustrés, avec l'outil de mobilité partagé, *Mobicoop Rézo Pouce*, déployé à l'échelle départementale. Avec ce dispositif, le Département met à disposition des Haut-Alpins et de nos visiteurs, à la fois un réseau d'autostop organisé et une application de covoiturage. C'est précisément parce que cette offre de mobilité alternative a été déployée à l'échelle de l'ensemble du département que le projet se démarque. C'est une première en France.

Je conclurai simplement en soulignant que le Département joue, avec ce dispositif comme bien d'autres, pleinement son rôle d'aménageur du territoire et fait pleinement jouer la solidarité avec toutes nos vallées en offrant un service de mobilité, y compris dans les contrées les plus reculées de notre territoire.

Ce trophée, Monsieur le Président, je vais l'amener à votre espace pour bien le montrer à tout le monde. Et on le mérite.

(Applaudissements)

Monsieur TENOUX.- Monsieur le Président, mes chers collègues, bonjour. Avant de vous parler de la filière Bois des Hautes-Alpes, je voudrais revenir sur les propos de mon collègue Gérard NICOLAS concernant le logement. Le constat que tu fais, nous l'avons fait avec le Président, il y a déjà quelques années, et c'est la raison pour laquelle il y a un dispositif, que le Président a évoqué, notamment la réfection des logements communaux. De mon point de vue, on n'a pas attendu que les signaux soient au rouge, on l'a mis en place voilà quelques années. Il suffit, pour se donner un peu du baume au cœur, ce matin, de voir ce que font les collègues dans les autres départements : rien. Notamment dans le 04.

Certes, le constat que tu fais est alarmant, on y travaille, toutes les bonnes idées seront les bienvenues et on prendra ce problème à bras-le-corps - on le prend déjà - parce qu'il faut que nos familles puissent rester dans le territoire. C'est une question de survie pour notre département.

Je voulais, ce matin, attirer l'attention sur la situation préoccupante que traverse la filière Bois haut-alpine depuis la mise en redressement judiciaire, en avril dernier, de Fibre Excellence, propriétaire des deux usines françaises de pâte à papier : l'une située en Haute-Garonne, l'autre dans les Bouches-du-Rhône. Cela paraît loin, mais nous sommes directement impactés.

Depuis l'arrêt de ces deux sites, les fournisseurs de bois de presque toute la moitié sud de notre pays subissent de plein fouet la disparition de ce débouché essentiel. Ils doivent désormais faire face à un défi considérable : stocker des volumes de bois extrêmement important avec toutes les difficultés économiques et logistiques que cela implique.

Fibre Excellence, ce sont 135 semi-remorques de bois acheminés chaque jour vers ces deux usines. Fibre Excellence, c'est bien sûr de la pâte à papier, mais c'est aussi de l'électricité produite à partir du bois et des copeaux. Or, cette activité est devenue déficitaire, au fil des années, parce que le coût du bois et des copeaux a fortement augmenté, tandis que le tarif de rachat de l'électricité est resté insuffisant pour garantir l'équilibre économique de cette production. Pouvons-nous agir depuis notre hémicycle départemental ? Je le crois sincèrement.

Le Gouvernement a proposé, sous certaines conditions, une revalorisation de 20 % du tarif de rachat de l'électricité produite par Fibre Excellence. Cette proposition est jugée insuffisante par la direction du groupe, d'autant qu'elle est conditionnée à un nouvel apport financier de l'actionnaire qui refuse de le consentir, faisant valoir que près de 300 M€ ont déjà été investis dans l'entreprise.

Si le véritable problème est bien celui du prix de rachat de l'électricité, une question se pose : que fait l'État ? Et surtout, que font nos parlementaires pour faire évoluer cette situation ?

Les tarifs sont fixés par les Ministres chargés de l'Économie et de l'Energie, après avis de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE). Ils peuvent être révisés. Alors, mobilisons-nous tous sur les leviers qui sont possibles. Je rappelle d'ailleurs que la Présidente de la CRE, Emmanuelle WARGON, était présente, en septembre dernier, dans les Hautes-Alpes.

Fibre Excellence, ce sont 670 emplois directs. Ce sont aussi des centaines d'emplois indirects chez les exploitants forestiers, les transporteurs et les entreprises qui dépendent de cette activité. Une fermeture définitive constituerait une catastrophe économique, sociale et environnementale car, au-delà des emplois, une autre question se pose : Qui valorisera demain le bois impropre à la construction ? Qui prélèvera ce bois de qualité moyenne qui s'accumule dans nos forêts et nos vallées, alimentant le risque d'incendie à la moindre étincelle ? Ce ne sont pas les températures caniculaires que nous connaissons qui contrediront mes propos.

Les enjeux sont donc considérables. Fibre Excellence doit être soutenue. Je sais que des démarches sont engagées. Une offre de reprise a été déposée, elle doit pouvoir aboutir. Pour cela, nous devons collectivement peser de tout notre poids afin que les conditions de cette reprise soient les meilleurs possibles et que toute la filière Bois retrouve enfin des perspectives durables et un horizon dégagé.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - Merci, Gérard. Je passe la parole à Marine MICHEL.

Madame MICHEL.- Bonjour à toutes et à tous. L'actualité de notre territoire est marquée par plusieurs événements qui illustrent la formidable dynamique dans laquelle s'inscrivent les Hautes-Alpes, à l'approche des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030.

Tout d'abord - vous l'avez dit, Monsieur le Président -, nous avons récemment découvert les emblèmes olympiques qui accompagneront cette grande aventure. Au-delà d'un simple logo, ils incarnent une ambition, une identité et une promesse : celles de Jeux ancrés dans les territoires de montagne, respectueux de leur environnement et porteur d'un héritage durable.

Cette dynamique se traduit concrètement sur le terrain. Le Briançonnais a accueilli, ces derniers jours, des réunions de concertation du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2030. Les échanges ont permis d'aborder les enjeux d'organisation, de mobilité, d'héritage et de retombées pour nos vallées. Une chose est certaine : les Hautes-Alpes sont pleinement engagées dans cette aventure olympique. N'en déplaise à certains, les Jeux de 2030 avancent, les concertations se poursuivent et notre territoire y prend toute sa place.

Président, je souhaite également saluer une figure incontournable du sport haut-alpin, Dany GALLAND – si vous le permettez « notre Dany » -, qui rejoint le temple de la renommée de la Fédération Française de Hockey sur Glace. Cette distinction vient récompenser un parcours exceptionnel, un engagement sans faille et une contribution majeure au développement du sport et du hockey français. À travers lui, c'est aussi tout le département, terre historique de hockey, qui est mis à l'honneur.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030, le Tour de France, les investissements réalisés dans nos stations et dans nos vallées : tout cela témoigne d'une même ambition, celle d'un département

fier de ses racines, tourné vers l'avenir et déterminé à saisir toutes les opportunités pour renforcer son attractivité, son économie et son rayonnement.

Le vote, ce jour, du Schéma Départemental du Développement Touristique en témoigne. Merci encore à Patrick RICOU. Merci encore à Yvan CHAIX. Merci encore à toutes les équipes de l'ADDET, ainsi qu'au CRT, qui travaillent main dans la main pour l'avenir de nos territoires.

Bon été à toutes et à tous.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Marine.

Je passe la parole à Bernadette SAUDEMONT.

Madame SAUDEMONT.- Merci, Président. Côté Culture, Président, vous avez dit l'essentiel de notre actualité et de notre futur. Vous avez cité le vernissage de l'exposition que nous avons lancée, le 19 juin dernier, *Philippe COMAR et MAUZAN*, en présence d'ailleurs de Philippe COMAR.

Nous commémorons, cette année, deux anniversaires de deux Haut-Alpins célèbres. D'abord, le Connétable LESDIGUIERES dont nous commémorerons les 400 ans de sa mort, le 28 septembre 1626. Nous collaborerons avec la société des Amis de Lesdiguières à une journée festive, lors des Journées européennes du Patrimoine, en septembre. Et puis, une exposition est d'ores et déjà à voir aux Archives départementales.

Le deuxième personnage haut-alpin est Vivian MAIER. Nous commémorons le centième anniversaire de sa naissance. Il y aura une exposition au Musée de la photographie à Briançon et une exposition au Château de Montmaur. On diffusera aussi, au Château de Montmaur d'ailleurs, un film qui lui a été consacré.

Je vous invite, le 3 juillet, pour le lancement de la saison à Montmaur où nous présenterons tous les concerts qui se tiennent le vendredi soir dans le parc, les évènements en famille des mercredis.

Je m'attarderai aussi sur les festivals de grande qualité qui se produisent dans tout le département, où je vous invite à participer parce que je crois que vous y serez heureux. Il y a 14 festivals de musique ou de danse qui se fédèrent dans le label *L'Accordée*, un label qui avait été créé par mon prédécesseur, qui est de plus en plus vivant, dynamique, utile, solidaire puisque que nous nous réunissons tous les deux mois avec les 14 labellisés pour concrétiser l'entraide et la mutualisation.

Rendez-vous, si vous voulez en savoir plus, le 3 juillet à 18 h 30, au Château de Montmaur.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Bernadette. Je vais passer la parole à Evelyne COLONNA.

Madame COLONNA.- Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs, je souhaite évoquer, ce matin, l'opération *Hautes-Alpes au féminin*, organisée chaque année par le Dauphiné Libéré. Il s'agit de mettre à l'honneur les femmes de notre territoire.

Chaque mois, le Dauphiné Libéré présente, par catégorie, les nommées. Elles sont au nombre de trois. Pour cette 8^{ème} édition, le Département est partenaire de cette opération.

Ce sont les femmes de la solidarité et du lien humain qui étaient à l'honneur. Trois professionnelles des services du Département ont été présentées pour leur investissement, leur engagement, leur accompagnement et le maintien du lien social :

- Nathalie RICCI, infirmière puéricultrice de PMI à Laragne-Montéglin et infirmière sapeur-pompier. Elle accompagne les familles dans le cadre de la naissance de leur enfant,

- Elisabeth EVRARD-DUCOURTIOUX, référente sensorielle à la MDPH et interprète en langue des signes, facilite au quotidien la communication des personnes sourdes,

- Anne-Laure RAHAL, pilote au sein de l'Agence Territoriale de Cohésion Sociale Gap-Durance, trois de nos Maisons Des Solidarités, et défend, avec l'UNICEF, les droits des enfants.

Ces trois profils et personnalités ont été présentés par la rédaction du journal. Les lecteurs ont été appelés à voter. La participation a été très forte, beaucoup plus forte que les catégories précédemment présentées (Femmes d'entreprise, Femmes du bâtiment, entre autres), pour faire de l'une d'elles l'ambassadrice de sa catégorie.

Même si le nom de la lauréate reste secret jusqu'à la soirée de clôture, qui se déroulera le 10 décembre prochain, je peux d'ores et déjà vous dire que le scrutin des lecteurs a longtemps tenu son verdict en suspens et que le choix a été difficile et très serré.

Un grand merci à ces trois professionnelles engagées, ainsi qu'à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs - il y en a dans le domaine des solidarités - qui transmettent au quotidien les valeurs de solidarité et du lien humain.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT. - On languit de connaître le résultat. En tout cas, il faut les féliciter d'avoir participé et d'avoir été reconnues comme des femmes importantes dans la vie de nos concitoyens.

Madame BARNEOUD, vous voulez prendre la parole ?

Madame BARNEAUD.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. Sans vouloir être redondante, je voulais revenir sur la problématique du logement et les propos de mon collègue Gérard NICOLAS. Le logement fait effectivement partie des clés du développement d'un territoire, qu'il soit départemental, national ou communal, mais les financements du Département seuls n'y suffiront pas. L'État doit faire sa part du chemin, et pas seulement-permettez-moi - avec des Assises du logement ; il va falloir aller un peu plus loin. Les communes également doivent faire leur part du chemin et se saisir, à travers leur règlement d'urbanisme, des outils à leur disposition pour faire avancer les choses, que ce soit Loi Le Meur, Loi Malraux, tous les dispositifs d'acquisition à la propriété. C'est le règlement d'urbanisme qui va permettre au Département aussi d'aller sur ces domaines-là.

L'OPH aussi, je pense - on ne l'a pas dit -, a une responsabilité importante en termes de logement, que ce soit la rénovation ou la création à l'échelle du département. Le Département pourra venir, quoi qu'il en soit, en appui de toutes ces décisions.

Pour le développement du territoire, en plus, la politique du logement n'y suffira pas si elle n'est pas couplée à une politique d'emploi soutenue. C'est un cercle vicieux ; tu l'as dit, Gérard. Mais pour autant, je ne souhaite pas qu'il faille opposer le logement touristique et le logement permanent. Si on les oppose, on va dans le mur puisque c'est notre économie qui en dépend. Les deux sont économiquement très liés.

Quoi qu'il en soit, le Département a toute sa place à prendre dans cette dynamique de logement, de soutien au logement, mais il ne peut pas le faire seul et cette politique doit être menée conjointement avec tous les intervenants.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Claire.

Avant d'examiner les rapports inscrits à l'ordre du jour, j'ai oublié, tout à l'heure, de saluer Pierre-Louis HEUS, notre Directeur du Laboratoire Départemental qui est parmi nous. Et je voulais vous présenter officiellement Laurent BONATO qui est notre nouveau Directeur de la Direction des Bâtiments.

(Applaudissements)

Nous allons approuver le compte rendu de notre réunion du 14 avril dernier.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Je passe la parole à Patrick RICOU qui va nous parler du Compte Administratif 2025.

FINANCES

CD-26-06-4395 FINANCES - COMPTES ADMINISTRATIFS 2025 - JUIN 2026

(Projection PowerPoint)

Monsieur RICOU.- Merci, Président. Merci, Mesdames et Messieurs, chers collègues, de l'attention que vous porterez à l'examen de ces comptes pour l'exercice 2025. Comme il est de coutume à pareille époque, nous allons proposer à votre approbation les comptes de l'exercice 2025 et, dans leur prolongement, l'adoption du Budget Supplémentaire pour 2026.

Ce Compte Administratif 2025 se traduit par un excédent global de 41 531 544 €.

C'est un exercice que je qualifierai de très satisfaisant en termes de résultats. Des résultats obtenus grâce à une bonne maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et à une bonne dynamique de nos recettes de fonctionnement.

Ces résultats sont aussi l'illustration d'un effort très soutenu que nous avons réalisé, en 2025, sur nos investissements.

Cet excédent de 41 531 544 € va d'abord servir à couvrir le financement obligatoire des opérations d'investissement engagées à la fin de l'exercice 2025. Ce sont les restes à réaliser de manière consolidé, en recettes et en dépenses, pour un montant global de 2 500 000 €. Reste disponible pour le Budget Supplémentaire un excédent de 39 M€ qu'il nous appartiendra d'affecter.

On va regarder maintenant les résultats section par section, en commençant par la section de fonctionnement qui dégage un excédent global de 37 348 000 €, en intégrant l'affectation de résultat de 2024. Sinon, c'est un résultat de 25 M€ sur les opérations de l'exercice.

Cette section de fonctionnement s'illustre de la manière suivante : une bonne dynamique des recettes puisque ces recettes ont progressé d'un peu plus de 4 M€, passant de 242,5 M€ à 246,3 M€. Cette dynamique s'explique surtout par une bonne progression des Droits de Mutation à Titre Onéreux. Nous avons eu, sur le département des Hautes-Alpes, une activité immobilière soutenue qui a permis une progression de ces Droits de Mutation à Titre Onéreux s'expliquant exclusivement par les volumes de transactions réalisées puisque le Département n'a pas augmenté le taux des droits de mutation. Nous faisons partie des 13 Départements, en France et en territoires d'outre-mer, qui n'ont pas augmenté ces taux de droits de mutation.

Une bonne maîtrise des dépenses qui passent de 194,7 M€ à 199,2 M€ : même si la progression est plus importante que la progression

des recettes, nous avons quand même échappé à cet effet ciseau que nous redoutions au début de l'exercice 2025, avec un contexte qui laissait augurer quelques difficultés. Cette maîtrise fait que nous avons un niveau d'épargne de 47 M€ qui reste un niveau d'épargne brute tout à fait confortable.

Je veux saluer ces résultats en termes de fonctionnement. Le Président le disait, à juste titre, tout à l'heure : bon nombre de Départements ont dû faire face à une augmentation beaucoup plus importante de leurs dépenses, notamment en termes de solidarité. Aujourd'hui, une vingtaine de Départements, dans notre pays, se trouvent en difficultés financières, avec un taux d'épargne brute inférieur à 7 %. Le taux d'épargne brute du Département est proche de 20 %. Nous faisons plutôt partie des Départements qui sont en bonne santé financière. Mais, les choses n'arrivent pas toutes seules. Je crois que c'est aussi le résultat de nos efforts de gestion, et je veux saluer en cela l'ensemble des Vice-Présidents, des élus concernés, des chefs de service et de l'ensemble des services qui font un travail remarquable pour que nous puissions tenir des situations financières qui soient compatibles avec la grande ambition qui est celle du Département, et qui a été exprimée encore ce matin par un certain nombre d'entre vous, dans les propos d'introduction.

Un petit regard sur les recettes. Des recettes de fonctionnement qui, globalement, ont progressé pour certaines d'entre elles ; d'autres ont été en recul. Je ne vais pas m'étendre dans le détail, mais globalement, avec 246,3 M€ de recettes de fonctionnement, donc une augmentation qui, de manière consolidée, s'explique pour une grande partie par l'augmentation des Droits de Mutation à Titre Onéreux puisque nous sommes passés de 35 M€ en 2024 à 41,5 M€ en 2025.

La recette de TVA, qui reste un élément important de nos recettes de fonctionnement, avec 710 M€. On est en légère augmentation de 0,5 % par rapport à 2024.

La difficulté de la gestion des Départements, ce sont des progressions de recettes qui restent fortement assujetties à des décisions gouvernementales, à des mesures réglementaires ou à un contexte économique. Il faut donc piloter un budget sans que nous ayons une véritable maîtrise sur nos recettes.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) n'a pas progressé, on est à 28,5 M€, mais ce n'est pas nouveau.

Il faut retenir de tout cela une progression de recettes qui s'explique essentiellement par une progression des recettes des droits de mutation.

Sur les recettes de TVA, un niveau de recettes de 70 077 000 €. C'est bien l'illustration et toute la prudence qu'il faut avoir lorsque l'on a des dispositions réglementaires budgétaires gouvernementales qu'il faut prendre avec beaucoup de prudence puisque l'on voit que, si nous avons été plutôt en situation favorable au regard de cette TVA qui a remplacé la taxe foncière, si cela a plutôt profité au Département, les premières années, aujourd'hui, avec l'évolution des bases décidées par le Gouvernement, nous aurions un produit qui serait supérieur, certes de peu, mais on voit que les courbes sont en train de se croiser. C'est un élément intéressant à avoir à l'esprit, sans que l'on puisse refaire l'histoire et changer les règles. Mais aujourd'hui, ces mesures de réforme de la fiscalité locale, si elles nous ont été profitables pendant 2 ou 3 ans, ce n'est plus le cas à partir d'aujourd'hui. On verra de quoi l'avenir sera fait.

Autre point de recettes : les Droits de Mutation à Titre Onéreux. Une recette qui, après 2 années de baisse consécutive, a progressé de manière significative en 2025, avec un produit de 41,5 M€. C'est

l'illustration, à travers ces recettes, de la dynamique du marché de l'immobilier dans notre département. Mais aussi – et Claire le disait à l'instant -, il ne faut pas opposer les résidences touristiques et les résidences permanentes. Il faut reconnaître que ces recettes-là sont aussi liées au caractère touristique de notre département, et toutes les mutations qu'il y a sur le parc de logements touristiques qui génèrent une recette importante pour le Département. Je le rappelle : il n'y a que 13 Départements qui n'ont pas activé le levier d'augmentation de taux, comme nous le permettait la loi.

Petit focus, sans que cela constitue en soi un point d'alerte, mais il faut l'avoir à l'esprit : une augmentation de nos dépenses de personnel de 4,5 %. Il faut nuancer cette augmentation : il y a bien sûr les augmentations normales d'évolution du point d'indice et des évolutions liées aux augmentations réglementaires. Je vous rappelle l'augmentation des taux de la CNRACL et de l'assurance vieillesse. À l'échelle de la Collectivité, en année pleine, cela représente un surcoût de pas loin de 500 000 €. Ce sont des dispositifs qui viennent aussi mécaniquement, sans que nous ayons la moindre possibilité d'action, augmenter nos dépenses en termes de ressources humaines. De la même manière que la hausse des cotisations maladie-maternité-invalidité.

Ensuite, il y a des mesures qui relèvent des décisions du Département, notamment la revalorisation de la valeur faciale des titres restaurant. Et puis, un certain nombre de postes qui ont été longtemps vacants et qui, petit à petit, se poursuivent.

Tout cela pour dire que ce poste de ressources humaines représente environ 20 % des dépenses de fonctionnement de 200 M€. C'est un point sur lequel nous devons néanmoins avoir une vigilance particulière.

Les dépenses de solidarité : un montant de dépenses de solidarité de 86,4 M€, une progression de plus de 10 M€ entre 2022 et 2025. On a, avec cette évolution, l'illustration de l'action du Département en matière de solidarité humaine, mais on voit aussi, à travers cette illustration, l'évolution de notre société, particulièrement de tout ce qui relève de l'enfance et de la famille qui sont des dépenses qui ont largement progressé, ces dernières années. C'est la plus grosse augmentation avec la dépendance et le handicap. On peut saluer néanmoins la parfaite maîtrise et stabilité des dépenses en matière de RSA et d'insertion, illustrant la situation économique du département : avec un taux de chômage de 6,5 %, nous faisons partie des départements qui ont un niveau d'emploi suffisamment important. Et puis, illustre aussi l'action du Département en matière d'insertion et le travail fait avec l'ensemble des structures, organismes et associations qui travaillent en la matière. Le bon travail collectif, qui a lieu, a des résultats et nous permet de stabiliser, voire de constater une diminution de nos dépenses en termes de RSA et d'insertion.

Concernant l'épargne qui résulte de l'ensemble de ces éléments : un niveau d'épargne à 19,06 % de nos recettes de fonctionnement. C'est un excellent taux. 46,9 M€ d'épargne brute quasiment équivalent à l'année dernière (47,8 M€). Et une épargne nette, après remboursement du capital de la dette, à 28,4 M€, plus importante que l'exercice précédent pour la bonne et simple raison que la politique de désendettement du Département se traduit mécaniquement par une diminution du volume de dette à rembourser, qui vient donc améliorer notre épargne nette.

On va maintenant parcourir les principaux résultats sur la section d'investissement.

Un excédent global de 4 200 000 €, au titre de l'exercice 2025, avec les principales recettes du Département :

- 11 M€ de FCTVA, en progression de 3 M€ car une progression de nos dépenses d'investissement se traduit mécaniquement par une compensation en matière de TVA plus importante,

- les subventions d'équipement perçues (7 M€),

- un recours à l'emprunt à hauteur de 15 M€. Le Département n'avait plus emprunté sur les exercices 2023 et 2024 ; nous avons emprunté, en 2025, 15 M€.

Les dépenses d'équipement atteignent un niveau record. Nous étions déjà sur un record en 2024. C'est un nouveau record sur 2025, en termes de dépenses d'investissement. Il faut surtout regarder, puisqu'il y a le remboursement en capital de la dette dans les dépenses globales, sur le taux de réalisation qui progresse, que nos prévisions sont plutôt bien dimensionnées, et surtout que nous mettons en œuvre, de manière réelle, les opérations que nous inscrivons dans nos budgets. Il faut regarder 76,2 M€ de dépenses d'investissement à proprement parler sur les infrastructures du département et sur la solidarité territoriale qui reste un élément extrêmement important dans nos dépenses d'investissement.

On va regarder thématique par thématique comment tout cela se traduit.

55,7 M€ concernent les dépenses d'équipement du Département sur nos infrastructures, nos routes, nos bâtiments, nos collèges. C'est un montant significatif, qui est complété par 20,4 M€ de subventions d'équipement versées aux collectivités. C'est l'expression de notre solidarité territoriale. Nous sommes un des partenaires principaux de ces collectivités et nous avons financé, en termes d'affectation d'autorisations de programme, sur les dernières années, bon nombre d'opérations qui, aujourd'hui, se trouvent en traduction dans leur réalisation. Ce sont

20,4 M€ qui auront été versés au bénéfice des collectivités territoriales, au regard des investissements qu'elles ont réalisés et que le Département a soutenu.

18,6 M€ de remboursement de la dette viennent compléter ces dépenses d'investissement.

Ces dépenses d'investissement se traduisent par un montant important sur la solidarité territoriale : 20,9 M€. Les deux autres pôles très importants en termes de consommation de dépenses d'investissement sont les mobilités (42,5 M€). Il s'agit de tout ce qui relève de nos infrastructures, de nos ouvrages d'art extrêmement importants, et toutes les dépenses liées à notre patrimoine routier et également en termes de mobilités alternatives (la création de voies cyclables, etc.).

Un montant important sur le patrimoine avec 8,7 M€, en particulier les dépenses sur les collèges.

Un petit zoom maintenant sur l'évolution de la dette. À la fin de l'exercice 2025, elle s'élève à 122,7 M€, en diminution encore par rapport à l'exercice 2024. Vous pouvez mesurer, à travers ce graphique, l'évolution de la dette depuis une dizaine d'années, avec une décroissance assez importante de 184 M€ à 126 M€. Ce sont 60 M€ de désendettement du Département que nous avons été en mesure de conduire, sur ces dernières années.

Voilà pour les grands éléments de ce Compte Administratif.

Un petit zoom en termes d'exécution budgétaire sur le PPI qui était, à la fin de l'exercice 2025, à 526 M€. Nous l'avons modifié et amendé. Aujourd'hui, il est à 70 M€ de plus. Mais sur 525 M€, nous avons réalisé, à fin 2025, 270 M€ de réalisation, c'est-à-dire de crédits de paiement effectivement consommés et réalisés avec quatre exercices de 56 M€ en 2022 à 76 M€ en 2025. Aujourd'hui, 270 M€ d'investissement réalisés sur ces quatre dernières années.

Sur le Laboratoire Départemental Vétérinaire, pas de commentaires particuliers. Je veux saluer la bonne maîtrise de la gestion de ce Laboratoire départemental, certes avec une subvention d'équilibre du Département et du budget principal. Néanmoins, cette subvention d'équilibre a diminué en 2025, grâce à une augmentation d'activité et à une bonne maîtrise de la gestion de ce Laboratoire.

Un excédent d'investissement de 37 000 € et un excédent de fonctionnement de 113 000 €.

En conclusion, je dirais que 2025 est une année qui démontre la capacité de notre Département à tenir le cap dans un environnement qui est empreint de beaucoup d'instabilité. 2025 illustre, malgré tout, la tension qu'il y a sur nos marges de manœuvre, même si celles-ci restent encore confortables et nous encouragent à maintenir nos efforts de gestion, dans les années à venir, pour être en capacité de mettre en œuvre sans difficulté un Plan Pluriannuel d'Investissement jusqu'en 2028 qui reste extrêmement ambitieux et qui nous impose également de rester prudents par rapport à un contexte économique et politique qui est quand même plein d'incertitudes et qui doit nous encourager à rester clairvoyants et à garder un cap : celui qui a été le nôtre sur ces dernières années. Merci de votre attention.

(Monsieur le Président quitte l'hémicycle)

On va soumettre à votre approbation ce Compte Administratif. Le Président ne peut pas siéger sur cette délibération, donc je vais prendre la présidence de séance, le temps que cette délibération soit soumise à votre approbation.

En premier lieu, je vais vous demander s'il y a des réactions, des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, je sou mets cette approbation des Comptes Administratifs au vote.

(Adopté à l'unanimité des votants (29 voix) – Monsieur le Président ne participe pas au vote)

(Retour du Président)

CD-26-06-4394 FINANCES - COMPTES DE GESTION 2025 - JUIN 2026

Monsieur RICOU.- Je vous indique que les comptes de gestion – je veux saluer l'excellent travail collectif que nous conduisons avec les services de Monsieur le Payeur ici présent – sont tout à fait conformes aux Comptes administratifs qui viennent de vous être proposés.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de mettre les comptes de gestion aux voix.

(Adopté à l'unanimité - 30 voix)

CD-26-06-4396 FINANCES - AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES DE L'EXERCICE 2025 - JUIN 2026

(Adopté à l'unanimité - 30 voix)

CD-26-06-4397 FINANCES - BUDGETS SUPPLEMENTAIRES - JUIN 2026

(Présentation PowerPoint)

Monsieur RICOU.- Je vous propose que l'on fasse la présentation du Budget Supplémentaire avec l'affectation des résultats et ensuite, nous délibérerons à la fin de la présentation.

Avant de regarder ce projet de Budget Supplémentaire de manière détaillée, je veux simplement vous rappeler les grands équilibres de notre Budget Primitif 2026.

Nous avons un Budget Primitif qui, avec des recettes de 232,7 M€, des dépenses de fonctionnement de 206,3 M€, un autofinancement à 26,4 M€, avec des recettes d'investissement de 23,5 M€ et une prévision de recours à l'emprunt de 28,2 M€, nous permettait d'inscrire 63,3 M€ de dépenses d'investissement et 17,8 M€ de remboursement en capital de la dette. Ce sont les grands équilibres de ce Budget Primitif que nous allons, à travers ce Budget Supplémentaire, amender en augmentant nos dépenses de fonctionnement et vous sera proposé, avec les résultats tels que nous les avons examinés, de diminuer le recours à l'emprunt.

Je vous rappelle les résultats de 2025 : un excédent global de 41,5 M€, le financement des restes à réaliser (2,5 M€), donc un excédent global de 39 M€.

L'affectation du résultat qui vous est proposée, est la suivante :

Un excédent de fonctionnement de 37,3 M€, affecté pour 25,4 M€ en section de fonctionnement et 11,9 M€ en section d'investissement, qui viendront augmenter le résultat de cette section de 4 183 000 €.

L'ensemble de ces chiffres nous permettra de réduire de manière significative en particulier le recours à l'emprunt.

Sur le fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de 25,4 M€ vient, à travers ce Budget Supplémentaire, se compléter par 450 000 € de recettes de fonctionnement supplémentaires. Ces recettes de fonctionnement sont extrêmement limitées. Il s'agit simplement des ajustements budgétaires liés aux notifications des différentes dotations, de

l'État en particulier. Nous avons maintenant des chiffres qui sont définitifs, donc nous pouvons abonder de ces chiffres-là.

Nous avons quelques recettes supplémentaires de fonctionnement également, en particulier une recette de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt pour notre Plan Alimentaire Territorial (110 000 €) et quelques recettes de carburant sur nos aérodromes du fait de l'augmentation du prix de vente des carburants. Mais, corrélativement, nous avons la dépense également.

450 000 € de recettes complémentaires : c'est extrêmement marginal par rapport à nos recettes globales de fonctionnement.

Sur nos dépenses : là aussi, nous avons quelques ajustements mineurs. Ce n'est pas de 8 M€ qu'il vous est proposé d'augmenter nos dépenses de fonctionnement, mais nous inscrivons en réserve de fonctionnement 7 M€. C'est 1 M€ d'augmentation de dépenses de fonctionnement qui sont les dépenses de fonctionnement un peu indispensables. Il y a à peu près 200 000 € sur l'insertion avec le PDI, 300 000 € sur les mobilités, notamment les dépenses de fonctionnement liées aux risques naturels et aux travaux imprévus et urgents qui, de plus en plus, ne passent pas en section d'investissement mais en section de fonctionnement. Il y a également quelques dépenses supplémentaires liées à la saison d'hiver et à la viabilité hivernale, et quelques dépenses sur les aérodromes liées à l'augmentation du coût des carburants. Donc, 1 M€ de dépenses supplémentaires et 7 M€ en réserve de fonctionnement pour la fin de l'exercice, qui nous permettront de pallier les ajustements de dépenses que l'on aura à faire en septembre. Nous avons préféré attendre le mois de septembre pour avoir une vision claire et précise, notamment des dépenses de solidarités, dès lors que nous aurons les chiffres définitifs, notamment des établissements, sur l'exercice 2025 et des éventuels correctifs et ajustements qu'il y aura lieu de faire.

J'ose espérer que nous n'aurons pas l'utilité de la totalité des 7 M€, mais nous aurons cette réserve-là pour pouvoir y pallier.

Sur l'investissement : des recettes complémentaires de 660 000 €, les affectations de résultat et quelques dépenses complémentaires sur les comptes de tiers ou sur nos dépenses d'investissement. Mais, l'essentiel de ces ajustements de recettes d'investissement porte sur une diminution du recours à l'emprunt de 10,4 M€. Nous avons inscrit 28 M€ au budget, on prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 17,5 M€ sur cet exercice.

En matière de dépenses : quelques besoins complémentaires de 3,8 M€, également sur les comptes de tiers et le financement des restes à réaliser : 5,5 M€ sur les opérations principales et 15,9 M€ sur les comptes de tiers.

Tout cela conduit à un budget global d'investissement de 69,2 M€. On était à 60,2 M€ au Budget Primitif. Il y a les restes à réaliser pour 5 500 000 € et quelques dépenses complémentaires sur la solidarité territoriale, en particulier, où nous avons l'expression de l'ensemble des subventions qui ont été accordées et qui nécessitent que nous amendions ce budget de solidarité territoriale de 2 137 000 €. Et quelques ajustements complémentaires en investissement sur *Éducation, Culture, Jeunesse et Sports, sur les Mobilités et le Pôle Ressources*.

Je qualifierai cet exercice 2026, en matière d'investissement, d'année de transition où nous avons un certain nombre de grosses opérations qui ont été réalisées, ces dernières années, qui touchent à leur achèvement, et nous allons engager une nouvelle phase avec le collège Centre qui va démarrer en 2026, mais qui, en termes budgétaires, trouvera sa pleine expression à partir de 2027, et l'ensemble des dépenses d'investissement liées aux Jeux Olympiques et aux aménagements routiers sont également en phase projet, en phase d'études. Donc, 2026

devrait être une année de transition. Nous n'aurons vraisemblablement pas un budget d'investissement de 76 M€, comme nous l'avons réalisé en 2025, mais tout cela pour dire que les années 2027 et 2028 seront des années extrêmement élevées en termes d'investissement. Il faut aussi avoir cette vision pluriannuelle et garder les marges de manœuvre nécessaires pour y faire face.

Cela se traduira par un encours de dette projeté à la fin de l'exercice 2026 qui constatera une stabilité totale de cet endettement.

La synthèse de ce Budget Supplémentaire : un excédent global de 41,5 M€, 450 000 € de recettes supplémentaires en fonctionnement, presque 2 M€ de recettes complémentaires d'investissement, on diminue le recours à l'emprunt de 10,5 M€, et on finance les restes à réaliser pour 2,5 M€. Nous faisons face également à des besoins nouveaux en investissement de 5 115 000 €, et des besoins nouveaux en fonctionnement de 7 millions plus 1 million. Ce qui laisse un Budget Supplémentaire en suréquilibre de 17,7 M€ qui se retrouveront dans les résultats à la fin de l'exercice 2026, augmentés des taux de réalisation sur nos différentes sections.

Un petit zoom sur le PPI.

Un PPI qui, aujourd'hui, s'élève à 594 M€, dont 522 M€ sont affectés et 382 M€ sont effectivement engagés, ont fait l'objet de décisions favorables de notre assemblée d'engagement de dépenses. Vous voyez qu'aujourd'hui, le PPI est extrêmement bien engagé.

Un Budget Supplémentaire qui reste un Budget Supplémentaire clairvoyant, qui permet de conserver des marges de manœuvre, d'anticiper d'ores et déjà des éventuels besoins en termes de dépenses de fonctionnement et qui conserve un suréquilibre de pas loin de 18 M€ qui permettront d'alimenter le résultat de l'exercice 2026.

Sur le budget du Laboratoire : des ajustements à 37 000 € en investissement et 113 000 € en fonctionnement. Pas d'éléments majeurs particuliers.

L'affectation des résultats est telle que je viens de vous la présenter.

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, avez-vous des commentaires à faire sur ce Budget Supplémentaire ?

Monsieur CANNAT.- On peut dire qu'en bon Champsaurin, Patrick nous présente un Compte Administratif et un Budget Supplémentaire qui sont très bien. Nous avons connu des années beaucoup plus difficiles que celle-ci. Malgré 10 millions de plus au niveau du social, des charges au niveau du personnel qui augmentent aussi, un investissement qui est à 69 M€, donc c'est un Département qui investit beaucoup. Une dette qui baisse. Des dépenses en plus, une dette qui baisse, un investissement qui est fort, que dire de plus ? Félicitations pour cet équilibre financier, à toi Patrick et à l'ensemble des équipes et l'ensemble de ceux qui participent à l'élaboration de ce Compte Administratif.

Monsieur le Président, je crois qu'après de l'ADF, vous pouvez être fier de la gestion de ce Département. Peut-être faire remarquer à la Chambre Régionale des Comptes que l'on est un Département remarquable en termes financier, pas comme d'autres Départements qui sont dans une situation vraiment catastrophique.

J'ai retenu qu'il y avait à peu près 7 millions affectés à la Décision Modificative, au mois de septembre. On ne demandera pas d'affecter 7 millions, tu peux garder encore 2 millions en réserve, mais tu pourrais un peu en affecter dans des enveloppes qui souffrent au niveau du PPI.

Voilà ma conclusion, Monsieur le Président, pour dire qu'il faut en garder un peu en réserve, mais essayer d'en donner un petit peu. Merci, Patrick et à l'ensemble des services.

Monsieur le Président, tant que j'ai la parole, je voulais remercier l'ensemble du service des Routes du Département qui, avec les orages qu'il y a actuellement, ont fini la VH. On a des équipes qui sont vraiment un service public. Cette nuit, ils ont passé la nuit dans le Col Izoard, dernièrement dans le Briançonnais, sur le Lautaret. Je souhaite, en votre nom à toutes et à tous, remercier ces équipes qui font un travail de l'ombre.

Monsieur LE PRESIDENT. - Cela montre bien que l'on est là.

S'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce Budget Supplémentaire, je vais vous proposer de voter sur l'affection des résultats.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Monsieur MURGIA. - Je voulais initialement faire une remarque désagréable pour embêter un peu mon ami Marcel en lui disant que l'on souffrait aussi beaucoup sur le budget de la solidarité communale, l'attractivité du territoire et les enveloppes cantonales. Mais, je me suis dit que l'actualité urgente nous amenait surtout à vous soumettre une motion pour permettre le retour du vote à main levée, Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT. - On va être obligé de faire un vote à main levée, comme le demande Monsieur MURGIA.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Concernant le Budget Supplémentaire, n'ayant pas vu de manifestations hostiles dans la salle, nous allons considérer qu'il est adopté à l'unanimité.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4252 PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION -
CONTRAT LOCAL DES SOLIDARITES 2024-2027 - RAPPORT
D'EXECUTION 2024-2025, AVENANT BUDGETAIRE 2026 ET
PERSPECTIVES - JUIN 2026**

(Madame MOSTACHI quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat ni au vote)

Madame COLONNA.- Nous vous présentons aujourd'hui le rapport d'exécution 2024-2025 du Contrat Local des Solidarités, ainsi que son avenant budgétaire pour 2026.

Ce contrat, signé avec l'État en 2024, constitue un outil structurant de notre politique sociale. Il traduit concrètement notre engagement commun pour lutter contre la pauvreté et les inégalités autour de trois priorités : l'enfance, l'accès aux droits et la transition écologique solidaire.

Sur les deux premières années, 10 actions ont été déployées. Les résultats sont significatifs : une mobilisation forte en direction des jeunes, notamment sur la santé mentale, un développement de l'accès aux droits avec des milliers de personnes accompagnées, un travail renforcé auprès des publics les plus isolés, notamment les personnes âgées.

Ce bilan confirme la pertinence de notre stratégie territoriale et du partenariat avec l'État. Ce retour d'expérience met aussi en évidence plusieurs enjeux : mieux atteindre certains publics, notamment en milieu rural, simplifier les dispositifs, renforcer la coordination entre acteurs.

C'est tout l'objet de l'avenant 2026. Pour 2026, nous mobilisons 451 469 €, cofinancés à part équilibrée entre l'État et le Département.

Ce budget permet de pérenniser les actions efficaces et d'innover avec deux nouvelles actions structurantes : un dispositif itinérant d'accès aux droits en milieu rural et un projet utilisant le sport comme levier de remobilisation sociale.

Trois priorités guideront notre action : agir dès l'enfance avec le soutien à la parentalité et la prévention du décrochage, renforcer l'accès aux droits avec des démarches d'aller vers pour les publics invisibles, faciliter la mobilité et lutter contre la précarité alimentaire, deux enjeux majeurs dans notre territoire rural.

À travers ce contrat, notre ambition est simple : rendre nos politiques sociales plus concrètes, plus lisibles et plus efficaces et aller vers des publics qui en ont le plus besoin.

Ce rapport confirme que nous disposons aujourd'hui d'un outil solide, partenarial et évolutif, au service de la cohésion sociale dans les Hautes-Alpes. Je vous propose donc d'en valider les conclusions, le bilan et l'avenant 2026 afin de poursuivre cette dynamique. Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Evelyne. Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 28 voix – Monsieur MURGIA et Madame MOSTACHI ont quitté l'hémicycle)

(Retour de Madame MOSTACHI)

CD-26-06-4294 COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE COMMISSION CONJOINTE D'APPEL A PROJETS CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-ALPES ET AGENCE REGIONALE DE LA SANTÉ - JUIN 2026

Madame MOSTACHI.- Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des publics vulnérables, l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental exercent conjointement des compétences d'autorisation et de financement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, les créations, transformations ou extensions de certains établissements et services relèvent d'une procédure d'appel à projets lorsque les besoins identifiés nécessitent une mise en concurrence des opérateurs. Cette procédure vise à garantir la transparence, l'égalité de traitement des candidats et l'adéquation des projets aux besoins des territoires et des usagers.

Dans ce cadre, l'ARS et le Département sont amenés à lancer des appels à projets conjoints portant notamment sur des structures ou des dispositifs relevant d'une compétence partagée. Afin d'assurer une instruction harmonisée des candidatures, une analyse coordonnée des projets et une sécurisation des procédures, il apparaît nécessaire de formaliser une instance commune de sélection.

Les objectifs de cette commission seront : d'organiser l'examen des dossiers dans le cadre partenarial, d'assurer une évaluation objective et collégiale des candidatures, de garantir la cohérence des décisions prises par les autorités compétentes et de renforcer la lisibilité et la transparence des procédures à l'égard des porteurs de projets.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des commentaires sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Madame MICHEL s'est absentée sans donner pouvoir)

**CD-26-06-4489 COHESION SOCIALE - CONVENTION
DEPARTEMENTALE FRANCE SERVICES 2026-2028 - JUIN 2026**

Madame MOSTACHI. - Dans le cadre de la politique sociale dont il est le chef de file, le Département met en œuvre des réponses concrètes et adaptées au développement de l'accueil social inconditionnel de proximité sur l'ensemble du territoire.

Au-delà de ce qu'il gère directement, le Département est un partenaire local privilégié des Maisons France Services, tant dans l'animation de réseaux que dans les interactions avec ses entités (Maisons Des Solidarités, Maisons De l'Autonomie et Maisons de l'Habitat).

Ces dernières se manifestent notamment par les permanences en France Services, sur le champ du social et de l'habitat, permettant un appui pour les conseillers France Services et une proximité accrue pour les usagers, dans le cadre de leur accompagnement.

La convention France Services, qui régit les termes de partenariat entre l'État, les porteurs des Maisons France Services, les partenaires nationaux et le Département, est arrivée à échéance et doit être renouvelée dans la continuité des partenariats, afin de maintenir les liens entre ces acteurs du territoire et in fine, un service de qualité aux usagers haut-alpins. Il est donc proposé, ce jour, de signer une nouvelle convention France Services 2026-2028.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4494 COHESION SOCIALE - MISE EN PLACE D'UNE
COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL A PROJETS DANS LE
SECTEUR DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE - JUIN 2026**

Madame ALLOSIA.- Le Département exerce, au titre de ses compétences en matière d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), une responsabilité essentielle dans l'accueil, la protection et l'accompagnement des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'ASE.

Dans un contexte marqué par l'évolution des besoins des enfants protégés, la diversification des parcours, le renforcement des exigences de qualité d'accompagnement et l'adaptation de l'offre médicosociale et éducative, le Département est amené à procéder à la création, l'extension et la transformation d'établissements et services relevant de la protection de l'enfance.

Conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles, ces projets peuvent relever d'une procédure d'appel à projets visant à garantir la transparence des procédures, l'égalité de traitement des candidats, l'adéquation des projets aux besoins identifiés sur le territoire, la qualité des réponses apportées aux enfants et aux familles.

Afin d'assurer une instruction collégiale et sécurisée des candidatures déposées dans le cadre des appels à projets, il apparaît nécessaire de créer une commission dédiée chargée d'examiner les dossiers et de formuler un avis sur les projets présentés.

Cette commission permettra de renforcer la gouvernance des procédures d'autorisation, de favoriser une analyse partagée des projets et d'assurer la cohérence des décisions prises par l'autorité départementale.

Madame ASSO.- Je voulais juste féliciter cette initiative. On sait tous le drame survenu, il y a une quinzaine de jours, et le Département fait un travail remarquable en ce qui concerne l'Aide Sociale à l'Enfance. On n'attend pas qu'il y ait un drame pour prendre des initiatives, dans le Département des Hautes-Alpes ; c'est une grande force pour nous, on le

voit sur d'autres sujets. En ce qui concerne l'enfance, c'est quand même le rôle majeur du Département, puisqu'il est là pour les protéger - vous le savez bien, Monsieur le Président, puisque c'est vous qui les protégez in fine. Cette initiative de collégialité, de mise en développement de tous les partenaires ne peut que renforcer le rôle du Département, le rôle de l'Aide Sociale à l'Enfance, des services de cohésion sociale pour être là pour eux, pour ceux qui ne bénéficient pas de l'enfance dont ils devraient bénéficier.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

AUTONOMIE

CD-26-06-4435 AUTONOMIE - CONVENTION 2025-2028 DE COOPERATION CNSA / ARS PACA / CD 05 / MDPH 05 POUR LE SOUTIEN A L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES ET LEURS AIDANTS - JUIN 2026

Madame MOSTACHI.- Nous avons à nous prononcer sur une convention qui engage l'avenir de notre territoire, et surtout la qualité de vie de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et par l'augmentation des situations de handicap, la question de l'autonomie n'est plus une problématique sectorielle, elle est devenue un enjeu central de notre pacte social.

Dans les Hautes-Alpes, cet enjeu prend une dimension encore plus forte : notre territoire, à la fois rural et montagnard, est caractérisé par l'éloignement des services, la dispersion de l'habitat et des fragilités sociales et sanitaires accrues.

Des femmes et des hommes expriment pourtant une aspiration simple et légitime : vivre dignement, choisir leur lieu de vie et rester chez eux le plus longtemps possible lorsqu'ils le souhaitent.

A cela s'ajoute un autre défi majeur : celui du métier médico-social aujourd'hui en tension, et celui du soutien aux aidants. Car derrière chaque situation de dépendance, il y a bien souvent un proche, un conjoint, un parent, un enfant qui accompagne, soutient, parfois au détriment de sa propre santé ou de sa vie professionnelle. Ces aidants sont un pilier silencieux de notre système de solidarité et ils doivent être pleinement reconnus et accompagnés.

Depuis plusieurs années, notre Département porte une politique volontariste en faveur de l'autonomie, du maintien à domicile et de la diversification des réponses.

La convention 2025-2028 intègre cette dynamique. Elle s'inscrit dans le cadre de la Loi du 8 avril 2024 pour le bien vieillir et l'autonomie, et vise à construire un véritable service public départemental de l'autonomie plus proche, plus simple et plus humain.

Cette convention traduit la coopération renforcée entre l'État et ses partenaires : l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, la MDPH et notre Collectivité. Elle n'est pas un dispositif supplémentaire. Elle est un outil de transformation de l'action publique. Concrètement, elle permettra de mieux coordonner les acteurs pour éviter des ruptures de parcours, de renforcer l'accès aux droits en luttant contre la fracture numérique territoriale et de développer des réponses adaptées aux spécificités de notre territoire.

Elle soutiendra également le maintien à domicile, qui constitue une attente forte de nos concitoyens, et renforcera le soutien des aidants, notamment au travers de l'accès à des solutions de répit.

Elle marque également une étape décisive dans le déploiement du service public départemental de l'autonomie, avec une gouvernance partagée et structurée, notamment grâce à la Conférence territoriale de l'autonomie.

Au-delà des aspects techniques, cette convention porte une vision. Elle affirme un choix politique clair : celui d'une société plus attentive aux plus fragiles, respectueux des parcours de vie et attaché à l'égalité entre tous les territoires. Elle réaffirme également le rôle du Département comme chef de file des politiques de l'autonomie et comme garant de la qualité du service public rendu à nos concitoyens.

En l'approuvant, nous faisons le choix de la coopération plutôt que celui du cloisonnement, le choix de la proximité plutôt que celui de la complexité et le choix de la solidarité plutôt que celui du renoncement.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

CD-26-06-4404 BATIMENTS DEPARTEMENTAUX - CONVENTIONS DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA DIRMED ET LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - SECURISATION DE DEUX BATIMENTS - JUIN 2026

Monsieur CANNAT.- Nous sommes conjoints solidaires avec la DIRMED dans deux secteurs : le secteur du Champsaur avec le hangar de Poligny et au Centre Technique de Briançon. Sur Poligny, il faut faire la sécurisation et la mise en place de portails pour les hangars qui sont à 21 000 €, et pour Briançon, la sécurisation des portes pour 9 000 €. Soit un total de 30 000 € à répartir à hauteur de 50 % entre le Département et la DIRMED.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.
(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

FONCIER ET IMMOBILIER

CD-26-06-3438 FONCIER ET IMMOBILIER - PROPRIETE LE FORESTON - LE SAUZE DU LAC - JUIN. 2026

Monsieur RICOU.- Ce rapport vise à ajuster les délais de réalisation du projet du Sauze-du-Lac : le projet Le Foreston.

Vous savez que c'est un ancien projet puisque c'est un projet issu d'un appel à projets qu'avait lancé le Département en 2006. Il avait retenu un lauréat, la société EUROLOISIRS, pour la réalisation sur ce site d'un complexe touristique.

Ce projet a connu une vie administrative, juridique, technique et réglementaire assez compliquée, qui a conduit à ce que les délais de réalisation initiaux ne soient aujourd'hui plus tenables puisqu'ils étaient fixés à 2024. Aujourd'hui, ces délais sont caducs.

A travers ce rapport, il vous est proposé de redonner un délai de réalisation de 5 ans pour la mise en œuvre de ce projet, pouvant être porté à 10 ans pour la moitié du projet. L'opérateur n'a pas baissé la garde, il a continué de s'impliquer dans ce dossier et a pu surmonter les différentes étapes administratives assez complexes. Mais, aujourd'hui, ce projet est toujours d'actualité. Il vous est proposé, à travers cette délibération, de reformaliser un délai de réalisation pour ce projet.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

CD-26-06-4466 JOP 2030 - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE - SOLIDEO - COMMUNE DE BRIANCON - ACCES FORT DES TETES - JUIN 2026

Monsieur CANNAT. - Dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques de 2030, le Département est mobilisé pour la réalisation des infrastructures nécessaires à l'accueil des sites olympiques et à leur desserte.

Le Fort des Têtes, situé sur la commune de Briançon, est identifié comme le site d'implantation du village olympique.

L'opération consiste en l'aménagement du carrefour permettant notamment l'accès au Fort des Têtes. Cet ouvrage impacte les deux réseaux : départemental (RD 902) et communal.

La société de livraison des ouvrages olympiques est chargée de la coordination et de la réalisation des ouvrages olympiques. Il est proposé que le Département délègue à la société de livraison des ouvrages olympiques la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

La commune de Briançon délègue également la part de maîtrise d'ouvrage correspondant à ses compétences à la société de livraison des ouvrages olympiques.

Le Département apporte une participation financière forfaitaire de 800 000 €, indépendamment du montant définitif des travaux. Cette participation financière est incluse dans le soutien financier délibéré par le Département, lors de sa session du 14 avril dernier.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-06-4478 JOP 2030 - CONVENTIONS DE FINANCEMENT - ROCADE DE GAP SECTION SUD - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT. - Avez-vous des bonnes nouvelles ?

Monsieur CANNAT. - Il y a encore quelques petits soucis de tassement de terrain, je crois, sur la partie centrale. Mais là, je vais vous parler de la partie sud qui sera peut-être livrée avant la partie centrale.

L'aménagement de la section sud de la rocade de Gap, inscrite au volet Mobilités du Contrat de Plan État-Région 2021-2027, constitue une opération structurante visant à améliorer la circulation, la sécurité des

déplacements et le cadre de vie en cœur d'agglomération. Cette section, dite aussi des Eyssagnières, comprend la création d'un nouvel itinéraire routier se substituant à la RN 85, le reclassement des voiries déviées, ainsi que l'aménagement d'un itinéraire cyclable.

La présente opération porte spécifiquement sur le financement des acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation. Il convient, dans le cadre du présent rapport, d'approuver une première convention de financement entre l'État, la Région, le Département et la Ville de Gap pour un montant maximal de 1 M€, dont 666 000 € à la charge du Département. On est à parité avec la Ville de Gap.

Ce financement s'inscrit dans le cadre d'un engagement global départemental de 5 M€ sur un coût total d'opération estimé à 39 M€ pris lors de la session du 14 avril dernier, comme pour le rapport précédent.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-06-4523 JOP 2030 - CONVENTION DE FINANCEMENT - TRAVERSEE DE LA ROCHE-DE-RAME - JUIN 2026

Monsieur CANNAT. - Nous sommes toujours dans le programme de travaux des Jeux Olympiques, avec l'enveloppe qui nous a été octroyée.

La requalification de la traversée de la Commune de La Roche-de-Rame, sur la RN 94, inscrite au volet Mobilités du CPER 2021-2027, est intégrée au protocole relatif aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030. Elle est destinée à sécuriser les déplacements, à apaiser la circulation et à améliorer les espaces publics du centre-bourg.

Structuré en deux volets, urbain et routier, le projet fait l'objet de deux conventions distinctes précisant les modalités de financement.

Ces conventions portent sur les études, les acquisitions foncières et les premiers travaux.

Il convient, dans le cadre du présent rapport, d'approuver ces deux premières conventions de financement : l'une entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes et la commune de La Roche-de-Rame, sur le volet urbain ; l'autre entre l'État, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Hautes-Alpes, sur le volet routier.

Le Département contribue au financement du projet global à hauteur de 2,8 M€, pour un montant total de travaux estimé à 17 M€. Cette contribution a été délibérée lors de la session du 14 avril dernier, comme les deux rapports précédents. Je crois qu'il reste 2,8 M€ environ à la charge de la commune de La Roche-de-Rame.

Monsieur LE PRESIDENT. - Avez-vous des observations ?

Monsieur ROUX. - Merci, Marcel, pour la présentation de cette délibération. A défaut d'avoir une déviation dans cette zone-là, je pense qu'il faut être pragmatique et faire en sorte d'aménager cette traversée de La Roche-de-Rame pour améliorer le cadre de vie, sécuriser les piétons, les usagers. Je suis sûr que ce sera le cas avec ce nouveau projet sur lequel le Département s'engage.

Monsieur CANNAT. - Pour répondre à Rémi, je crois que le choix qui a été fait a été le bon puisque la déviation a été chiffrée à 85 M€. Et quand on chiffre une déviation à ce prix, on sait très bien qu'il y a encore

10 ou 15 % de plus à la fin. C'était quelque chose qui n'était pas tenable et faisable.

Monsieur MURGIA. - Je voudrais tout de même saluer la responsabilité de l'ensemble des acteurs dans ce dossier parce que l'on clôture 30 ans de vie politique dans le département sur ce dossier de La Roche-de-Rame. Et je voudrais saluer le rôle du maire de la commune car je sais que ce sont des dossiers extrêmement difficiles. Au final, c'est l'opportunité olympique qui nous permettra de résoudre ces nœuds importants de circulation.

Je rappelle qu'il y a aussi le sujet de l'étroiture de l'Argentières-la-Bessée, Monsieur le Maire, qui fait entièrement partie des objets de travaux dans les trois années à venir. Et je trouve assez remarquable qu'en l'espace de trois ans, on puisse se dire, nous-mêmes, et dire à nos concitoyens que ces grands problèmes du débat politique haut-alpin, du débat routier, du débat de désenclavement vont être réglés et soldés par la mobilisation de tous. Je crois que l'on peut célébrer une bonne nouvelle, aujourd'hui.

Monsieur LE PRESIDENT. - Sur cette problématique de La Roche-de-Rame, le choix qui a été fait était le plus judicieux. C'est pour éviter de faire des projets qui ne voient jamais le jour. Cela me fait penser un peu à la réflexion qu'il y avait dans le Département, il y a une vingtaine d'années, quand on parlait de l'autoroute. On voulait la faire passer à tout prix à des endroits où il était impossible de faire passer une autoroute. Moralité : on en a parlé pendant 20 ans et on ne l'a jamais faite.

A La Roche-de-Rame, aujourd'hui, parce qu'il y a des élus qui ont pris conscience de cela et parce qu'il y a l'opportunité des perspectives

des Jeux Olympiques, nous allons faire un aménagement de la traversée de La Roche-de-Rame qui sera un aménagement de qualité, en plus.

Madame MOREAU.- Je voulais saluer le travail de tous les partenaires sur ce projet qui était un enjeu majeur pour la vie de la commune de La Roche-de-Rame. Les Rochons vont enfin retrouver une vie de village qui est en équilibre avec le passage des voitures sur la nationale. C'est très bien pour eux, et je suis très contente pour eux.

Je voudrais rappeler que l'on a aussi tout un aménagement cyclable à faire. Cela demeure aussi un enjeu, dans le cadre des mobilités, pour le Département et pour la Communauté de Communes qui va porter les projets d'aménagements complets. Projet cyclable très important aussi pour tous les habitants.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets le rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◆ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CD-26-06-3219 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - OPERATION GRANDS COLS - COL DU GRANON - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur VIOSSAT.- Je reviens un peu sur l'historique. En septembre 2019, le Département des Hautes-Alpes a réaffirmé sa volonté d'inscrire la requalification des grands Cols et leur valorisation comme une des priorités de son Plan Pluriannuel d'Investissement.

Il a été conduit, en 2020, l'étude de définition du fil rouge sur les différents Cols qui sont notamment le Galibier, le Lautaret, l'Izoard, l'Agnel, Vars et le Noyer. La phase opérationnelle démarre en 2021, tandis qu'une entité visuelle et une gamme de mobiliers communes sont adoptées pour l'opération *Grands Cols*.

En 2022, le Col du Granon est intégré à l'opération et un complément d'étude fil rouge est réalisé.

En 2024, les Cols de l'Izoard et du Noyer sont finalisés.

Afin de préserver une vision globale des aménagements de la partie sommitale du Col du Granon, les propriétaires fonciers, à savoir les communes de Saint-Chaffrey, de Val-des-Prés et le Département, ont décidé de réaliser l'opération en co-maîtrise d'ouvrage et ont désigné le Département comme maître d'ouvrage unique pour la réalisation de l'ensemble des opérations, à la fois études et travaux.

Le montant prévisionnel de l'opération (études et travaux) à la charge du Département en maîtrise d'ouvrage, et dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, s'élève à 800 000 € hors taxes.

Pour ce qui concerne l'échéancier, les travaux seront menés selon un phasage prévisionnel suivant : mandat de maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'aménagement pour l'été 2026, sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre automne 2026, avant-projet hiver 2026-2027, consultation des entreprises 2027 et, compte tenu de l'altitude du Col du Granon (2404 m), les travaux seront programmés sur deux années : 2027 et 2028.

Monsieur LE PRESIDENT.- On continue notre aménagement des Grands Cols.

S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU ne participe pas au vote)

CD-26-06-4524 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - TROISIEME PROGRAMMATION - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous proposons l'attribution de subventions à 18 opérations, dont 2 au titre des contrats-stations. Tout cela pour un montant d'environ 2 170 000 €, dédiés à l'aide aux communes dans cette programmation.

Parmi ces opérations, il convient de souligner la restructuration du parc des sports sur la commune du Dévoluy, l'aménagement de la zone des Infernets sur Ceillac, la création d'une Maison de pays à Montgardin, la seconde tranche de la rénovation du centre ancien de Serres, dans le cadre des Petites cités de caractère, et la rénovation totale du stade intercommunal de foot d'Eygliers.

Voilà les grandes opérations qui sont dans ce rapport que je vous propose.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-06-4526 SERVICE A LA POPULATION - PREMIERE PROGRAMMATION - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Dans nos programmes que nous déployons depuis longtemps, ce service à la population vise à financer des opérations d'investissement en faveur d'équipements de services à vocation sociale ou culturelle directement utiles à nos concitoyens.

Dans ce cadre, aujourd'hui, il vous est proposé d'attribuer 10 subventions à 9 communes et une communauté de communes pour un montant de 998 000 €.

Vous allez trouver la construction du bâtiment à destination de logements en habitat inclusif et de locaux à caractère social à l'Argentière-la-Bessée, la réhabilitation de l'ancienne fromagerie d'Arvieux en espace d'animation, ainsi que l'extension de la cantine scolaire d'Aspres-sur-Buëch et l'extension et la rénovation de l'école de Rochebrune.

S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

EAU

CD-26-06-4528 EAU - AIDES AUX COLLECTIVITES - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT - JUIN 2026

Monsieur BROCHIER.- Le Département soutient les investissements liés à l'eau potable et à l'assainissement. Ces actions s'inscrivent dans un accord conclu avec l'Agence de l'eau, dans le cadre de son 11^{ème} programme.

Dans le cadre du Conseil Départemental du 23 juin, il est proposé d'attribuer des subventions pour 21 dossiers : 13 en eau potable, 8 en assainissement. Deux opérations sont prioritaires : Le Monétier-les-Bains, pour la sécurisation quantitative et labellisée Assises de l'eau, et une à Risoul. Deux collectivités demandent l'annulation d'aides précédemment accordées : la Communauté de Communes de Serre-Ponçon-Val d'Avance et la Commune de Serres.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur MURGIA s'est absenté sans donner pouvoir)

ENERGIE

CD-26-06-4527 TRANSITION ENERGETIQUE - PROGRAMMATION INVESTISSEMENT - JUIN 2026

Monsieur VIOSSAT.- Concernant la programmation d'investissement de juin 2026 pour les communes et leurs groupements, le Département des Hautes-Alpes soutient les opérations d'investissement qui relèvent des différents domaines concernant l'énergie : travaux de réhabilitation thermique des bâtiments, constructions neuves, équipes de production d'énergies renouvelables, énergies renouvelables thermiques, soutien à la maîtrise de l'énergie, soutien à la filière bois et à la sylviculture, innovations en matière d'énergie et de matériaux biosourcés.

Dans ce contexte marqué par la crise énergétique et les enjeux de transition et de sobriété, il est proposé d'attribuer des subventions aux opérations des collectivités, des EPCI ou assimilés. Cela correspond à deux rénovations sur la commune de Saint-Chaffrey et des travaux de logement de l'ancienne école à Chabestan.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur MURGIA s'est absenté sans donner pouvoir)

(Madame ASSO quitte l'hémicycle et donne pouvoir à Monsieur MOUGIN – Madame MOREAU quitte l'hémicycle et donne pouvoir à Madame MICHEL)

TOURISME

CD-26-06-4519 ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - SCHEMA DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE 2026-2036 - JUIN 2026

Monsieur RICOU.- Quelques mots avant de laisser la parole à Yvan CHAIX pour la présentation de ce projet.

Notre Schéma de Développement Touristique, qui avait été initié à la création de l'Agence, il y a maintenant 10 ans, nous a permis de conduire une action, pendant ces 10 dernières années, plutôt largement positive si l'on regarde les résultats de l'activité touristique dans le département. C'est le résultat d'un travail collectif, et j'insiste sur cette méthode qui a été la nôtre pendant les 10 années, mais aussi d'une agrégation de toutes les compétences et de tous les moyens. Effectivement, notre activité touristique a progressé de manière remarquable sur ces dernières années, que ce soit en termes de fréquentation, en termes de nuitées, de nombre de visiteurs accueillis, mais également en termes de remontées économiques.

Je veux saluer ce travail collectif conduit avec l'ensemble des territoires, l'ensemble des offices de tourisme et le soutien que l'activité touristique a eu à travers les politiques territoriales conduites notamment par le Département, avec les contrats de station, avec le soutien aux investissements, avec le soutien aux équipements et aujourd'hui, cette activité touristique s'est métamorphosée. Il ne s'agit pas de renier tout ce qui a été fait, ces 10 dernières années, mais plutôt de l'enrichir en tenant compte du nouveau contexte sociétal, environnemental, des nouvelles attentes de nos concitoyens, de ceux qui fréquentent notre département.

Aujourd'hui, je veux saluer l'extrême efficacité de la construction de ce Schéma de développement touristique puisqu'il a été conduit dans

un laps de temps court. Et je veux saluer les équipes de l'Agence qui se sont particulièrement mobilisées sur ce dossier, aidées en cela par le Cabinet Bartle, qui ont permis de conduire un travail dans des délais courts, mais surtout un travail participatif et dans lequel ont été associés, sous forme de questionnaires, d'enquêtes, de séminaires, toutes les personnes peu ou prou concernées par l'activité touristique.

Ce travail nous a permis aussi de mesurer l'évolution de notre société, l'évolution des attentes de nos concitoyens avec de nouvelles attentes, avec une nécessité de prendre en compte, de manière encore plus prégnante que dans le passé, ce nécessaire équilibre entre développement et cet environnement d'exception qui est celui des Hautes-Alpes, mais aussi de prendre en compte les évolutions climatiques et une évolution de la société.

On commence à entendre des mots comme « surfréquentation », « surtourisme ». Chose dont nous n'entendions pas parler, il y a 10 ans. Cela signifie que les attentes, les états d'esprit, les mentalités de nos concitoyens ont évolué. Et également des attentes en termes d'équilibre en matière de développement territorial, la nécessité qu'il y a à être vigilants à ce que cette activité touristique, qui représente une part importante du produit intérieur brut des Hautes-Alpes, soit aussi au service de nos populations, de ceux qui vivent sur nos territoires, que l'on trouve le bon équilibre et que l'on prenne en compte de plus en plus ce qui est une valorisation touristique, bien sûr, les mobilités, le logement, mais aussi que ces évolutions soient au service de la qualité de vie de nos concitoyens, d'un développement harmonieux et permettent de fixer sur nos vallées, sur nos territoires, le plus possible d'actifs et de population.

Dans ces périodes, avec un enjeu fort de la vision et la perspective des Jeux Olympiques 2030, cela fait aussi partie des sujets qui

doivent être les nôtres d'être attentifs à un équilibre harmonieux d'un point de vue territorial.

Aujourd'hui, les choses ont beaucoup évolué : le lac de Serre-Ponçon s'est largement aménagé, nos stations ont progressé en termes d'infrastructures, d'équipements, d'hébergements, et c'est tant mieux. Mais, il faut que nous continuions dans cette voie. N'oublions pas aussi d'autres territoires, des situations économiques peut-être plus fragiles. Je pense aux stations de ski les plus fragiles et situées plutôt en basse altitude.

Il faut se réjouir néanmoins du chemin parcouru. Il y a 10 ans en arrière, la Banque de France avait fait une étude sur la situation économique de nos stations en particulier : il fallait bien reconnaître que le constat était plutôt alarmant puisque l'on souffrait, en comparaison avec les Alpes du Nord, d'un sous-investissement ou d'un retard. Je crois qu'aujourd'hui, nos efforts collectifs ont permis de pallier cela, de se remettre à niveau.

Nos préoccupations doivent également concerner d'autres sujets qui sont aussi peut-être des sujets moins visibles, mais tout aussi importants et qui sont des sujets sociétaux auxquels il faut que nous soyons attentifs.

Je vais laisser Yvan nous présenter les principales composantes de ce Schéma de développement touristique qui va conduire et animer notre action pour les 10 années à venir.

(Présentation PowerPoint)

Monsieur CHAIX.- Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, Patrick a esquissé l'essentiel. On va prendre quelques minutes pour rentrer dans le détail de ce Schéma

Département de Développement Touristique. Peut-être juste rappeler que le précédent explique en grande partie la métamorphose des Hautes-Alpes. Patrick RICOU a rappelé le poids du tourisme dans notre économie. Il a rappelé également la longue décennie de croissance : +53 % de croissance de produit intérieur brut de la filière Tourisme. C'est un chiffre en tout point extraordinaire. Une bonne partie de ces bons résultats est liée au précédent schéma.

Vous avez, à l'instant, adopté toute une série de rapports liés à l'attractivité du territoire qui sont nés avec le précédent Schéma du tourisme : les Grands Cols, la création de l'Agence et d'autres dispositifs encore. Pour autant, il nous paraissait essentiel, pour toutes les raisons qui ont été évoquées par Patrick, de réviser le schéma et de le faire à un moment charnière où il y a un basculement. Moi aussi, je fais écho aux propos de Gérard NICOLAS qui a mis en avant la nouvelle donne du tourisme. Notre époque interroge beaucoup plus intensément le tourisme, les questions de son impact sur le milieu naturel, de l'acceptation des populations locales, des difficultés des jeunes à se loger sous la pression immobilière qu'il conduit. Tout ceci, bien évidemment, a nourri nos réflexions.

Le Schéma de Développement Touristique a cette particularité d'être un schéma irrigateur. Il agrège toute une série de politiques publiques.

Pour terminer, avant de revenir sur les principales opérations, vous dire, comme l'a souligné Patrick, que c'est un travail très collectif qui a été conduit. Le Département a mobilisé l'Agence de développement qui s'est beaucoup appuyée sur les services du Département, et on les remercie. Mais également sur l'ensemble des forces vives économiques de ce département. Le dispositif que vous adopterez aujourd'hui fait largement consensus.

On va aller directement sur les objectifs et principes directeurs de ce schéma.

Un grand objectif : garantir le développement du tourisme haut-alpin en veillant sur notre milieu et nos hôtes.

C'est une phrase qui peut paraître un peu simple, mais qui, en vérité, dit tout de ce schéma.

Le premier point est que l'on souhaite s'engager dans une voie de développement. Bon nombre de nos contemporains prônent la décroissance ; ce n'est pas le sujet de ce schéma. C'est un schéma qui s'inscrit dans une dynamique de croissance parce que l'on sait combien c'est important pour fixer des populations et créer de l'emploi et de la valeur pour les territoires. Pour autant, c'est un schéma qui prend en compte, de façon très marquée, la préservation de notre environnement et de nos milieux naturels, la nécessité d'adapter notre tourisme à notre quotidien. Et puis enfin, c'est un schéma qui prend le soin des hôtes, dans la double acception du mot : les hôtes, ce sont ceux que l'on accueille, les touristes, mais c'est ainsi que la langue française le définit, ce sont aussi ceux qui accueillent, les haut-alpins. On voit bien qu'il y a un sujet central sur l'acceptation des populations locales sur le développement touristique, mais de manière générale sur l'ensemble des initiatives qui sont portées par les élus. Les différentes réunions de concertation que vous avez évoquées précédemment dans le Briançonnais en témoignent.

Un objectif central et quatre principes directeurs :

- les accès et les mobilités,
- maintenir l'équilibre entre la préservation et la valorisation d'une nature d'exception. Cette notion de juste équilibre que l'on prône depuis longtemps au Département et à l'Agence,
- s'assurer de la dynamique collective et de l'adhésion des populations locales.

Je voudrais revenir d'un mot sur cette dynamique collective : quand on a créé l'Agence de développement, en 2015, cela n'allait pas de soi. Ce département était frappé par des divisions intestines, souffrait d'un grand complexe d'infériorité. On a réussi à créer un élan dynamique, à redonner de la fierté à l'immense majorité des acteurs économiques et des Haut-Alpins qui gravitent autour de notre activité. C'est un élément déterminant de la réussite de demain.

- pérenniser les actifs de la destination et les conforter,
- créer de la valeur partagée pour toutes les Hautes-Alpes.

Chaque mot compte. On a beaucoup parlé, ce matin, des Jeux Olympiques, bien évidemment ils vont profiter au Briançonnais qui est un site hôte, avec le village olympique et deux sites de compétition à Serre-Chevalier et à Montgenèvre. Mais, au travers de ce schéma et de l'ensemble des actions qui sont conduites, c'est tout le département qui est concerné, y compris après les Jeux Olympiques avec forcément un bénéfice immédiat pour l'ensemble de vos territoires et des Haut-Alpins.

Nous vous proposons de rentrer dans les 7 champs d'action prioritaires : le logement dont on a beaucoup parlé, ce matin, les sites et les équipements, l'ensemble des politiques liées au sport, à la culture, à l'agriculture et au terroir, les Jeux Olympiques et les grands événements, le marketing et la gouvernance.

Le document en annexe de ce rapport détaille l'intégralité de ce dispositif, identifie la structure ou le service du Département qui le porte, l'horizon de temps et les éléments budgétaires.

Nous vous proposons de passer rapidement sur chacune de ces composantes, en démarrant par ce qui est le plus fondamental : les accès et les mobilités.

Il s'agit de désenclaver les Hautes-Alpes, de décarboner les transports, de favoriser l'intermodalité, à la fois pour les déplacements

touristiques comme ceux du quotidien. Nous pouvons le faire uniquement grâce à la manne des Jeux Olympiques, avec un investissement conséquent de plus de 522 M€ alloués sur le ferroviaire, le routier et les mobilités douces.

Notre responsabilité sera de conduire et de financer les travaux de ces infrastructures, d'en assurer également la bonne cohérence dans le temps parce qu'il y a plusieurs maîtres d'ouvrage : le Département sur le réseau routier départemental, la DIRMED sur le réseau national, la SNCF sur le réseau ferré. Il faut s'assurer que tous ces travaux seront coordonnés pour qu'on livre en temps et en heure les infrastructures, mais également pour minimiser les impacts. Et, une fois que l'on aura ces infrastructures, encore faut-il s'assurer que des intermodalités fonctionnent, que l'on puisse faire convenablement le dernier kilomètre, que l'on puisse réserver des offres de déplacement de bout en bout. C'est un travail considérable qui s'ouvre et, bien évidemment, le Département, l'Agence et ses satellites seront en première ligne sur ce sujet.

Deuxième point important : le logement. Accompagner l'amélioration de l'offre de logements touristiques, tout en engageant une politique en faveur du logement résidentiel.

Là encore, chaque mot compte. Le logement touristique n'est pas une compétence du Département. Le transfert de compétences a transféré à la Région cette question-là. Pour autant, on a le sentiment que c'est une nécessité de continuer à s'en occuper de la façon la plus opérationnelle possible. Vous avez ici quelques actions prioritaires entre 2026 et 2036. Il faut d'abord continuer à faire ce que l'on a fait, ces dernières années, pour garantir des hébergements touristiques qui restent dans le parc locatif, encourager la création de *Foncières*. Nous l'avons fait à Orcières, aux Orres, à Serre-Chevalier, à Risoul. Nous le ferons à Vars, au Dévoluy. Et nous avons, hier soir, une discussion avec Patrick RICOU

et la Caisse des Dépôts et la Banque des Territoires pour voir dans quelle mesure on est en capacité de dupliquer ces modèles sur d'autres types d'hébergement, peut-être de tailles différentes. On pense aux centres de vacances. Très prochainement, une réunion se tiendra avec les élus de la Vallouise sur ce sujet-là.

Bien évidemment, l'Agence continuera à orienter tous les hébergeurs privés vers les dispositifs d'aide, notamment de la Région et de l'État. Dans le même temps, nous poursuivrons notre travail sur l'amélioration du bâti. On renvoie à des dispositifs que vous connaissez bien : les Petites cités de caractère, avec le CAUE dans le Pays du Buëch, ou encore les Villages d'alpinisme dans le Massif des Écrins, également avec le CAUE.

Et puis, dernier volet de cette thématique : poursuivre les travaux que nous avons engagés, il y a peu de temps, avec l'ensemble des EPCI et toutes les communes classées pour réguler des meublés de tourisme. C'est un travail qui porte ses fruits. Il faut aller plus loin. Et bien évidemment, il faut aussi répondre aux problématiques du logement de saisonniers et de jeunes actifs. C'est le sens des travaux que conduit le Département, aux côtés de la Préfecture, avec quelques annonces fortes dans ce sens, dans peu de temps.

Troisième volet important, peut-être même central : poursuivre le développement et l'adaptation des sites et des équipements de loisirs au changement climatique et aux usages.

En 10 ans, le monde a changé et nos activités ont considérablement été affectées. Vous avez, ici, quelques chantiers prioritaires.

Les contrats de stations deviennent des plans de développement et de résilience des stations de montagne, avec une attention particulière portée aux stations-villages. Nous ne les laisserons pas tomber.

Il faut ajouter une dimension de résilience également dans le Plan Départemental des Espaces, des Sites et des Itinéraires, porté par Marine MICHEL. On voit bien qu'un bon nombre de nos grandes itinérances sont soumises à des aléas climatiques très forts. Le Parc National des Écrins pourrait en témoigner. Il est nécessaire de sécuriser ces lieux de pratique et d'en faire des spots d'excellence.

Et puis, s'investir davantage dans le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon, afin de garantir le bon équilibre départemental de tous les équipements qui sont portés par le syndicat mixte en charge de l'aménagement du lac de Serre-Ponçon.

Voilà pour les principaux leviers de cette politique. Bien évidemment, il faut, pour l'ensemble des équipements, continuer à engager la transition écologique.

On enchaîne avec la nécessité de faire des politiques départementales en faveur du sport, de la culture, de l'agriculture, des leviers de développement touristique. On peut largement progresser sur ces questions-là. Ce matin, on voulait évoquer avec vous deux initiatives particulières.

On a beaucoup œuvré pour faire émerger des filières stratégiques ; on les confortera. On s'efforcera, dans la prochaine décennie, de faire émerger une filière nouvelle autour de la culture et du tourisme scientifique avec, comme petite Tour Eiffel, les grands projets qui sont conduits actuellement dans le Dévoluy, en lien avec l'IRAM. L'IRAM, qui exploite un des plus grands observatoires d'astronomie au monde, est en train d'ouvrir ses portes pour donner l'accès au grand public à ses installations. On s'efforcera de construire une nouvelle filière à l'échelon départemental autour de cette thématique.

Et puis, un programme que nous avons appelé *Mes Hautes-Alpes*. On a beaucoup parlé d'acceptation des populations

locales. La meilleure façon que les populations locales soient convaincues que le tourisme est bon pour elles est de leur faciliter l'accès aux pratiques. L'ambition est grande, avec des politiques publiques de la Jeunesse et du Sports, d'amener tous les jeunes haut-alpins, les collégiens en particulier, à redécouvrir les activités qui font l'identité de ce département, en commençant par le ski, mieux les sensibiliser aux métiers du tourisme, à la sensibilité et la fragilité des milieux naturels. C'est un programme important. Dès que ce schéma sera adopté, le Département et l'Agence se mettront en branle pour conduire un dispositif ambitieux sur ce sujet.

On poursuit la revue de projets avec la nécessité de réussir les Jeux Olympiques d'hiver de 2030 et, de manière plus globale, s'appuyer sur les grands événements pour structurer et valoriser les filières qui font notre identité et notre attractivité. Vous avez parlé du Tour de France : forcément, cela en est une.

Un mot sur les Jeux Olympiques. Bien évidemment, on parle beaucoup de l'héritage matériel et immatériel : c'est fondamental. Mais, il faut aussi avoir le souci du moment présent. C'est le sens du programme que nous avons présenté, lors du dernier comité exécutif, *Hautes-Alpes Expérience 2030*, qui vise à amener tous les haut-alpins à participer aux Jeux Olympiques, dans le Briançonnais, pendant la période olympique, du 1^{er} au 17 février 2026. On n'image pas que les haut-alpins puissent vivre cet événement par procuration. On n'image pas qu'ils puissent se contenter de le regarder à la télé ou d'en lire les bons papiers dans la presse.

Nous mettrons en place toute une série de dispositifs qui permettront de construire des équipes de volontaires haut-alpins, de pavoiser l'ensemble de notre département - toutes les communes seront concernées -, et de créer des lieux de célébration qui permettront d'accueillir le plus grand nombre de haut-alpins possible dans le

Briançonnais, avec une Maison des Hautes-Alpes, une place des Médailles, et d'immenses Fan Zones. C'est un enjeu majeur : il faut que tous les Haut-Alpins puissent se dire : ces Jeux étaient chez moi, j'y suis allé, je les ai vécus de l'intérieur.

On va passer rapidement sur les dernières actions avec la nécessité de faire rayonner les Hautes-Alpes dans toute leur diversité. Quand on parle de la diversité, c'est la diversité des terroirs, des territoires, des offres, des saisons. C'est un des rares départements touristiques qui a la chance d'avoir une activité plutôt bien équilibrée dans le temps et de faire des très belles saisons d'hiver, des très belles saisons d'été, mais également des saisons de printemps et d'automne qui tiennent leur rang.

Et puis, de poursuivre la montée en qualité. On a des marges de progression immenses sur ce sujet, et on accompagnera les collectivités et les professionnels pour que l'on continue à progresser.

Une part très conséquente sera allouée à l'intelligence artificielle. Quand on a pensé le dernier plan, personne n'avait cela à l'esprit. Aujourd'hui, cela bouleverse considérablement les habitudes de recherches d'informations, de consommation et de pratique des lieux touristiques. Nous conduirons un grand plan IA tourisme, à l'échelle du département.

On revient maintenant sur la nécessité de faire vivre l'identité haut-alpine, d'élargir les dynamiques collectives et de mobiliser davantage encore les populations locales. Je ne m'attarderai pas sur ce dernier champ d'actions.

Pour terminer le propos : quelques objectifs et quelques éléments budgétaires.

Vous avez, sur la planche de gauche, une projection de ce que pourraient être les budgets alloués au Schéma Départemental de Développement Touristique pour les dix prochaines années. C'est

intéressant parce que cela permet de bien comprendre quel est l'effet levier des Jeux Olympiques. C'est considérable. Ce sont des sommes qui ne sont pas notre quotidien et qui permettent vraiment de faire faire un bond en avant à ce département. Cela vous permet également de voir quel est l'effort d'investissement du Département pour chacun des champs d'actions que nous avons évoqués précédemment : 672 M€ pour l'amélioration des accès et des mobilités, 575 M€ pour l'aménagement du territoire et 358 M€ pour la valorisation des sites.

Vous avez ensuite une série d'indicateurs. Dans le document qui vous a été distribué, il y a des indicateurs de croissance. On ambitionne 10 % de croissance sur les dix prochaines années. Et nos projections laissent à penser que nous atteindrons 420 000 lits touristiques et 21 millions de nuitées, à ce moment-là. En chiffre d'affaires touristique consolidé, c'est 1,5 milliard d'euros, référence 2026.

Notre ambition est que le tourisme reste la principale activité économique, mais qu'il demeure à ce niveau qui est le sien, aujourd'hui, de 26 % du PIB départemental.

Certes, le tourisme est la locomotive de l'économie, mais il ne génère que 25 % du PIB. 75 % du PIB est généré par d'autres secteurs d'activité.

Le tourisme a une capacité d'entraînement très forte sur la construction, les travaux publics, le commerce, l'agriculture. Il est important pour nous de tenir ces équilibres-là.

Nous mettrons en place également une série d'indicateurs de soutenabilité et d'acceptation des populations locales, pour s'assurer que nous embarquions tout le monde et que l'on soit au rendez-vous de ces objectifs en 2036.

Voilà en quelques mots les tenants et les aboutissants de ce Schéma Départemental, Monsieur le Président. Bien évidemment, est

adossée à ces outils toute une série d'indicateurs qui permettront à tous de suivre l'évolution et, si nécessaire, de réajuster le tir.

On ouvre ce nouveau chapitre, comme l'évoquait Patrick RICOU lorsque l'on a lancé les travaux du Schéma Départemental de Développement Touristique, avec beaucoup d'enthousiasme et de responsabilité. On a le sentiment qu'une période charnière s'ouvre pour le Département des Hautes-Alpes.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour cette présentation excitante de l'avenir de notre département, au travers de ce Schéma Départemental du Développement Touristique. J'y vois un encouragement. Et puis, c'est un état d'esprit dans lequel on doit tous se trouver pour dire que l'avenir des Hautes-Alpes est devant nous, et il sera de grande qualité et d'une grande beauté pour peu que l'on continue à faire ce que l'on a fait, depuis une dizaine d'années, avec tous les acteurs du territoire. Nous sommes peut-être une locomotive avec le travail exceptionnel effectué par l'Agence de développement qui, depuis 10 ans, a su regrouper, au sein de son Conseil d'Administration, de son Conseil d'orientations, toutes les forces vives du département. Personne ne s'est défilé, depuis 10 ans. Tout le monde est dans cette même dynamique et il y a une grande confiance faite par tous les haut-alpins à l'Agence de développement. Il faut le saluer, et cela va durer encore au moins jusqu'en 2036.

Mes chers collègues, avez-vous des commentaires ?

Monsieur MURGIA.- Un tout petit mot pour dire que je pense que l'on sera nombreux à voter avec plaisir, mais que je ne pourrais pas le faire sans avoir une petite pensée émue pour Jean-Yves DUSSERE qui a porté sur les fonds baptismaux, avec la majorité de l'époque, la création de l'Agence Départementale de Développement. Je crois qu'Yvan a bien

fait de rappeler que ce n'était pas forcément évident. Cela paraît tellement naturel aujourd'hui d'avoir l'Agence départementale et d'avoir tous les acteurs économiques et l'ensemble des collectivités autour de la table. Je crois me souvenir que cela ne l'était pas à l'époque, et je crois que l'on peut avoir cette petite pensée.

Monsieur LE PRESIDENT. - Très bon rappel. Merci, Arnaud.

Monsieur TENOUX. - Je salue ce travail pour renforcer encore l'attractivité de notre département et soutenir le développement touristique de l'ensemble des acteurs. Mais, permettez-moi de rappeler une évidence : ce schéma ne marque pas un commencement, il s'inscrit dans une continuité, depuis de très nombreuses années.

Notre Département, au travers de son Agence départementale, mène un travail considérable en faveur de nos territoires. Les exemples sont nombreux. Je pense d'abord au label Petites cités de caractère, sur lequel nous avons travaillé depuis 12 ans : Serres, Garde-Colombe, Rosans et Orpierre. Ce label est bien plus qu'une distinction, il est un véritable levier de développement, de valorisation du patrimoine et d'attractivité que le Département accompagne de manière volontariste, notamment sur le plan financier.

Je pense également aux investissements majeurs réalisés sur le site de La Germanette où notre Collectivité est l'un des principaux cofinanceurs de travaux indispensables à son développement et à sa pérennité, l'aérodrome du Chevalet, bien sûr, le site d'escalade d'Orpierre. Je pense encore au travail remarquable conduit dans la vallée de la Méouge, ainsi qu'à de nombreux autres projets qui participent chaque jour à faire vivre nos communes, à soutenir notre économie locale et à améliorer le cadre de vie de nos habitants.

Tout cela démontre une réalité simple : le Département n'a jamais attendu ce schéma pour agir et il est, depuis longtemps, un partenaire fidèle, engagé et déterminé au service du développement touristique de notre territoire. Mais, il y a aussi une réflexion qui doit nous accompagner :

L'attractivité de notre département repose avant tout sur ce qui fait son identité : des paysages préservés, des espaces naturels remarquables, des villages authentiques et un patrimoine d'une richesse exceptionnelle.

C'est justement parce que nous avons su préserver ces paysages qu'ils attirent aujourd'hui des visiteurs en quête d'authenticité, de nature et de qualité de vie.

Alors, je souhaite poser une question simple, mais essentielle : jusqu'où devons-nous développer notre tourisme pour ne jamais dénaturer ce qui fait précisément sa force ?

Le développement touristique est indispensable à notre économie, à nos commerces, à nos artisans, à nos hébergeurs et à l'emploi local, mais il ne peut se faire au détriment de notre environnement ou de la qualité de vie de celles et ceux qui y vivent toute l'année.

Notre responsabilité est de trouver le juste équilibre : développer sans dénaturer, accueillir sans saturer et valoriser sans artificialiser.

Préserver nos paysages n'est pas un frein au développement, c'est au contraire la condition même de notre attractivité et de notre réussite à long terme. C'est dans cet esprit que je voterai ce Schéma départemental, avec ambition, mais aussi avec lucidité.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Gérard.

Monsieur AILLAUD.- Simplement, dans ce concert de louanges, je voulais rajouter ma pierre à l'édifice et féliciter, comme nous devons toutes et tous le faire, Yvan CHAIX et ses équipes de l'ADDET, ainsi que Patrick à la présidence, parce qu'il y a un travail absolument remarquable qui est fait. On a parlé beaucoup de tourisme, dans la demi-heure qui vient de s'écouler, mais je voulais aussi faire allusion à tout ce qui relève du Salon de l'Agriculture auquel on n'a pas fait référence, ce matin directement, mais en tout cas, tout ce qui est fait et qui peut mettre en valeur à la fois notre patrimoine naturel et notre patrimoine gastronomique est aussi à mettre en avant. Merci, Yvan, pour le travail formidable que tu fais avec ta belle équipe de l'ADDET.

Dans les documents qui nous ont été présentés, je voulais dire aussi qu'il est fait allusion à l'assurance de l'adhésion des populations locales à ce Schéma Départemental de Développement Touristique. Nous devons être ambitieux ; c'est notre cas. Je crains malgré tout qu'il ne s'agisse d'un vœu pieux parce que nous le voyons, au travers déjà de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030 : il y aura toujours des gens qui dénonceront les actions que nous portons. Je ne dis pas qu'il faut faire fi de leurs remarques et de leurs observations. En tout cas, la volonté est là, et nous devons la porter collectivement. Celle de faire en sorte qu'un maximum de haut-alpins et de haut-alpines se sentent bien chez nous et adhèrent à la politique volontariste et touristique qui est menée.

Dans ces personnes qui dénoncent les actions que nous portons tous ensemble, il y a des gens qui se sont installés dans notre département dans l'idée qui fallait que, dès leur installation, absolument plus rien n'évolue. J'assume totalement les mots que je tiens là. Ce n'est certainement pas dans cet esprit qu'il faut que nous nous inscrivions. Je pense que nous sommes tous d'accord pour le dire. Ces positions-là sont

marginales, il faut intégrer certains points de vue, mais ne pas aller dans cette démarche. Ce n'est pas notre intention que d'arrêter de développer notre département économiquement et du point de vue touristique. Voilà le premier élément que je voulais donner.

Le second élément est lié - on sera tous d'accord pour le dire aussi - à la politique de sensibilisation envers la jeunesse, que nous devons conduire ensemble, aussi. Nous l'avons dit à plusieurs reprises : il y a les JO 2030, mais pas seulement. Nos collègues du nord du département le savent, il convient, pour que cette adhésion soit totale, que la jeunesse, y compris du sud du département, soit aussi associée. Je n'ai aucune idée de quelle manière il faudrait pouvoir, dans les écoles, dans les collèges, sensibiliser nos jeunes aux activités sportives. Pas seulement aux activités hivernales. Je crois que l'on a une marge de progression importante dans ce domaine-là. J'imagine qu'il y a du travail qui a été entamé pour que, d'ici 2030, on puisse permettre à nos jeunes de découvrir un peu mieux les activités sportives hivernales. Il est vrai qu'elles sont très onéreuses, mais on devra là aussi, tous ensemble, avoir un point de vigilance là-dessus. Nous le savons tous : quand la jeunesse adhère, ce sont aussi toutes les familles qui adhèrent. Nous sommes bon nombre dans cet hémicycle à avoir des enfants dans notre entourage et on sait que l'enthousiasme de nos enfants nous permet aussi d'évoluer psychologiquement vers des orientations, même des activités sportives que nous ne connaissions pas. Je pense aussi à ce qui se fait sous l'autorité de Maryvonne et de Valérie, *Culture en stock*, etc. Toutes ces choses-là nous permettent d'évoluer, de changer notre point de vue, notre logiciel. Sensibiliser la jeunesse : il faut vraiment que l'on arrive à le faire assez rapidement, de mon point de vue.

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Je voulais, en tant que nouvelle présidente de l'Office de Tourisme du Guillestrois-Queyras, féliciter le travail de l'agence. Patrick l'a dit, tout à l'heure : le travail qui a été fait notamment pour ce nouveau schéma est le résultat d'un travail collectif avec l'ensemble du territoire et des offices de tourisme. C'est sur ce point que je souhaite insister.

C'est justement le rôle de l'Agence incontournable dans le département des Hautes-Alpes, en ce qui concerne le tourisme, mais aussi l'agriculture et l'économie, qui participe à l'exemplarité de notre département. L'agence est le premier soutien des offices de tourisme du département, justement avec ce travail de collaboration qui est très apprécié et qu'il faut vraiment faire perdurer.

Madame GRENIER.- Je voudrais rassurer Jean-Baptiste : bien évidemment, nous avons inclus dans nos réflexions, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques, de travailler sur ce que l'on peut faire avec nos jeunes et la jeunesse d'une façon générale pour les amener à travailler sur le territoire et à connaître le territoire. Nous y avons pensé, Jean-Baptiste.

Monsieur PEYTHIEU.- J'aimerais aussi sensibiliser l'auditoire à quelques problématiques quant aux grands événements. Là, on parle énormément des Jeux Olympiques, et lorsque nous parlons de Jeux Olympiques, nous parlons bien sûr de choses qui sont structurelles. Mais, je tiens à tirer la sonnette d'alarme et à dire qu'avant tout, c'est déjà un projet sportif et qu'aujourd'hui, la situation financière de la Fédération Française de Ski est très compliquée. Le résultat net, cette année, s'élevait à 3 500 €. Il ne faut donc pas oublier que, localement et nationalement, pour que les Jeux Olympiques soient un vrai succès, il faudrait que nos

athlètes soient présents et puissent faire leur préparation dans les meilleures dispositions possibles. Peut-être, à un moment ou à un autre, pour nos athlètes locaux, il faudra que le Département des Hautes-Alpes aille un peu plus loin. Il faut savoir ce que l'on veut. On parle de tourisme, on parle de notoriété. Pour développer une notoriété, nos grands athlètes du département sont aussi des vecteurs de communication très importants pour cette destination qui est notre fabuleux territoire.

Madame MICHEL.- Je voudrais quand même répondre à Eric sur ce sujet-là. Le sujet de la Fédération Française de Ski est à l'échelle nationale, et le Département aide très largement d'ailleurs le Comité de ski Alpes-Provence sur cet aspect-là.

En ce qui concerne l'aide aux sportifs de haut niveau, un gros effort a été fait aussi, de ce côté-là. Il faut mettre en lien aussi le budget général du Département qui n'est pas le même que le Département de la Savoie, qui n'est pas le même que le Département de la Haute-Savoie. Forcément, l'aide que l'on donnera à nos sportifs de haut niveau ne sera jamais à la hauteur des autres collègues. Mais, je pense très honnêtement que le Président nous a autorisés à faire un effort conséquent sur ces athlètes de haut niveau, notamment en vue des Jeux Olympiques, pour créer vraiment une équipe d'ambassadeurs et pouvoir les aider au maximum, à la hauteur de nos moyens. Je remercie aussi Patrick RICOU d'avoir accepté tout cela.

Je pense qu'il y a encore du travail à faire, mais pour un département comme le nôtre, je pense que l'on peut se satisfaire de l'aide apportée aux sportifs de haut niveau.

Madame MOREAU.- Je voulais savoir où se situe le sud du département. Je fais référence au document que vous avez distribué tout à l'heure.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le sud commence à L'Argentière-la-Bessée.

Madame MOREAU.- C'est bien l'impression que l'on a quand on lit le document. Où situez-vous le Buëch-Sisteronais dans ce tableau ? Il n'y est pas. Mon voisin n'apparaît pas non plus. Nous ne sommes peut-être que dans le 04.

Monsieur LE PRESIDENT.- Tu n'es pas dans le 04, ne t'inquiète pas.

Monsieur CHAIX.- Je savais qu'une précision était nécessaire. Dans le document qui vous a été remis, ce matin, vous avez quelques projections sur la répartition des lits touristiques et des nuitées touristiques en 2036. Une précision : les lits touristiques sont ceux qui sont connus parce qu'ils ont fait l'objet d'un permis de construire ou d'une unité touristique nouvelle. On est donc au plus près de la réalité.

Pour ce qui est du découpage, on n'est pas face à un découpage administratif, ce sont les bassins touristiques au sens où nous l'entendons, nous. Le bassin de vie de Serre-Ponçon couvre deux communautés de communes, celle de Serre-Ponçon et celle de Serre-Ponçon-Val d'Avance. Le bassin de vie du Buëch-Dévoluy couvre les deux communautés de communes : celle du Buëch-Dévoluy et celle du Sisteronais-Buëch. On aurait dû mettre « Grand Buëch » pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Sur la projection des lits touristiques, comme des nuitées touristiques, ne sont pris en considération que les lits qui sont dans les communes du département des Hautes-Alpes puisque cette communauté de communes est à cheval sur plusieurs régions et plusieurs départements. Cela nécessite effectivement d'être précisé pour éviter tout malentendu.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets ce Schéma Départemental aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

Monsieur MURGIA.- Je voudrais m'excuser de devoir quitter la séance, mais je dois aller jusqu'à la merveilleuse commune de Pelvoux pour présider le Conseil d'Administration du Parc National des Écrins qui doit se doter de deux nouveaux Vice-Présidents, à la suite des élections. C'est pour cela que je vais emporter dans mes bagages Madame Gaëlle MOREAU.

(Départ de Monsieur MURGIA qui donne pouvoir à Madame BARNEOUD)

◆ VIE LOCALE ET PROXIMITÉ

CULTURE

CD-26-06-4414 ARCHIVES DEPARTEMENTALES - APPROBATION DE LA STRATEGIE DE COLLECTE ET DE CLASSEMENT 2026-2030 - JUIN 2026

Madame SAUDEMONT.- Cette délibération que je vais présenter est liée aux Archives départementales, mais avant d'aller plus avant, je voudrais, devant vous, saluer la distinction dont a été l'objet notre Directeur des Archives départementales, Pierre FABRY, puisque Pierre a été fait, jeudi, Chevalier des Arts et des Lettres sur proposition et décision de la Ministre de la Culture.

(Applaudissements)

Je dois dire qu'en plus, c'est une distinction assez exceptionnelle puisque pour être promu Chevalier des Arts et des Lettres, il faut avoir 30 ans, qu'il ne les a pas et qu'il y a eu une dérogation exceptionnelle tant son talent est affirmé. En tout cas, nous sommes très fiers.

Le rapport qui vous est soumis vise à approuver la stratégie de collecte et de classement pour la période 2026-2030. Après plusieurs années consacrées à la réhabilitation et à l'extension du bâtiment des Archives, le Département dispose, désormais, d'un outil adapté aux besoins actuels, conforme aux normes nationales et dimensionné pour les décennies à venir.

Il est donc indispensable d'accompagner cet investissement structurant par une stratégie claire permettant d'orienter durablement les missions de collecte et de classement assurées par le service des Fonds, composante de la Direction des Archives départementales.

La mise en œuvre de ces missions constitue, en effet, un préalable indispensable à l'exercice des droits des citoyens, à la transparence de l'action publique, ainsi qu'à la préservation et la transmission de la mémoire départementale.

La stratégie proposée constitue une véritable feuille de route pluriannuelle. Elle fixe les priorités de collecte et de classement conformes aux orientations nationales portées par le Ministère de la Culture, tout en

tenant compte des enjeux et des spécificités propres au Département des Hautes-Alpes.

Elle permet également d'endosser des enjeux majeurs nécessitant une planification rigoureuse d'actions, telles que la valorisation du territoire et de son patrimoine archivistique, à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver de 2030, ou bien la documentation des changements environnementaux et économiques que connaissent les Hautes-Alpes.

Articulée autour de quatre axes stratégiques et déclinée en neuf fiches-actions opérationnelles, cette stratégie a été validée par le service interministériel des Archives de France.

Elle organise la collecte des archives prioritaires, engage le renforcement et la transformation des pratiques aux professionnels, accompagne le développement des archivages numériques et accroît le pilotage et la lisibilité de l'action du service.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-06-4444 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - ENTREE DE BIENS CULTURELS DANS LES COLLECTIONS DU DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES - JUIN 2026

Madame SAUDEMONT.- Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Musée Muséum Départemental des Hautes-Alpes, établissement labellisé Musée de France, poursuit une politique d'acquisition ambitieuse au service de son Projet Scientifique et Culturel. Projet que nous avons voté, il y a quelques temps.

Les collections de beaux-arts et d'histoire naturelle se sont enrichies d'œuvres et de documents importants : un dessin

d'Emile GUIGUES représentant l'alpiniste bibliophile Paul GUILLEMIN, une nouvelle peinture alpine de Charles-Alexandre BERTIER représentant le vallon de la Pilatte, au début du XXe siècle, trois lettres autographes du botaniste gapençais Joséphin BOREL, ainsi que des montages ostéologiques remarquables de faune alpine (bouquetins, chamois et mouflons).

Point d'orgue de ce semestre : l'entrée exceptionnelle de 241 œuvres et archives de Lucien-Achille MAUZAN dans les collections du musée. C'est pour cela que nous avons fait le vernissage, vendredi dernier. Né à Gap en 1883, MAUZAN est un artiste bien connu pour son œuvre d'affichiste à travers l'Europe et l'Amérique latine. Grâce à de nombreuses collaborations avec les commerçants de son territoire d'origine, il a aussi façonné l'imaginaire régional haut-alpin, en donnant vie, sur des étiquettes, affichettes et brochures, à des personnages qui sont bien plus que de simples stéréotypes du folklore alpin.

Compagnon du Musée départemental, il donne une première œuvre dès 1911 et initie le fonds Mauzan. Au fil des ans, la collection s'enrichit auprès de l'artiste ; puis, après sa mort, en 1952, auprès de sa famille pleinement investie dans la valorisation de sa production.

Cette année, grâce à la généreuse donation de ses héritiers, complétée par une donation de l'association des Amis du Musée et par des achats du Département, c'est un des fonds principaux de l'établissement qui s'étoffe. Une sélection de ses œuvres est exposée, depuis le 19 juin, dans l'espace *Coup d'œil sur le monde de Mauzan*. Je vous invite à venir en profiter.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-06-4452 MUSEE MUSEUM DEPARTEMENTAL - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES ET LE PARC NATIONAL DES ECRINS - JUIN 2026

Madame SAUDEMONT. - Mu par une ambition commune de mieux comprendre et de transmettre le vivant, un Partenariat Scientifique et Culturel s'est noué entre le Musée Muséum Départemental des Hautes-Alpes et le Parc National des Écrins, à l'occasion de la préparation d'une exposition inédite, intitulée *Sauvage*. Elle se déclinera en un parcours temporaire et un parcours de longue durée, au sous-sol du musée, à découvrir à partir du 16 octobre 2026. On en reparlera, donc.

Adaptés d'une exposition du Muséum de Neufchâtel, en Suisse, ces nouveaux parcours interrogeront nos représentations culturelles du sauvage et la place de l'humain dans le vivant, la grande aventure de la domestication, les menaces qui pèsent sur la biodiversité ou encore l'histoire des collections scientifiques au musée.

Créé en 1973, le Parc National des Écrins est un acteur majeur de la préservation des milieux et de la recherche scientifique sur le territoire des Hautes-Alpes et de l'Isère. Son expertise reconnue est mise à profit ainsi pour enrichir l'exposition *Sauvage* avec des travaux scientifiques en cours sur le territoire. Il permettra au public de se familiariser avec des sujets aussi variés que le retour des gypaètes barbus dans les Écrins ou la pollution des lacs de montagne.

Cette exposition déploie le Projet Scientifique et Culturel du Musée et valorise des collections qui seront au cœur des réaménagements des réserves à venir entre Gap et Aspres-sur-Buëch.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

EDUCATION

**CD-26-06-4378 COLLEGES - DOTATION DE FONCTIONNEMENT
COMPLEMENTAIRE 2026 - JUIN 2026**

Madame GRENIER.- Ce rapport concerne la dotation de fonctionnement complémentaire pour les collèges Marie MARVINGT à Tallard et François MITTERRAND à Veynes, qui ont connu tous les deux, respectivement en novembre 2025 et en janvier 2026, une panne de leur chaufferie bois entraînant la mise en route du chauffage au gaz en relais.

Cette mise en route a engendré, pour les deux collèges, une augmentation anormale de la consommation de gaz entraînant une dépense non prévue initialement au budget 2025 pour le collège Marie MARVINGT et pour le budget 2026 pour le collège François Mitterrand.

Les deux collèges ont pu absorber une partie du montant des factures sur leurs fonds propres. Malgré cela, ils sont dans l'incapacité de couvrir toutes les dépenses relatives à ce dysfonctionnement. Il est donc proposé dans ce rapport d'allouer deux dotations complémentaires exceptionnelles de 8 000 € à chacun de ces deux établissements.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4460 COLLEGES - SERVICE DE RESTAURATION ET
D'HEBERGEMENT 2026 - JUIN 2026**

Madame GRENIER.- Le collège des Hautes Vallées, à Guillestre, dispose d'un internat ouvert trois nuits par semaine (lundi, mardi et jeudi). Pour la rentrée scolaire prochaine, l'établissement a souhaité

ouvrir l'internat une nuit supplémentaire, à savoir le mercredi soir, portant ainsi le service à quatre nuits par semaine.

Ce nouveau forfait de quatre nuits par semaine permet d'harmoniser l'offre des forfaits des deux internats du département des Hautes-Alpes, celui de Veynes et celui de Guillestre, en conservant les spécificités communes à chaque internat. Et il est proposé, dans ce rapport de soumettre au vote l'application des tarifs des forfaits d'internat applicables au collège François MITTERRAND, au collège de Guillestre.

La deuxième partie de la délibération concerne le repas à 1 € pour tous les étudiants. La Loi de Finances pour 2026 prévoit la généralisation du repas à 1 € pour l'ensemble des étudiants, y compris dans les restaurants universitaires et les restaurants agréés, à compter du 4 mai 2026. Le collège Marie MARVINGT de Tallard, qui accueille les étudiants de l'école Polyaéro pour le service de restauration du midi, est reconnu comme restaurant agréé. Dans ce cadre, le CROUS prendra en charge la différence entre le coût réel du repas et le tarif de 1 €, conformément aux dispositions du dernier avenant en vigueur. Sur le tarif applicable, qui était normalement à 5,10 €, 4,10 € seront facturés pour les étudiants au CROUS.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4504 COLLEGES - CONVENTION RELATIVE AUX
MODALITES DE GESTION DE LA NOUVELLE CITE MIXTE DE VEYNES
- JUIN 2026**

Madame GRENIER. - A la demande du rectorat, en 2025, le collège François MITTERRAND et le lycée Pierre MENDES-FRANCE de

Veynes sont désormais réunis sous une direction unique, avec des équipements largement mutualisés, tels que la restauration, l'internat et le gymnase. Cet établissement est donc devenu de fait une cité mixte. Le Code de l'Éducation impose une convention entre les deux collectivités de rattachement pour définir les modalités de gestion du parc immobilier correspondant.

Le Département, gérant déjà les principaux espaces, il est proposé que ce soit lui qui prenne la gestion unique de l'ensemble cité mixte.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observations sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

LOGEMENT

CD-26-06-4501 HABITAT ET LOGEMENT - CONVENTION DE PACTE TERRITORIAL FRANCE RENOV' - VOLET ACCOMPAGNEMENT DU SERVICE PUBLIC DE LA RENOVATION DE L'HABITAT (SPRH) DES HAUTES-ALPES - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que le Département est maître d'ouvrage du Pacte Territorial France Rénov' depuis le 1^{er} janvier 2025, et pilote à ce titre le SPRH.

Après la mise en œuvre des volets 1 – qui concernait l'animation territoriale - et 2 – la formation et le conseil -, il est proposé de déployer le volet 3 consacré à l'accompagnement technique et financier des propriétaires.

Ce volet 3 vise à rétablir une offre d'accompagnement homogène et accessible sur l'ensemble du territoire non couvert par une OPAH. Il s'adresse à l'ensemble des propriétaires, occupants ou bailleurs, ainsi

qu'aux copropriétés ou détenteurs de logements vacants de résidences secondaires.

Les actions porteront prioritairement sur la rénovation énergétique, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, la lutte contre l'habitat indigne, la remise sur le marché des logements vacants et la rénovation des copropriétés.

Porté par le Département, ce dispositif bénéficie d'un financement majoritaire de l'État et de l'ANAH complété par une participation départementale.

Le coût de l'ingénierie est estimé à 900 000 € sur 3 ans. Plus de 90 % sont pris en charge par l'ANAH, laissant un reste à charge maîtrisé de 60 400 € pour le Département.

Les aides aux travaux mobilisées par l'ANAH, sur la période 2027-2029, sont estimées à environ 6 M€. En complément, le Département consacrera 544 000 € d'aide aux travaux, sur 3 ans, et propose de faire évoluer et d'enrichir les critères d'intervention déjà existants, avec notamment des dispositifs d'aide incitative de 1 000 € pour la rénovation énergétique, et des primes pouvant atteindre 4 000 € pour la remise sur le marché des logements vacants ou la transformation de résidences secondaires en résidences principales.

Il est proposé d'approuver les nouveaux critères d'aide départementale en faveur des propriétaires privés, ainsi que les objectifs, le plan de financement et la convention avec l'État et l'ANAH relative au volet « Accompagnement du Pacte territorial France Rénov' ».

Bien entendu, avant signature, cette convention sera soumise pour avis à la DREAL PACA et à la Commission locale de l'Habitat des Hautes-Alpes.

Avez-vous des observations ?

Monsieur VIOSSAT. - Un complément d'information. Il faut savoir que, depuis le 31 août 2025, il y a 109 communes qui ne sont plus aidées. A ce titre-là, beaucoup de communes ne sont plus couvertes par les OPAH, donc il est important que, dans le volet 3, nous puissions, pour la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, intervenir dans ce cadre-là.

Monsieur LE PRESIDENT. - S'il n'y a pas d'autres commentaires, je mets ce rapport aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

◆ FINANCES

CD-26-06-4456 FINANCES - COTISATIONS 2026 - JUIN 2026

Monsieur RICOU. - Il s'agit de vous proposer un complément de notre délibération du 10 février 2026 qui formalisait les cotisations du Département pour cet exercice budgétaire. Il vous est proposé de valider la cotisation auprès du Comité régional de Tourisme pour un montant de 1 704 €.

Monsieur LE PRESIDENT. - On va éviter les commentaires sur ce rapport, et je vous propose de le voter.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

RESSOURCES HUMAINES

**CD-26-06-4347 RESSOURCES HUMAINES - PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE : MANDAT AU CDG 05 POUR LE LANCEMENT
D'UNE CONSULTATION POUR LA PASSATION D'UNE CONVENTION
DE PARTICIPATION - JUIN 2026**

*(Monsieur CANNAT quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat
ni au vote)*

Madame GARCIN-EYMEOUD.- Le rapport que je vous propose de voter permet de donner mandat au CDG pour le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation pour ce qui concerne les contrats collectifs en santé et en prévoyance pour nos agents. La délibération concerne juste le lancement de la demande de consultation. On n'attribue pas encore.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur CANNAT ne prend pas part au vote)

**CD-26-06-4486 RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS,
TRANSFORMATIONS ET RECONDUCTIONS DE POSTES - JUIN 2026**

Madame GARCIN-EYMEOUD.- C'est la vie de la Collectivité avec des transformations et des reconductions de postes.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas de commentaires sur ce rapport, je le mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

DIVERS

CD-26-06-4432 AFFAIRES JURIDIQUES - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- On vous propose de modifier l'article 26 relatif à la présidence des commissions de travail. Il est simplement dit que ce sont les membres qui sont désignés dans cette commission qui élisent entre eux le président de commission.

J'imagine que vous êtes d'accord avec cela.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

CD-26-06-4506 AFFAIRES JURIDIQUES - INFORMATION SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE CONSENTIE AU PRESIDENT DU DEPARTEMENT - PERIODE DE MARS A MAI 2026 - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit du rapport traditionnel présenté à chaque assemblée de notre Collectivité. La requête jointe fait état des marchés dont le montant est supérieur à 40 000 € qui sont notifiés. Vous avez la liste de toutes ces opérations.

(L'assemblée prend acte)

CD-26-06-4507 AFFAIRES JURIDIQUES - COMPTE RENDU D'AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous rappelle que, dans le champ de cette délégation, les actions suivantes ont été engagées devant les juridictions compétentes :

- Tribunal administratif : 8 requêtes,
- Tribunal judiciaire : 4 contentieux.

(L'assemblée prend acte)

CD-26-06-4509 PRESENTATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES (ROD) DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES (CRC) - JUIN 2026

(Présentation PowerPoint)

Monsieur LE PRESIDENT.- Il s'agit de la présentation du rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion du Département, entre les années 2018 et suivantes jusqu'à la période la plus récente, ainsi que ce qui fait partie du rapport également, la réponse qui a été formulée par le Département au sujet de ce rapport.

La procédure veut que ce rapport soit présenté à l'Assemblée délibérante au cours de sa réunion plénière suivant la clôture du travail de la Chambre, à savoir aujourd'hui. Il devient donc public à compter d'aujourd'hui.

Le rapport complet est joint au document de travail que vous avez pour la réunion de ce matin. Je ne vais pas vous faire lecture du rapport, de la réponse du Département et des annexes, représentant près de 400 pages de littérature. Je vais donc vous en faire une présentation synthétique et pour autant exhaustive.

En termes de procédure, la Chambre nous a fait part de sa volonté d'engager le contrôle, par courrier daté du 26 novembre 2024. Nous avons accueilli ses contrôleurs dans nos locaux entre le 5 et le 7 février 2025.

Le rapport d'observations provisoires nous a été notifié le 28 juillet 2025. Il a été suivi d'une réponse de notre part, le 29 septembre.

À la suite de quoi, la Chambre nous a notifié son rapport d'observations définitives le 9 février dernier. La réponse de notre part lui a été adressée le 23 mars.

La version finale du rapport incluant les observations de la Chambre et la réponse du Département nous a été adressée le 14 avril dernier. C'est ce document que nous évoquons aujourd'hui, le Code des juridictions financières prévoyant sa présentation à l'assemblée qui suit la notification.

Il ressort de ce rapport que la gestion du Département est bonne, que sa situation financière est saine et que les services du Département savent adapter leurs pratiques aux nouvelles normes, aux nouvelles lois, aux nouvelles orientations données aux agents de la fonction publique territoriale.

La Chambre fait état d'une capacité d'autofinancement confortable, des soldes de gestion très satisfaisants ou encore d'un niveau d'investissement soutenu par rapport à la moyenne de la strate.

Elle souligne, en outre, que l'encours de la dette a été fortement réduit, passant de 178 M€ en 2018 à 126 M€ en 2024, et que sa capacité de désendettement de 2,6 années caractérise un endettement maîtrisé. Et ce sans aucun emprunt à risque.

Nous avons déjà évoqué ce point tout à l'heure, avec l'examen de nos comptes et résultats de 2025. À la différence, cette fois, que ce constat de bonne gestion est fait par un organe extérieur à notre organisation, et donc pas des moindres.

Merci, Patrick. Merci, mes chers collègues. Ces marqueurs d'une bonne gestion du Département que la Chambre souligne ne sont que le fruit du travail engagé par l'exécutif départemental, depuis plus de 10 ans,

de la rigueur qu'il s'est imposée afin d'être en mesure de pleinement mettre en œuvre ses ambitions.

La Chambre souligne également le niveau important de soutien du Département aux collectivités, en particulier les petites communes plus spécifiquement. Ce n'est autre que la traduction de notre volonté de pleinement jouer son rôle d'aménageur du territoire et de garant de la solidarité entre les collectivités haut-alpines. A nouveau, on peut s'en réjouir, tant c'est notre cheval de bataille, depuis plus de 10 ans.

Le projet de l'école du Socle à Serres est, à ce titre, qualifié de levier d'attractivité territoriale, alors que la Chambre considère que, jusqu'à présent les collèges n'avaient pas été formellement intégrés comme axe stratégique de développement.

Un autre sujet de fierté ou de satisfaction : le niveau d'engagement de nos services et agents. La qualité de leur travail est saluée à plusieurs reprises dans ce rapport : bonnes pratiques, tenue rigoureuse des dossiers, ouverture aux suggestions formulées, progrès... Je cite des extrait de ce rapport.

La Chambre constate, en outre, que l'administration des services, d'une manière générale, a été récemment renforcée. Les fonctions juridiques et financières notamment ont fait l'objet de développement. Décidée en 2022, cette nouvelle orientation doit encore se stabiliser, selon la Chambre, notamment par un recrutement au poste de directeur des finances qui est vacant, à l'heure actuelle. Cette vacance peut expliquer quelques erreurs éminemment techniques, notamment en matière de contrôle de certains process ou de l'état de l'actif de notre collectivité. Nous y reviendrons peut-être tout à l'heure.

La Chambre in fine formule cinq recommandations afin de toujours améliorer notre gestion et nos process de travail. Lors de son dernier contrôle, elle en avait formulé dix. Il y a donc une progression très

significative de la part de nos services qui n'est autre que le fruit de leur travail, de leur professionnalisation, de leur capacité à écouter des recommandations et préconisations de la Chambre et à travailler avec elle en parfaite intelligence.

Parmi les cinq recommandations formulées, deux sont d'ores et déjà parfaitement remplies, à l'heure où nous parlons. En ce qui concerne les trois autres, nous sommes en cours de mise en conformité.

Ces cinq recommandations peuvent être classées en trois grands chapitres : celles qui impliquent, de la part de nos services, une amélioration de la conformité de leurs process, celles qui impliquent une amélioration de la fiabilité financière, celles qui impliquent une amélioration du contrôle interne.

Pour développer ces recommandations, je vais donner la parole à Patrick RICOU.

Monsieur RICOU.- Un nombre limité de recommandations. Néanmoins, il nous appartient de les prendre en considération comme des éléments d'amélioration et de progrès.

Ceci étant, deux d'entre elles sont déjà satisfaites. Et la modification et l'amélioration de nos process et de nos contrôles que nous avons mis en œuvre et amplifiés, depuis plusieurs années maintenant, commencent à porter leurs fruits. En matière d'information, de transparence, de fiabilité, nous sommes dans une démarche permanente de progrès et d'amélioration.

Je vais rapidement lister ces 5 recommandations.

Une première recommandation conduit à nous demander de respecter ce que prévoit la législation en la matière, qui est d'établir un état annuel des indemnités ; ce que nous faisons depuis deux ans. Je veux quand même rappeler que, par délibération, en début de mandature, du 13

juillet 2021, nous avons délibéré sur les modalités d'indemnisation des Conseillers Départementaux dans le strict respect des dispositions des articles qui s'y réfèrent. L'application a été strictement respectée. Le simple grief que la Chambre, sous des propos un peu provocateurs, mentionne comme une exigence de transparence non respectée est simplement de prendre une délibération annuelle retraçant les indemnités versées à chacun des Conseillers Départementaux ; ce que nous ferons dorénavant, à l'approbation de chacun des budgets. C'est ce qui a été fait au moment de l'examen du BP 2026 et ce qui avait été fait, au mois de juin 2025. Cette obligation est totalement respectée depuis 2025.

La deuxième recommandation est d'adopter annuellement une délibération portant sur la mise à disposition des véhicules de service. Nous avons un nombre limité de véhicules de service qui peuvent être pour des missions et des déplacements en total lien avec les fonctions des Conseillers Départementaux, utilisés par les Conseillers Départementaux. Aujourd'hui, les choses sont tracées, elles sont matérialisées, il y a des carnets de bord qui sont renseignés pour l'ensemble des déplacements. Nous avons mis en place, depuis février 2025, la délibération nécessaire, complétée en avril 2026 par une autre délibération qui vient très précisément définir les conditions de mise à disposition de ces véhicules et les modalités de leur utilisation. Aujourd'hui, nous pouvons considérer que cette deuxième recommandation est dorénavant totalement satisfaite.

La troisième recommandation porte sur la formalisation d'un dispositif de prévention des atteintes à la probité. Ce sont des sujets qui sont éminemment contemporains que de garantir la parfaite probité de celles et ceux qui ont des responsabilités publiques. Depuis plusieurs années, nous ne sommes pas restés sans rien faire en la matière pour, là aussi, formaliser. Il s'agit très souvent de largement formaliser, mettre en place des procédures. Je vous rappelle que nous avons procédé à la

désignation d'un référent déontologue et que chaque élu est soumis à une déclaration individuelle d'intérêt. Nous avons également amplifié ou formalisé les procédures de déport lorsqu'un élu peut être, d'une manière ou d'une autre, directe ou indirecte, concerné par une décision soumise à notre assemblée. Nous avons également engagé des procédures de formation à l'égard des élus pour expliquer les procédures mises en œuvre. Même si, je vous le rappelle, la loi a un peu assoupli les dispositions applicables en la matière, partant du constat que certains sujets étaient quand même extrêmement complexes à mettre en œuvre. Ceci étant, aujourd'hui, c'est quelque chose que nous pratiquons.

Nous avons amélioré la qualité des comptes rendus du Président de l'assemblée en matière de marchés publics. Et nous avons mis en œuvre une cartographie des risques sur tout ce qui relève de nos régies de recettes. Ceci étant, ce chantier n'est pas totalement abouti et nous devons encore, sous un délai de deux ans, compléter ces dispositions avec l'approbation, en 2026, de la cartographie des risques en matière d'achats, de finances, d'affaires juridiques, d'assurances et de contrôle de gestion, ainsi qu'une extension de cette même cartographie sur l'ensemble des missions et métiers de la collectivité départementale.

Nous réaliserons des missions d'audit interne et nous nous structurons pour cela, à compter de 2027-2028, pour s'assurer du parfait respect de ces procédures qui sont lourdes et contraignantes. Il ne faut jamais mésestimer ces choses-là. Il faut aussi que, derrière, nous puissions avoir les missions et les moyens de contrôler la mise en œuvre effective de ces dispositions. On va considérer que nous sommes à peu près au milieu du chemin pour cette recommandation n° 3, mais nous continuons d'avancer sur le sujet.

Recommandation n° 4 : je pense que c'est une recommandation qui, peu ou prou, pourrait s'appliquer à l'ensemble des collectivités lorsqu'il

s'agit d'un suivi de l'actif. Je vous laisse imaginer ce que cela peut représenter pour une collectivité comme le Département, qui investit plusieurs dizaines millions d'euros par an, de suivre un état précis de son actif et de ses immobilisations. Ceci étant, la difficulté ne doit pas nous faire renoncer à progresser en la matière. Nous l'avons déjà largement entamé, depuis plusieurs années, avec le suivi des immobilisations et le rapprochement de l'inventaire avec le montant de l'actif avec la Paierie Départementale. En ce sens, c'est une des actions de la convention qui nous lie, le Département et les services de la Paierie, en matière de chantiers à conduire. C'est un chantier colossal, avec des règles comptables qui évoluent, avec des logiciels informatiques qui changent. C'est extrêmement lourd. C'est un élément qui n'a pas de conséquence financière directe, mais qui influe notamment sur nos dotations aux amortissements. Il reste à recenser l'ensemble des biens qui devraient être sortis de l'actif, en ce sens qu'ils sont frappés d'obsolescence, pour avoir un inventaire le plus précis possible, continuer d'améliorer la connaissance du patrimoine départemental et sa valorisation exacte dans l'inventaire, avec toujours ce travail conjoint et ce comparatif avec la Paierie départementale, et s'assurer in fine que l'inventaire comptable soit en parfaite adéquation avec l'inventaire physique. C'est un chantier qui demande beaucoup de moyens à des moments où nous avons des moyens humains plutôt limités et du temps qui est consacré à des tas d'autres missions. Ce n'est pas pour autant que nous baissons la garde sur ce sujet-là. Nous allons donc continuer d'avancer.

La dernière recommandation, qui est elle aussi en partie satisfaite, porte sur le contrôle interne de nos régies de recettes, qui ne sont pas très nombreuses. La plus importante est la régie de recettes des aéroports. Nous avons déjà fait des actions en la matière, avec la réalisation d'une cartographie des risques intégrée à toutes les régies

générales des finances, un plan d'action au titre du contrôle interne. On organise des contrôles internes de nos régies départementales, la mise en place de procédures détaillées. Nous poursuivrons ce travail-là, mais c'est quelque chose qui devrait rapidement aboutir, au cours de l'année 2026, avec l'approbation de la cartographie des risques en matière d'achats, de finances, d'affaires juridiques, d'assurances et de contrôle de gestion. Les régies seront intégrées dans cette cartographie, avec un plan d'audit de l'ensemble de ces régies, au premier rang desquelles les régies de recettes des aérodromes, notamment de Gap-Tallard, qui génèrent le plus de mouvements financiers puisqu'il y a notamment ce qui relève de la vente de carburants aux différents usagers. On est donc sur des montants significatifs. Aujourd'hui, je considère que ce qui est fait est déjà largement de nature à sécuriser tous nos process, mais nous allons bien évidemment poursuivre l'amélioration de ces sujets-là.

Je dirais qu'il n'y a pas d'éléments d'alerte sur ces recommandations. Ce sont simplement des recommandations qui visent à nous inciter à poursuivre la démarche de progrès dans laquelle nous nous sommes engagés, depuis plusieurs années.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci pour ces précisions. Il ne vous a pas échappé, si vous avez lu le rapport avec attention, que l'on nous fait des allusions aussi sur le remboursement des frais de déplacement, les frais de mission, les frais de mandats spéciaux. Pour les frais de déplacement, la limite est organisée par la loi : on rembourse une nuit d'hôtel à 140 € à Paris. Nous avons dérogé à ce principe parce qu'à ce prix, vous n'allez pas trouver une chambre d'hôtel à Paris, même dans la grande banlieue, et notre assemblée a fixé le taux à 250 €. On considère que 250 € pour une nuit à Paris, c'est même compliqué parce que je n'ai pas trouvé de chambre à moins de 300 €, dans un hôtel 2 étoiles. On

maintient quand même, même si l'on est dérogatoire par rapport à la loi. Quand on regarde, sur 2024, ce surclassement à 250 €, le Département a dépensé en tout et pour tout 1 670 € de surclassement.

Sur les mandats spéciaux, pour vous ou moi, il s'agit d'une délibération que nous prenons ensemble. Parfois, on délibère a posteriori parce que l'on se réunit tous les trois mois, mais entre-temps, il peut y avoir des missions spéciales à réaliser. C'est un reproche que l'on nous fait d'être un peu en retard. Et on nous a fait le reproche aussi d'avoir fréquenté assidûment, l'année dernière, le Salon de l'Agriculture. On a bien expliqué que c'était pour notre dixième anniversaire et que c'était une délibération de l'assemblée délibérante d'emmener à Paris tous ceux qui voulaient participer à ce Salon.

Voilà pour les grands points évoqués et les petits points que je viens de rappeler pour l'ensemble de ceux qui nous écoute.

Mes chers collègues, avez-vous des commentaires ou des précisions à demander ?

Madame GRENIER.- La Chambre Régionale des Comptes a fait une analyse assez fine du fonctionnement des 14 collèges publics du département, et je voudrais dire, pour l'essentiel, qu'elle précise que nous avons, dans ce domaine, une politique bien structurée et un engagement fort en faveur des collèges en leur permettant notamment de bien fonctionner avec des moyens financiers adaptés.

Elle relève aussi la qualité de l'offre de formation et la garantie d'équité des chances scolaires sur l'ensemble de notre territoire, en reconnaissant l'existence d'une bonne mixité sociale au sein des établissements, qui est favorisée par une bonne implantation des établissements au sein des bassins de vie.

La Chambre régionale des Comptes rappelle aussi qu'au niveau national, le système éducatif est fragmenté. Elle met en avant des besoins de coopération et de mutualisation, en insistant sur le fait de repenser le maillage territorial. Le Département est déjà bien inscrit dans cette démarche avec le projet de l'école du Socle à Serres, qui témoigne de la volonté de maintenir une continuité du service public dans le territoire, tout en recherchant l'efficience dans la gestion, l'intérêt pédagogique demeurant un facteur essentiel de réussite.

Je voudrais dire aussi que la baisse de la démographie scolaire, dans les prochaines années, nous invite à réfléchir à des modèles qui, tout en garantissant l'accès de tous à un enseignement diversifié de qualité, seront à même de pérenniser, sous des formes peut-être différentes, les structures socles qui caractérisent notre territoire. Le Département est retenu, avec 17 autres, dans une réflexion d'expérimentation, et nous y prendrons toute notre part.

Toutes ces choses ne se font pas sans effort, et je voudrais particulièrement remercier les services pour leur investissement sans faille.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci, Maryvonne, pour ces précisions. S'il n'y a pas d'autres commentaires sur ce rapport, je vous demande de prendre acte de ce rapport de la Chambre Régionale des Comptes et des annexes.

(L'assemblée prend acte)

**CD-26-06-4511 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE BASSIN RHONE
MEDITERRANEE ET COMMISSION GEOGRAPHIQUE DURANCE
LITTORAL - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour le Comité de Bassin Rhône Méditerranée, les membres désignés que l'on vous propose sont : Jean-Louis BROCHIER comme titulaire et Marc VIOSSAT comme suppléant.

Pour la Commission géographique Durance Littoral : Jean-Louis BROCHIER comme titulaire.

*(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix –
Monsieur PEYTHIEU ne prend pas part au vote)*

**CD-26-06-4512 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE L'EAU - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner Jean-Louis BROCHIER comme titulaire et Christian HUBAUD comme suppléant.

*(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix –
Monsieur PEYTHIEU ne prend pas part au vote)*

**CD-26-06-4513 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN VERSANT DE L'ISERE (EPTB ISERE) - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner Jean-Louis BROCHIER comme titulaire et Patrick RICOU comme suppléant.

*(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix –
Monsieur PEYTHIEU ne prend pas part au vote)*

**CD-26-06-4514 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - COMMISSION LOCALE DE L'EAU
CHARGÉE DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES
EAUX (SAGE) DU DRAC/AMONT - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner Jean-Louis BROCHIER comme titulaire et Patrick RICOU comme suppléant.

*(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix –
Monsieur PEYTHIEU ne prend pas part au vote)*

**CD-26-06-4515 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU
SISTERONNAIS-BUECH - COMITE DE PROGRAMMATION - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Pour remplacer Gérard TENOUX, on propose de désigner Bernadette SAUDEMONT comme titulaire, et Gérard NICOLAS est maintenu dans le rôle de suppléant.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4517 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE DE GESTION (CDG) DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DES HAUTES-ALPES - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- Carole CHAUVET y était titulaire, elle a exprimé le souhait de se retirer. On propose Bernadette SAUDEMONT pour représenter le Département aux côtés de Claire BARNÉOUD déjà désignée.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4520 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DU SPORT -
JUN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- On propose de désigner Marine MICHEL comme titulaire et Jean-Louis BROCHIER comme suppléant.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4521 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - CONFERENCE REGIONALE DE LA
SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA) DE L'ARS PACA - JUIN 2026**

Monsieur LE PRESIDENT.- On propose de désigner Ginette MOSTACHI comme titulaire et Françoise PINET et Evelyne COLONNA comme suppléantes.

(Adopté à l'unanimité – 30 voix)

**CD-26-06-4532 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION
ORGANISME EXTERIEUR - MISSION LOCALE JEUNES 05 - JUIN 2026**

(Madame MOSTACHI quitte l'hémicycle et ne participe ni au débat ni au vote)

Monsieur LE PRESIDENT.- On propose de remplacer Valérie GARCIN-EYMEOUD par Carole CHAUVET.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Madame MOSTACHI ne prend pas part au vote)

CD-26-06-4533 COMMUNICATION - RAPPORT D'ACTIVITE 2025 - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous invite à en prendre connaissance et à le diffuser le plus largement possible.

(L'assemblée prend acte)

CD-26-06-4534 AFFAIRES JURIDIQUES - REPRESENTATION ORGANISME EXTERIEUR - COMITE DE PROGRAMMATION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) DU GRAND BRIANCONNAIS - JUIN 2026

Monsieur LE PRESIDENT.- On vous propose Claire BARNÉOUD comme titulaire et Valérie GARCIN-EYMEOUD comme suppléante.

(Adopté à l'unanimité des votants – 29 voix – Monsieur PEYTHIEU ne participe pas au vote)

Mes chers collègues, nous avons épuisé l'ordre du jour. J'espère que vous ne l'êtes pas. Je clôture l'Assemblée plénière. On fait une pause de 5 minutes et on enchaîne avec la Commission permanente.

(La séance est levée à 13 h 07)

Le Président du
Département des Hautes-Alpes

Jean-Marie BERNARD

La Secrétaire de séance

Valérie GARCIN-EYMEOUD

Compte Administratif 2025 & Budget Supplémentaire 2026



Secrétariat Général– Session 23/06/2026


Hautes-Alpes
le département

SOMMAIRE

Première partie : Comptes Administratifs 2025

- 1** **Budget Principal**
 - A – Résultats du CA 2025
 - B – Synthèse de la section de fonctionnement
 - C – Synthèse de la section d'investissement
 - D – Dette au 31 décembre 2025
 - E – Zoom sur l'équilibre comptable
 - F – Zoom sur le PPI
- 2** **Budget annexe : Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire**
- 3** **Conclusion**

Deuxième partie : Budget Supplémentaire 2026

- 1** **Objectifs et résultats 2025 à affecter**
- 2** **BS 2026 : les chiffres clés du fonctionnement**
- 3** **BS 2026 : les chiffres clés de l'investissement**
- 4** **Synthèse du BS du Budget Principal**
- 5** **Synthèse du BS : budget annexe du Laboratoire Départemental**

Conclusion : Situation BS 2025 vs BS 2026

Partie 1

Les Comptes Administratifs 2025

1 – Budget Principal

A – Résultats du CA 2025

- Les résultats de clôture de l'exercice 2025 sont projetés comme suit :
(Résultat cumulé – intègre les résultats 2024)

Excédent de la section de fonctionnement 2025 =>	+ 37 348 150,84 €
Excédent de la section d'investissement 2025 =>	+ 4 183 394,02 €
Excédent global 2025 =>	+ 41 531 544,86 €
Financement obligatoire des Restes à Réaliser =>	- 2 496 886,87 €
Excédent 2025 disponible =>	+ 39 034 657,99 €

B – Synthèse de la section de Fonctionnement

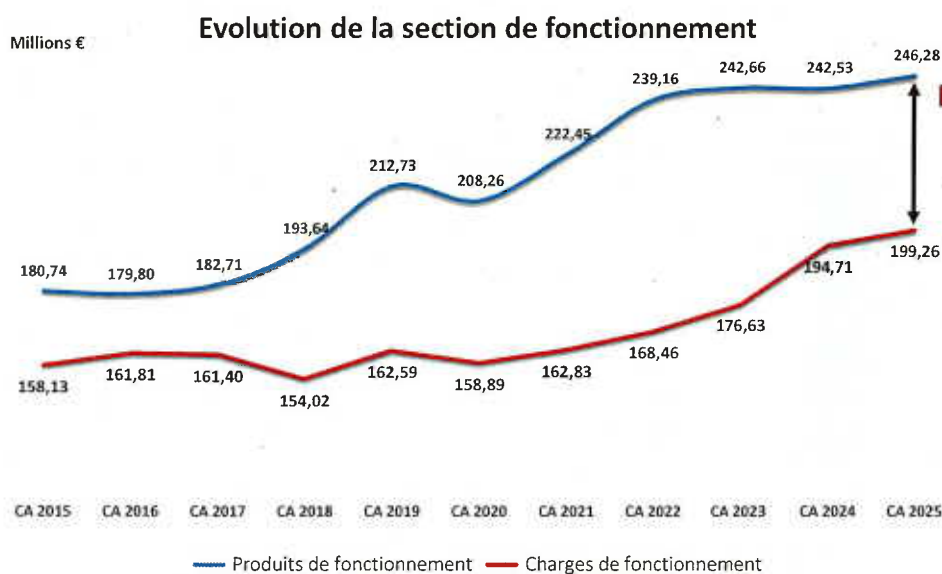
	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	199 264 879 €	246 282 823 €
Mouvements d'ordre	23 871 160 €	2 151 176 €
Affectation du résultat N-1		12 050 190 €
Excédents Capitalisés N-1		
TOTAL	223 136 039 €	260 484 190 €
	37 348 150,84 €	

Fonctionnement

➔ L'excédent 2025 s'élève à **37,35 M€** contre 41,27 M€ en 2024.

➔ CA hors reprise des résultats : **+25 M€**, contre +24 M€ en 2024.

Zoom sur l'évolution de la section de Fonctionnement



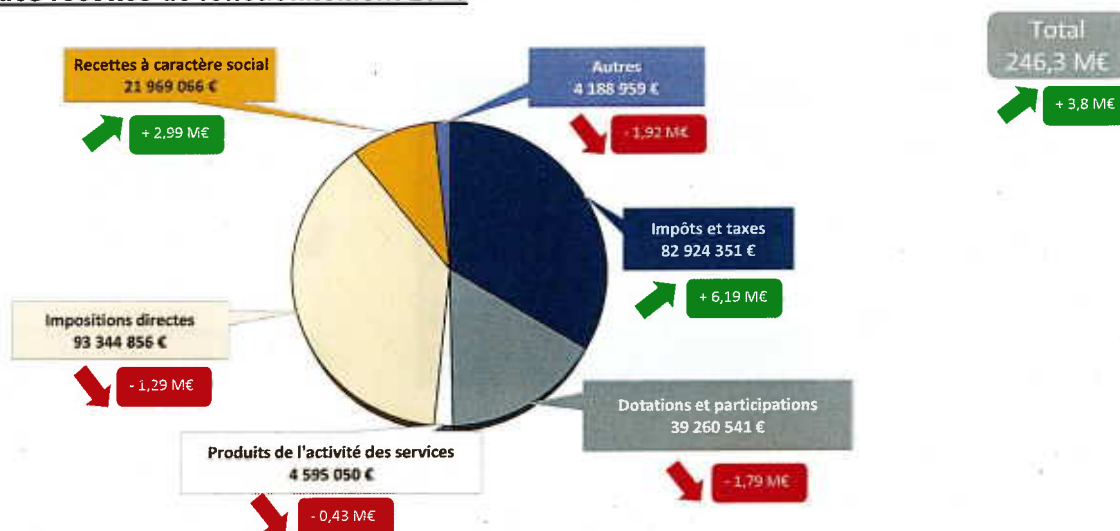
Des résultats financiers qui restent positifs malgré une légère régression.

Des **recettes** en augmentation (+1,55 %) **moins dynamique** que les dépenses (+2,34 %).

Une santé financière maintenue, **résultant d'éléments exceptionnels** (DMTO) qui ont évité un effet ciseau marqué.

Zoom sur la structure des recettes de fonctionnement

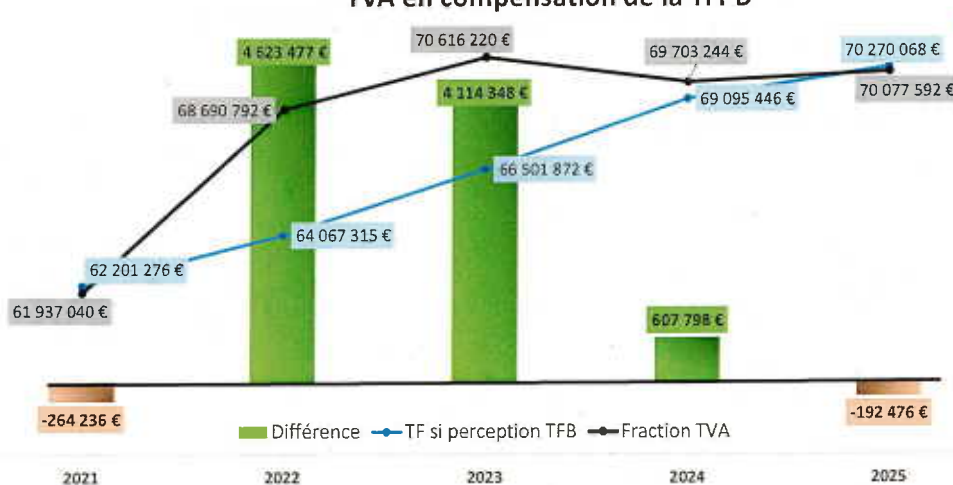
Structure des recettes de fonctionnement 2025



- Une hausse des « impôts et taxes » recettes (+8,1 %) expliquée par une forte augmentation des DMTO.
- Une hausse des recettes à caractère social liée à la CNSA (+1,6 M€ par rapport à 2024).
- Une baisse des produits exceptionnels, reprises d'amortissements, dépréciations et provisions (2,4 M€).

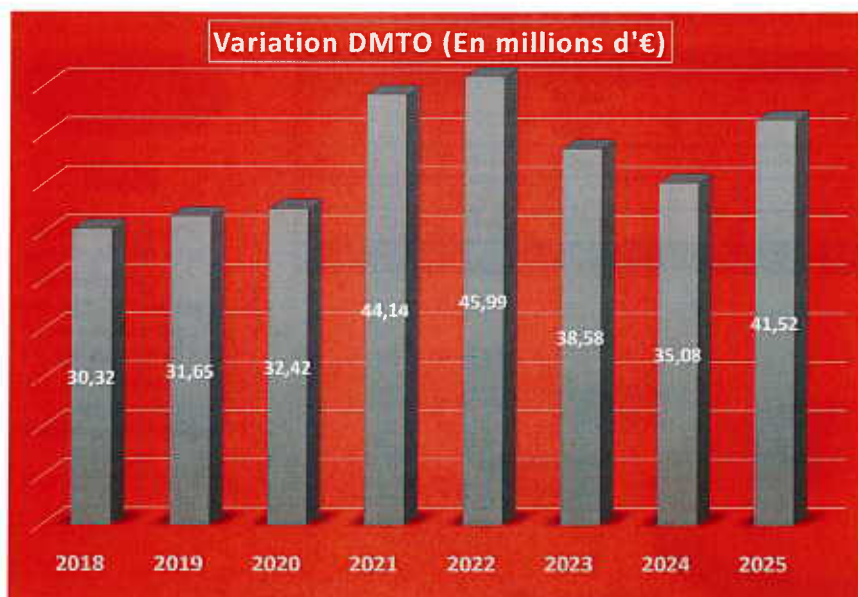
Zoom sur la recette de TVA : comparatif sur la TFPB

TVA en compensation de la TFPB



La fin de la « compensation à l'euro près » pourtant annoncée lors de la réforme fiscale en 2019.

Zoom sur les DMTO



En cohérence avec la dynamique nationale,

=> **+18,6 %** entre 2024 et 2025.

=> Redynamisation observée en 2025 du marché immobilier qui s'inscrit dans une tendance nationale.

=> A cela des recettes exceptionnelles dans les Hautes Alpes.

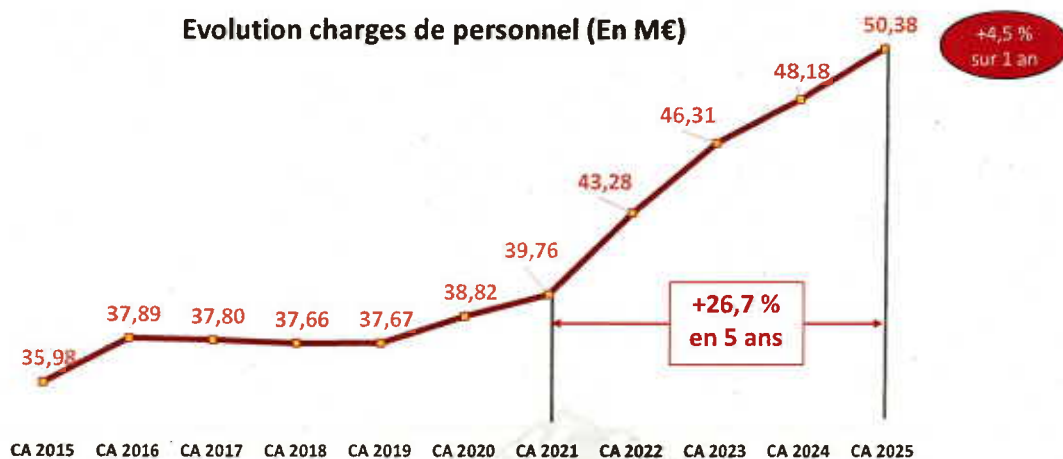
1% des transactions
représentent **17 % recettes DMTO**

DMTO : Droits de Mutation à Titre Onéreux

Zoom sur les dépenses brutes de personnel

		CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Charges de personnel - agents	012	43 280 420 €	46 309 467 €	48 183 954 €	50 375 174 €
	variation	3 517 918 €	3 029 048 €	1 874 487 €	2 191 220 €
		8,85%	7,00%	4,05%	4,55%

Evolution charges de personnel (En M€)



Zoom sur les dépenses sociales

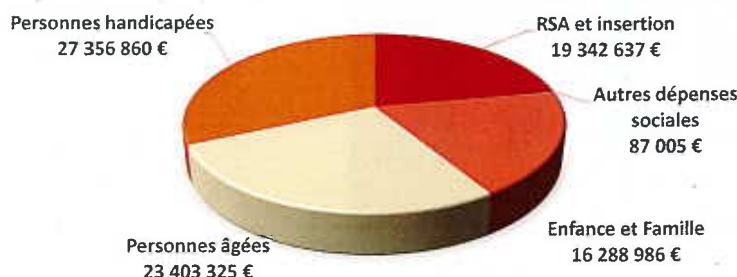
Répartition des dépenses des politiques sociales en M€ sur le mandat :

	2022	2023	2024	2025	Variation 2025/2024
RSA et insertion	21,14	20,09	20,10	19,34	-3,77%
Autres dépenses sociales	1,31	0,35	0,38	0,09	-76,87%
Enfance et Famille	11,49	10,34	14,82	16,29	9,88%
Personnes âgées	19,82	20,14	22,72	23,40	2,99%
Personnes handicapées	22,82	24,60	24,07	27,36	13,64%
Total	76,58	75,52	82,10	86,48	5,34%

+5,34 % entre
2024 et 2025

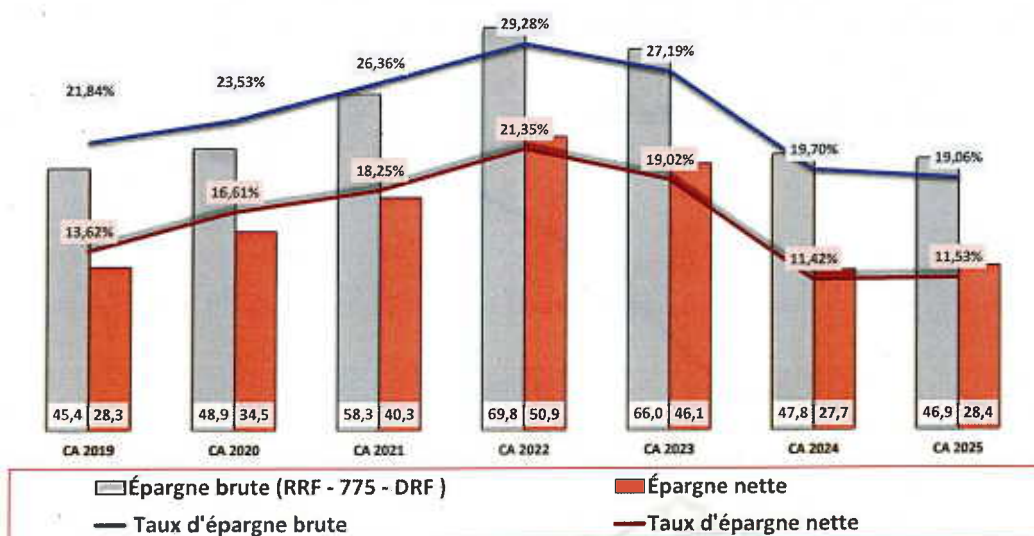
Une augmentation
forte des dépenses
de l'enfance et
famille ainsi que des
personnes en
situation de
handicap,
également
observée au niveau
national.

En 2025 :



Zoom sur l'évolution de l'épargne brute et nette

Epargne brute / Epargne nette (en M€)



Une stabilité de
l'épargne brute

Une épargne nette en
augmentation (+2,56 %) qui résulte de la
politique de désendettement du
Département.

C – Synthèse de la section d'Investissement

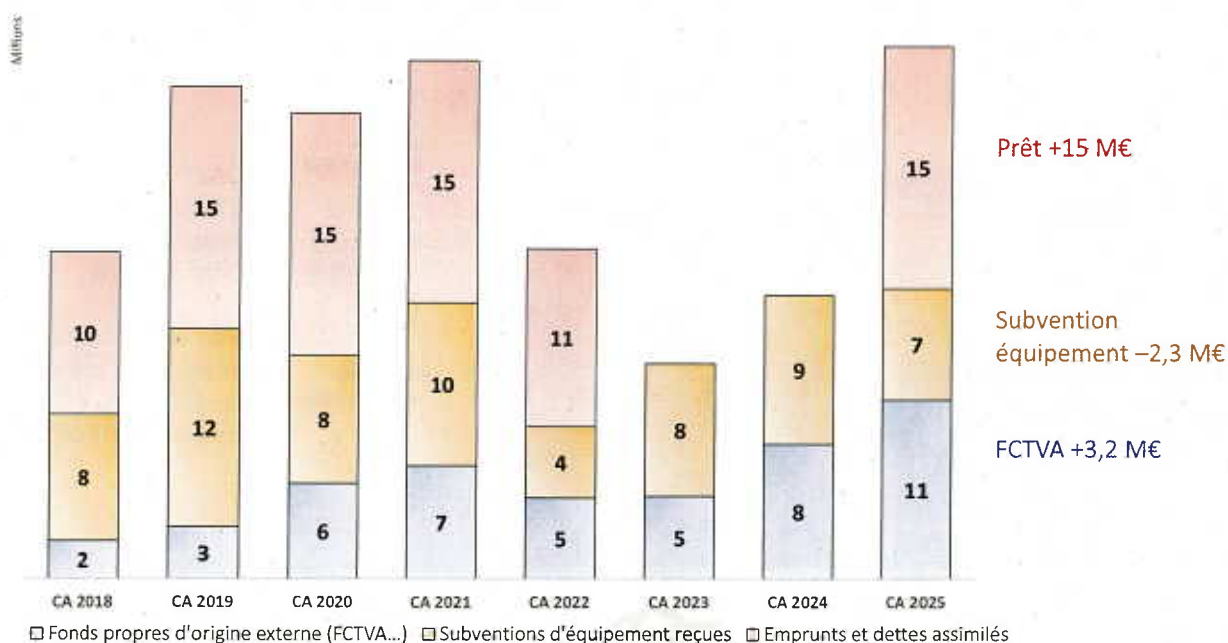
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	97 080 912 €	42 101 108 €
Mouvements d'ordre	3 772 053 €	25 492 037 €
Affectation du résultat N-1		8 220 928 €
Excédents Capitalisés N-1		29 222 286 €
TOTAL	100 852 965 €	105 036 359 €
		4 183 394,02 €

Investissement

L'excédent 2025 s'élève à **4,18 M€** contre 8,22 M€ en 2024.

CA hors reprise des résultats : **-33 M€**, contre -13 M€ en 2024.

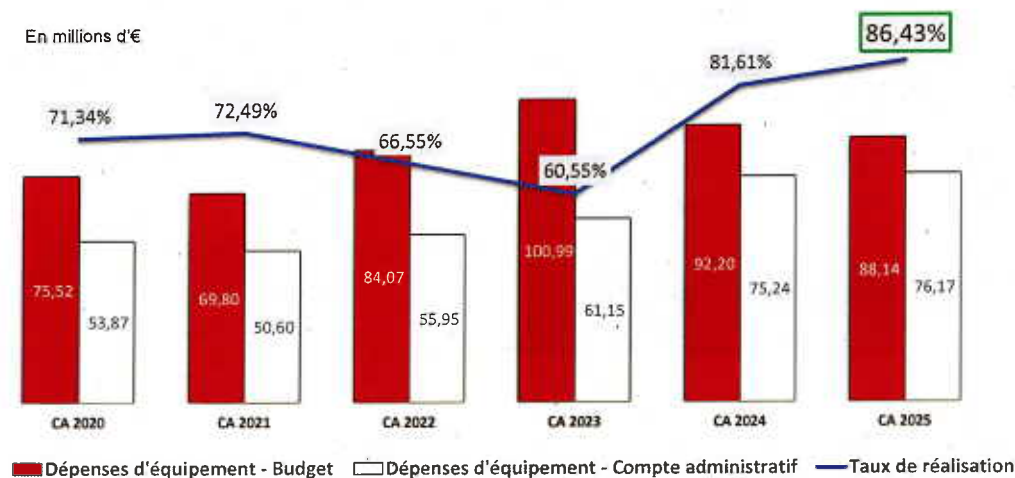
Zoom sur la structure des recettes d'investissement



NB : hors Valeur Nette Comptable des immobilisations et autres immobilisations financières

Zoom sur le taux de réalisation des dépenses d'équipement

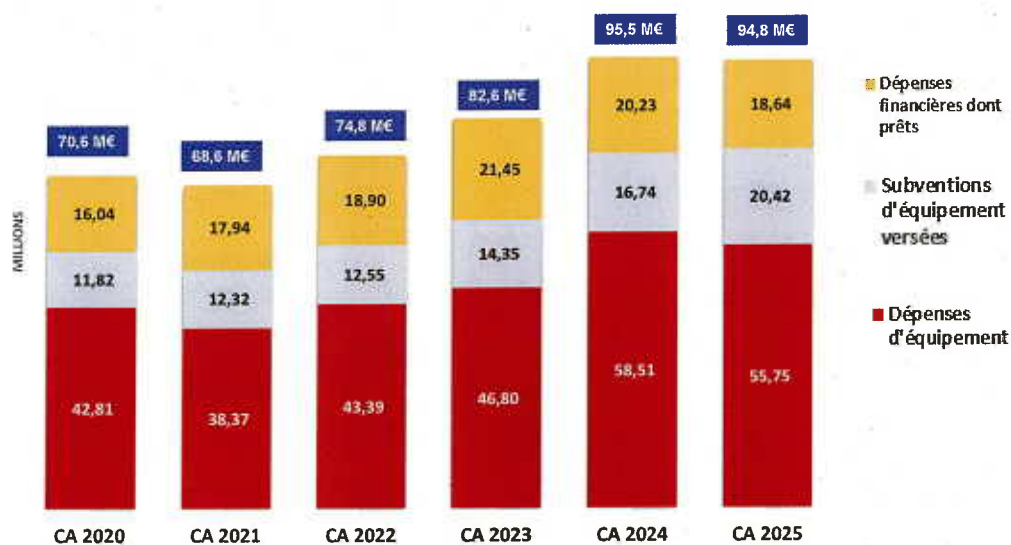
Une année record en matière d'investissement et une amélioration des taux d'exécution



NB : ne concerne que les chapitres 20, 204, 21 et 23.

15

Zoom sur la structure des dépenses d'investissement



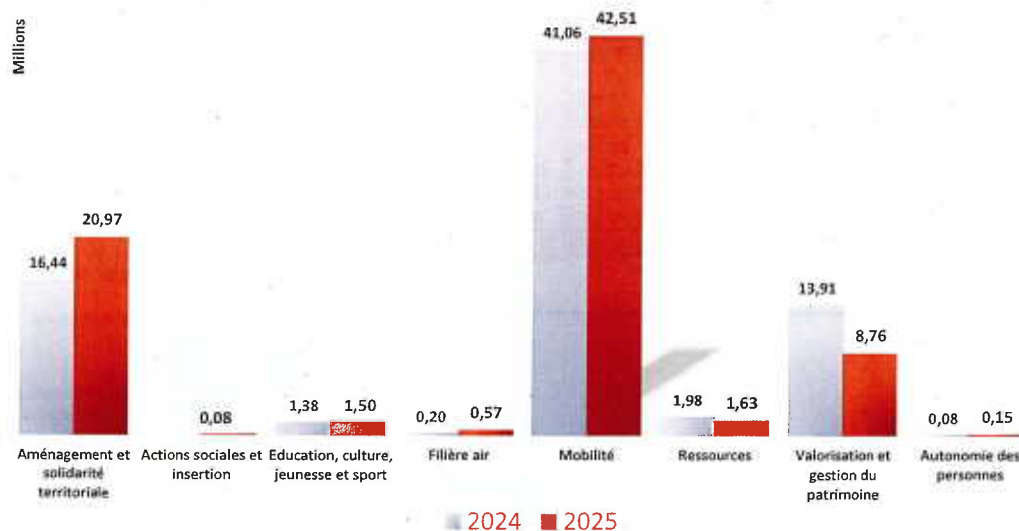
Une politique d'investissement dynamique pour le Département.

Une baisse globale des dépenses expliquée par la réduction de l'annuité d'emprunt (-1,58 M€).

NB : comptes de tiers exclus

16

Zoom sur la structure des dépenses d'investissement par politique



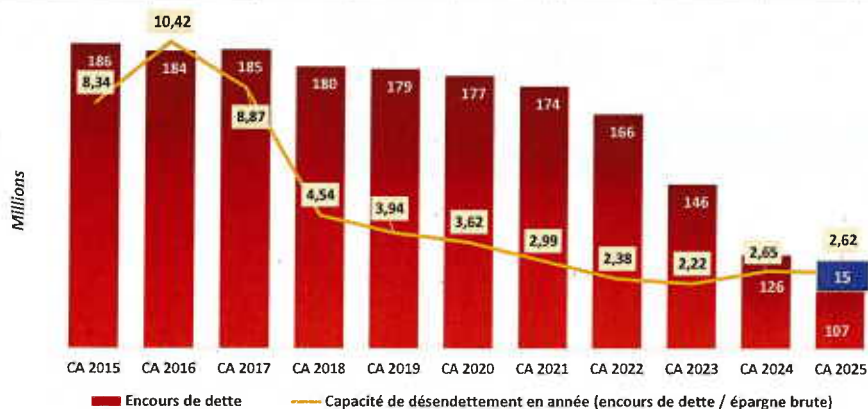
Un total de
76,2 M€ en
2025

NB : comptes de tiers et dette exclus

17

D – Dette au 31 décembre 2025

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours de dette	186 098 820	184 096 316	184 538 420	179 814 482	179 037 522	177 105 090	174 157 145	166 252 706	146 448 056	126 371 522	122 587 007
Epargne brute	22 310 744	17 671 417	20 813 657	39 614 113	45 439 178	48 879 476	58 280 890	69 762 500	65 958 592	47 764 894	46 914 567
Capacité de désendettement en année (encours de dette / épargne brute)	8,34	10,42	8,87	4,54	3,94	3,62	2,99	2,38	2,22	2,65	2,62
Recettes de fonctionnement	180 740 816	179 795 247	182 714 597	193 639 014	212 732 675	208 262 569	222 454 708	239 160 608	242 655 386	242 529 871	246 282 821
Taux d'endettement (encours de dette / recettes de fonctionnement)	102,96%	102,39%	101,00%	92,86%	84,16%	85,04%	78,29%	69,52%	60,35%	52,11%	49,82%

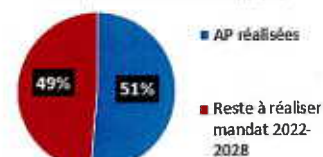
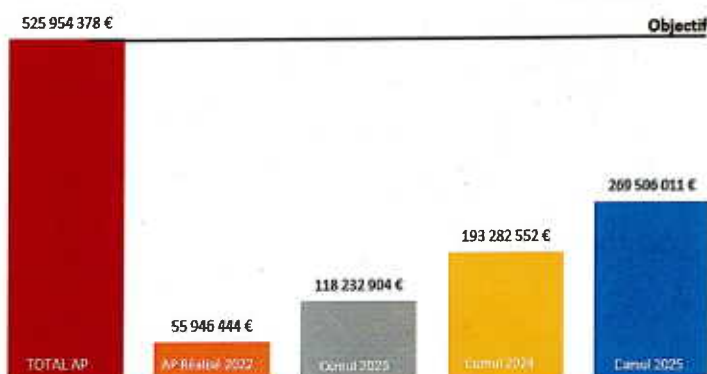


Un **désendettement de 3,6 M€** en 2025 permettant d'envisager sereinement le financement du PPI sur la fin du Mandat.

18

F – Zoom sur le PPI au 31 décembre 2025

	AP TOTAL mandat 2022-2028	AP CP 2022 réalisé	AP CP 2023 réalisé	AP CP 2024 réalisé	AP CP 2025 réalisé	Total AP réalisés [2022+2023+ 2024+2025]	Reste à réaliser sur le mandat 2022-2028	Taux réalisation 2022-2028
Aménagement et solidarité territoire	144 757 542 €	12 483 379 €	14 881 503 €	16 444 793 €	21 026 575 €	64 836 249 €	79 921 293 €	45%
Actions sociales et insertion	400 000 €	0 €	0 €	0 €	80 400 €	80 400 €	319 600 €	20%
Autonomie des personnes	1 610 000 €	60 000 €	0 €	80 000 €	150 000 €	290 000 €	1 320 000 €	18%
Éducation, culture, jeunesse et sports	10 906 794 €	1 312 840 €	1 511 085 €	1 378 430 €	1 500 807 €	5 703 162 €	5 203 632 €	52%
Filière air	3 371 948 €	811 538 €	711 150 €	197 464 €	572 850 €	2 293 002 €	1 078 946 €	68%
Mobilité	245 832 454 €	27 567 121 €	31 580 550 €	41 058 230 €	42 509 596 €	142 715 498 €	103 116 955 €	58%
Ressources	15 444 809 €	1 583 326 €	2 397 099 €	1 984 523 €	1 623 156 €	7 588 104 €	7 856 704 €	49%
Valorisation et gestion du patrimoine	103 630 831 €	12 128 239 €	11 205 072 €	13 906 208 €	8 760 075 €	45 999 595 €	57 631 236 €	44%
Total	525 954 378 €	55 946 444 €	62 286 460 €	75 049 648 €	76 223 459 €	269 506 011 €	256 448 367 €	51%



2 – Budget annexe : Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire

Synthèse de la projection du CA 2025

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	49 188,76 €	0,00 €	2 180 130,32 €	2 386 583,88 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	58 834,33 €	58 834,33 €	0,00 €
Financement Rattachements 2025			89 088,44 €	
Solde exécution reporté 2024 - CD05		27 378,73 €		55 055,31 €
TOTAL	49 188,76 €	86 213,06 €	2 328 053,09 €	2 441 639,19 €
	37 024,30 €		113 586,10 €	

Fonctionnement

Excédent : **+113,5 K€**,
contre +55 K€ en 2024.

Investissement

Excédent : **+37 K€**, contre
+27,4 K€ en 2024.

3 – Conclusion

⇒ Au terme de l'exercice 2025, le Département des Hautes-Alpes démontre sa capacité à **tenir le cap dans un environnement profondément instable.**

⇒ **Néanmoins**, l'année 2025 confirme **un impact sur nos marges de manœuvres** illustré par une dégradation des indicateurs financiers **toutefois** sans commune mesure au regard des **moyennes nationales.**

⇒ Par le maintien de ses efforts de gestion dans les années à venir, le Département des Hautes-Alpes envisage avec **confiance** la mise en œuvre de son ambitieux **PPI 2022-2028 et le maintien de ses politiques publiques dynamiques.**

⇒ Toutefois, le Département **reste prudent** quant à l'évolution du **contexte économique** mais également des **décisions étatiques sur les finances publiques** qui pourraient impacter les collectivités territoriales.

21

VOTE

COMPTES ADMINISTRATIFS (présidence de séance P. RICOU)

COMPTES DE GESTION (présidence de séance JM. BERNARD)

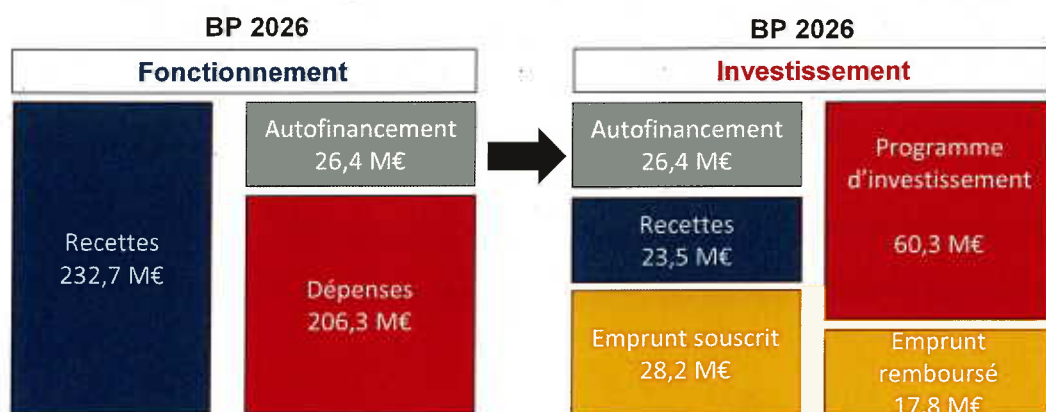
22

Partie 2

Projet de Budget Supplémentaire 2026

23

Rappel des grands équilibres du Budget Primitif 2026



Pour rappel, le BP 2026 n'intégrait pas les résultats de l'exercice 2025.

Les **bons résultats 2025** nous permettent encore:

⇒ **d'augmenter nos investissements** et de **financer nos restes à réaliser** ;

⇒ de **diminuer l'emprunt** prévu lors du BP 2026, 28,2 M€, en perspective du montant d'investissement en 2026, permettant de stabiliser l'endettement pour renforcer **notre capacité d'emprunt** pour les années futures.

24

1 – Objectifs & résultats 2025 à affecter

=> Les résultats de clôture de l'exercice 2025 sont projetés comme suit :
(Résultat cumulé – intègre les résultats 2024)

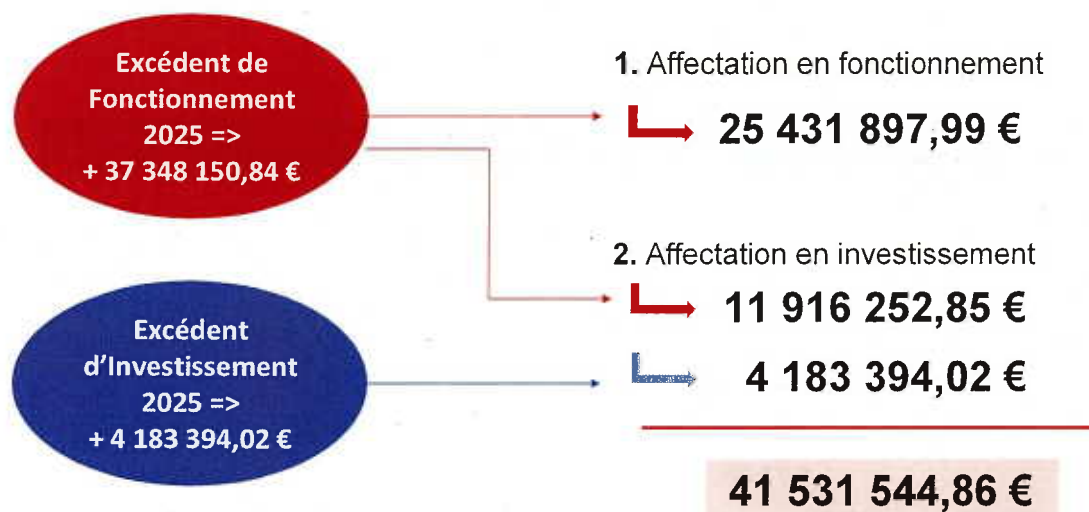
Excédent de la section de Fonctionnement 2025	=> + 37 348 150,84 €
Excédent de la section d'Investissement 2025	=> + 4 183 394,02 €
Excédent Global 2025	=> + 41 531 544,86 €
Financement obligatoire des Restes à Réaliser	=> - 2 496 886,87 €
Excédent 2025 disponible	=> + 39 034 657,99 €

=> L'excédent disponible 2025 a vocation à être affectés aux objectifs suivants :

1. **Financer** notre ambitieux Plan Pluriannuel d'Investissement,
2. **Stabiliser** l'endettement de la Collectivité,
3. **Maintenir** la qualité des services publics mise en œuvre par le Département sur son territoire,
4. **Soutenir** l'activité économique et sociale de notre territoire,
5. **Anticiper** un resserrement financier sur ces prochaines années.

25

Affectation des résultats 2025



26

2 – BS 2026 : les chiffres clés du fonctionnement

Recettes de fonctionnement = 25,85 M€

Excédent de fonctionnement 2025 reporté **+ 25,4 M€**
Inscriptions complémentaires **+ 0,45 M€**

Dépenses de fonctionnement = 8,09 M€

Inscriptions complémentaires **+ 8,09 M€**
Dont 7 M€ en réserve pour la fin de l'exercice

Une section de fonctionnement en suréquilibre de 17,8 M€

27

3 – BS 2026 : les chiffres clés de l'investissement

Recettes d'investissement = 26,61 M€

Recettes complémentaires **0,66 M€**
Affectation de l'excédent d'investissement 2025 **4,18 M€**
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2025 **11,92 M€**
Désendetttement (réduction de l'emprunt) **- 10,48 M€**
Comptes de tiers **1,33 M€**
RAR - Comptes de tiers 2025 **17,23 M€**
Restes à réaliser 2025 **1,77 M€**

Dépenses d'investissement = 26,61 M€

Besoins complémentaires **3,78 M€**
Besoins comptes tiers **1,33 M€**
Restes à réaliser 2025 **5,52 M€**
RAR - Comptes de tiers 2025 **15,98 M€**

28

Zoom sur les crédits d'investissement après BS

Libellé	CP BP 2026	Dont RAR 2025 (hors EPI et Comptes de tiers)	BS 2025	Total CP après BS
Actions sociales et insertion	50 000 €	29 600 €		79 600 €
Aménagement et solidarité territoriale	17 695 000 €	663 615 €	2 137 000 €	20 495 615 €
Autonomie des personnes	256 000 €	359 000 €		615 000 €
Education, culture, jeunesse et sport	1 276 000 €	127 308 €	56 000 €	1 459 308 €
Filière air	240 500 €	117 382 €		357 882 €
Mobilité	25 913 000 €	2 325 886 €	863 000 €	29 101 886 €
Prévention, protection de l'en	7 000 €	€		7 000 €
Ressources	633 300 €	178 456 €	452 460 €	1 264 216 €
Valorisation et gestion du patrimoine	14 120 000 €	1 715 480 €		15 835 480 €
Total (Hors dette et compte de tiers)	60 190 800 €	5 516 727 €	3 508 460 €	69 215 987 €

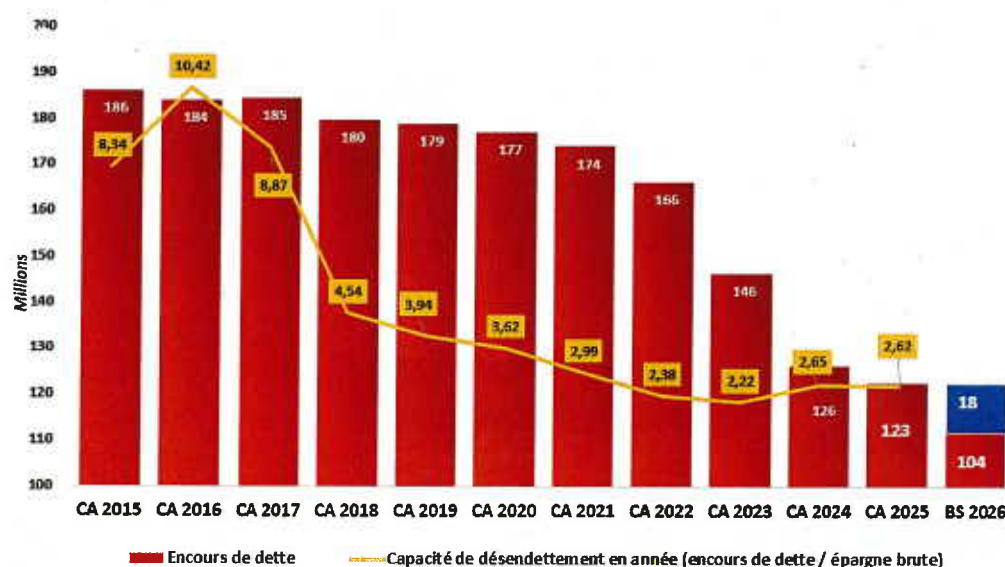


69,2 M€ alloués à l'investissement du Département en 2026.

Avec la dette et les comptes de tiers, les crédits réels d'investissement s'élèveront à 104,68 M€ pour l'année 2026.

29

Zoom sur l'encours de dette projeté au 18 juin 2026



La situation financière du Département lui permet de stabiliser son endettement au regard du contexte des marchés financiers pour assurer le financement sur le reste du mandat.

=> Créer les conditions du financement des investissements des années à venir.

30

4 – Synthèse du Budget Supplémentaire du Budget Principal

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements Réels (hors compte de tiers)	-	3 780 460,00	661 500,00	8 099 637,68	449 758,00
Compte de tiers		1 334 579,11	1 334 579,11		
Excédent section Fonctionnement 2025 (002)					25 431 897,99
Excédent section d'investissement 2025 (001)			4 183 394,02		
Désendettement			-10 483 800,00		
Virement de la section fonct à invest (1068)			11 916 252,85		
Mouvements d'Ordre					
Restes à réaliser AP - EPI Hors compte de tiers		5 516 727,33	1 772 679,30		
Restes à réaliser - Compte de tiers		15 977 299,49	17 224 460,65		
Total	-	26 609 065,93	26 609 065,93	8 099 637,68	25 881 635,99

Utilisation des excédents 2025	
Excédent Fonctionnement 2025	37 348 150,84
Excédent Investissement 2025	4 183 394,02
Total excédents 2025	41 531 544,86
BS - Ajustement des recettes de fonctionnement	449 758,00
BS - Ajustement des recettes d'investissement	1 996 079,11
BS - désendettement	-10 483 800,00
Total ressources à affecter	33 493 581,97
BS - Financement RAR 2025	2 496 886,87
BS - Besoins nouveaux : Investissement	5 115 039,11
BS - Besoins nouveaux : Fonctionnement	8 099 637,68
Solde restant à affecter	17 782 018,31

Valorisation et gestion du patrimoine	102 130 831 €
Ressources	14 304 809 €
Mobilité	318 192 995 €
Filière air	3 371 948 €
Prévention, protection de l'enfance	20 000 €
Éducation, culture, jeunesse et sports	11 056 794 €
Autonomie des personnes	1 610 000 €
Actions sociales et insertion	400 000 €
Aménagement et solidarité territoire	143 375 542 €

Zoom sur le PPI par politique

	AP TOTAL mandat 2022-2026	Affecté 01/06/2026	Engagé au 01/06/2026
Aménagement et solidarité territoire	143 375 542 €	113 680 950 €	110 467 755 €
Actions sociales et insertion	400 000 €	147 596 €	147 446 €
Autonomie des personnes	1 610 000 €	1 289 960 €	1 282 960 €
Éducation, culture, jeunesse et sports	11 056 794 €	7 527 786 €	6 695 274 €
Prévention, protection de l'enfance	20 000 €	0 €	0 €
Filière air	3 371 948 €	2 889 946 €	2 575 187 €
Mobilité	318 192 995 €	288 863 888 €	167 049 700 €
Ressources	14 304 809 €	10 567 440 €	7 924 454 €
Valorisation et gestion du patrimoine	102 130 831 €	97 165 647 €	86 383 303 €
Total	594 462 919 €	522 133 215 €	382 526 079 €

3 – Conclusion du Budget supplémentaire

⇒ **CONSTANT** : Le Département **répond aux besoins des services publics** déployés ces dernières années sur le territoire.

⇒ **AMBITIEUX** : Dans la continuité de l'année 2025 marquée par une année record en termes d'investissement, le Département des Hautes-Alpes **continue de s'engager** pour la **réalisation d'équipements publics** et en matière de **solidarité territoriale** à hauteur de 69 M€.

⇒ **PRUDENT** : Le Département **crée les conditions de recours à des financements complémentaires** pour les années à venir en stabilisant, en 2026, **son endettement**.

Dans cette perspective, il pourra s'appuyer sur des **marges de manœuvres conservées** encore cette année et maintiendra, par conséquent ses efforts de gestion.

33

5 – Synthèse du BS : du Laboratoire Départemental

	Investissement			Fonctionnement	
	AP	Dépenses (CP)	Recettes	Dépenses (CP)	Recettes
Mouvements Réels		21 172,15		113 586,10	
Excédent section Investissement 2025			37 024,30		
Excédent section Fonctionnement 2025					113 586,10
Virement de section à section (Ordre)					
Restes à réaliser		15 852,15			
Total		37 024,30	37 024,30	113 586,10	113 586,10

34

VOTE

AFFECTATIONS DES RESULTATS

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES



35

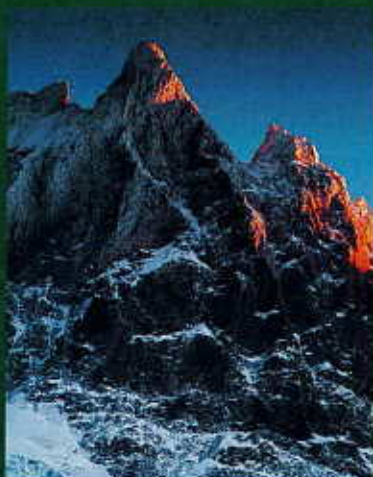


Hautes-Alpes
le département

Département des Hautes-Alpes
Hôtel du Département
Place Saint Arnoux - CS 66005
05008 GAP Cedex

hautes-alpes.fr





2

MANIFESTE

4702m

Profondément haut-alpin

Notre époque interroge plus intensément le tourisme : son impact sur les milieux naturels, la cohabitation parfois difficile avec les populations locales, la dépendance économique qu'il peut générer ou encore la pression exercée sur l'immobilier.

Pourtant, la réalité est souvent plus nuancée qu'il n'y paraît, en particulier dans un département comme le nôtre.

Les Hautes-Alpes ont tout pour affirmer un tourisme à forte dimension humaine, plus qualitatif et responsable. Un tourisme qui préserve avant de consommer, qui relie les vallées plutôt qu'il ne les oppose, qui crée de la valeur pour les territoires et pour ceux qui y vivent, qui lie les uns aux autres.

Un tourisme qui donne envie de rester ou de revenir, non pas parce qu'il ressemble aux autres destinations alpines, mais précisément parce qu'il reste profondément haut-alpin.

4813m

3

Hautes-Alpes, le département de France le plus haut et le plus préservé

4100m
GLACIERS DES FENÊTES



4500m
VERGERS DE LA DUMANCE

DÉMARCHE

4'00m

C'est déjà demain

En 2026, le Département des Hautes-Alpes révisé son schéma de développement touristique.

Ce choix intervient à un moment charnière. Entre 2015 et 2025, l'économie haut-alpine a fait un bond en avant et s'est largement diversifiée. Le tourisme en est toujours la locomotive : un actif sur trois en vit et la filière a connu dix années de croissance soutenue. Un nouveau cycle s'ouvre aujourd'hui.

Les Hautes-Alpes doivent répondre à des transformations profondes : changement climatique, évolution des modes de consommation, sensibilité des populations locales, tensions sur le logement et les ressources, nouveaux enjeux de mobilité.

À cela s'ajoute l'opportunité historique d'être site hôte des Jeux Olympiques d'hiver en 2030. Le présent schéma a ainsi pour ambition de préparer les Hautes-Alpes à saisir cette chance. Les Jeux offriront une visibilité internationale inédite et accéléreront de nombreux projets structurants, leur réussite se mesurera à l'héritage qu'ils laisseront à tous les Haut-Alpins.

Ce nouveau schéma vise à définir une vision partagée du tourisme à l'horizon 2036, conciliant création de valeur, préservation des milieux naturels et qualité de vie ; un tourisme bienfaisant.

Comprendre le présent, explorer les futurs possibles et bâtir une ambition commune

À la demande du Département, l'Agence de Développement des Hautes-Alpes (ADDET) a conduit la réflexion en s'appuyant sur une large concertation.

Comprendre le présent

- Analyse des données économiques et touristiques du territoire
- Étude et prise en compte des politiques publiques déjà engagées
- Diagnostic des forces, fragilités et dynamiques du tourisme haut-alpin

Se projeter dans l'avenir

- Exploration des grandes tendances et initiatives inspirantes
- Analyse des grands moteurs de changement
- Identification des opportunités et des risques
- Prise en compte des enjeux liés à l'héritage des Jeux Olympiques d'hiver 2030

Consulter ceux qui font le tourisme dans les Hautes-Alpes afin de construire une vision collective

- Consultation en ligne de l'ensemble des professionnels du tourisme
- Organisation d'un séminaire de travail réunissant toutes les têtes de réseaux du territoire
- Élaboration d'une stratégie partagée pour le tourisme dans les Hautes-Alpes à horizon 2036

10 000

professionnels du tourisme consultés

70

têtes de réseaux mobilisées

6

Moteurs de changement

Dérèglement, raréfaction des ressources

- Dérèglement climatique et intensification des aléas
- Transition écologique et sobriété

Évolutions des populations et transformation territoriale

- Mutation des attentes des populations
- Évolutions démographiques et vieillissement
- Flux migratoires internes au département

Bouleversements sociétaux et fragmentation

- Baisse du pouvoir d'achat et polarisation de la demande
- Fragmentations et tensions d'usages
- Émergence de nouveaux marchés à l'étranger

Développement des technologies

- Révolution numérique, données et intelligence artificielle

Des réalités qui marquent

1/3

des courses de haute montagne existantes dans les écrans deviennent difficiles⁽¹⁾

40 %

de baisse de l'enneigement en moyenne montagne en 2050⁽¹⁾

30 %

de la population européenne aura plus de 60 ans d'ici 2030⁽²⁾

78 %

des Français veulent que leurs dépenses bénéficient directement aux communautés locales⁽²⁾

1/2

un voyageur sur deux ne partant pas en vacances le fait pour des raisons budgétaires et un sur quatre souhaite faire des économies⁽³⁾

⁽¹⁾ La montagne, en première ligne face au réchauffement climatique, Ministère de la Transition écologique, janvier 2026 ; ⁽²⁾ Comportements voyageurs en 2025 : un nouveau rapport au voyage, Travel insight, 2025 ; ⁽³⁾ Vacances d'été : les projets des Français entre contraintes et désirs, Ipsos, mai 2025.



Les Hautes-Alpes abordent la prochaine décennie avec des atouts considérablement renforcés. Les Haut-Alpins devront préserver ce qui fait leur singularité tout en adaptant leur modèle touristique aux défis climatiques, sociaux et économiques de demain. →

8

44.910182 / 6.557836
44.314626 / 5.700293

402m

Une destination qui a profondément changé de dimension en dix ans

Les Hautes-Alpes ont connu une dynamique touristique exceptionnelle au cours de la dernière décennie. Le PIB du tourisme a progressé de +50 % en dix ans, porté par une fréquentation en hausse, des clientèles plus internationales, plus jeunes, plus fidèles et présentes tout au long de l'année. Le territoire s'est affirmé comme une destination de référence pour la pratique des sports de plein air, bénéficiant d'une gouvernance structurée et d'une forte mobilisation collective autour du développement touristique.

Une identité forte qui constitue un avantage concurrentiel majeur

Les Hautes-Alpes disposent d'atouts singuliers : une nature préservée, une montagne vivante et habitée, une culture des pratiques sportives extérieures profondément ancrée et une avance reconnue sur les enjeux de transition écologique. Cette promesse de liberté, d'authenticité et de diversité des pratiques constitue aujourd'hui le principal facteur de différenciation du territoire.

Des fragilités, parfois structurelles, qui demeurent

Malgré les progrès réalisés, plusieurs défis persistent : une accessibilité au territoire encore limitée avec une forte dépendance à la voiture, une saisonnalité marquée de la fréquentation, des difficultés de logement pour les saisonniers et les actifs, une hétérogénéité dans l'offre d'hébergement et une nécessité de maintenir la qualité des espaces de pratique. Par ailleurs, le renforcement de la mobilisation des populations et des synergies entre filières constitue un enjeu majeur.

Une décennie décisive s'ouvre pour les Hautes-Alpes

Les Jeux Olympiques d'hiver 2030 constituent un puissant levier de développement, grâce aux investissements qu'ils généreront et à la dynamique qu'ils impulseront. Parallèlement, le changement climatique, les tensions sur les ressources naturelles, les conflits d'usage et l'intensification de la concurrence entre destinations rendent nécessaire l'adaptation du modèle touristique haut-alpin.

402m

9

Garantir le développement du tourisme haut-alpin en veillant sur notre milieu et nos hôtes

Garantir le développement

Un schéma qui vise à poursuivre le développement des Hautes-Alpes

En veillant sur notre milieu

Un schéma qui prend en compte les enjeux de préservation et d'adaptation

En veillant sur nos hôtes

Un schéma qui prend soin des hôtes, dans la double acception du mot

10

hôte (latin hospitem, de hospes, -itis) : celui, celle à qui on offre l'hospitalité, le touriste. Celui, celle qui offre l'hospitalité, le Haut-Alpin

4 PRINCIPES DIRECTEURS



Maintenir l'équilibre entre préservation et valorisation d'une nature d'exception

S'assurer de la dynamique collective et de l'adhésion des populations locales

Pérenniser les actifs de la destination et les conforter

Créer de la valeur partagée pour toutes les Hautes-Alpes



champs d'action prioritaires →

12

7 CHAMPS D'ACTION PRIORITAIRES

ACCÈS ET MOBILITÉ

Désenclaver les Hautes-Alpes, décarboner les transports et favoriser l'intermodalité, pour les déplacements touristiques comme ceux du quotidien.

LOGEMENT ET BÂTI

Accompagner l'amélioration de l'offre de logement touristique, tout en engageant une politique en faveur du logement résidentiel.

GRANDS SITES ET ÉQUIPEMENTS

Poursuivre le développement et l'adaptation des sites et équipements de loisirs aux changements climatiques et d'usages.

SPORT, CULTURE ET TERROIR

Faire des politiques départementales en faveur du sport, de la culture ou de l'agriculture, des leviers de développement touristique.

JO 2030 ET ÉVÉNEMENTS

Réussir les Jeux et s'appuyer sur les grands événements pour structurer et valoriser les filières qui font l'identité et l'attractivité de la destination.

MARKETING

Faire rayonner les Hautes-Alpes, en promouvant la diversité du territoire, des offres et des saisons, tout en poursuivant la montée en qualité.

GOUVERNANCE

Faire vivre l'identité haut-alpine, élargir les dynamiques collectives et mobiliser les populations locales.





JO 2030

522 millions pour les routes et les trains haut-alpins

L'État et la Région vont s'associer au Département pour financer d'importants investissements destinés à moderniser les voies de communication du territoire. 342 millions d'euros seront consacrés à la modernisation des voies ferrées, 180 millions d'euros seront alloués à d'importants travaux destinés à améliorer les accès routiers.

L'intermodalité constitue également un axe fort avec notamment la rénovation de 5 gares et la création du pôle d'échanges multimodal de Briançon.

ACCÈS ET MOBILITÉ

Désenclaver les Hautes-Alpes, décarboner les transports et favoriser l'intermodalité, pour les déplacements touristiques comme ceux du quotidien

ACTIONS CLÉS 2026 – 2036

JO 2030, saisir l'opportunité pour adapter les infrastructures

Financer ou réaliser les infrastructures ferroviaires et routières. Coordonner les différents gestionnaires de réseaux pour réaliser les travaux dans les délais et minimiser les impacts négatifs.

Accélérer la transition des déplacements

Développer l'intermodalité et les transports décarbonés : pôles d'échanges multimodaux, itinéraires partagés, itinéraires cyclistes, bornes électriques, etc.

Mailler le territoire en mobilités douces

Favoriser l'émergence des voies vertes et garantir la cohérence départementale du maillage.

Garantir la continuité de parcours

Intégrer l'ensemble des enjeux de mobilité, jusqu'au dernier kilomètre, dans une approche de parcours bout-en-bout.

Fluidifier le parcours client

Faciliter l'accès à l'information, la préparation et la réservation des parcours intermodaux.



16

LOGEMENT ET BÂTI

Accompagner l'amélioration de l'offre de logement touristique, tout en engageant une politique en faveur du logement résidentiel

ACTIONS CLÉS 2026 - 2036

Pérenniser le parc locatif

Encourager la création de foncières pour construire, voire rénover certains ensembles immobiliers et les maintenir dans le parc locatif durablement.

Renforcer l'attractivité de l'offre

Accompagner le maintien et la montée en qualité de l'offre existante de logements, pour garantir le bon niveau de prestation et d'accueil.

Mobiliser les leviers de la rénovation

Orienter les professionnels vers les aides directes à la rénovation.

Améliorer la qualité du bâti

Accompagner les communes pour l'amélioration du bâti des lieux touristiques.

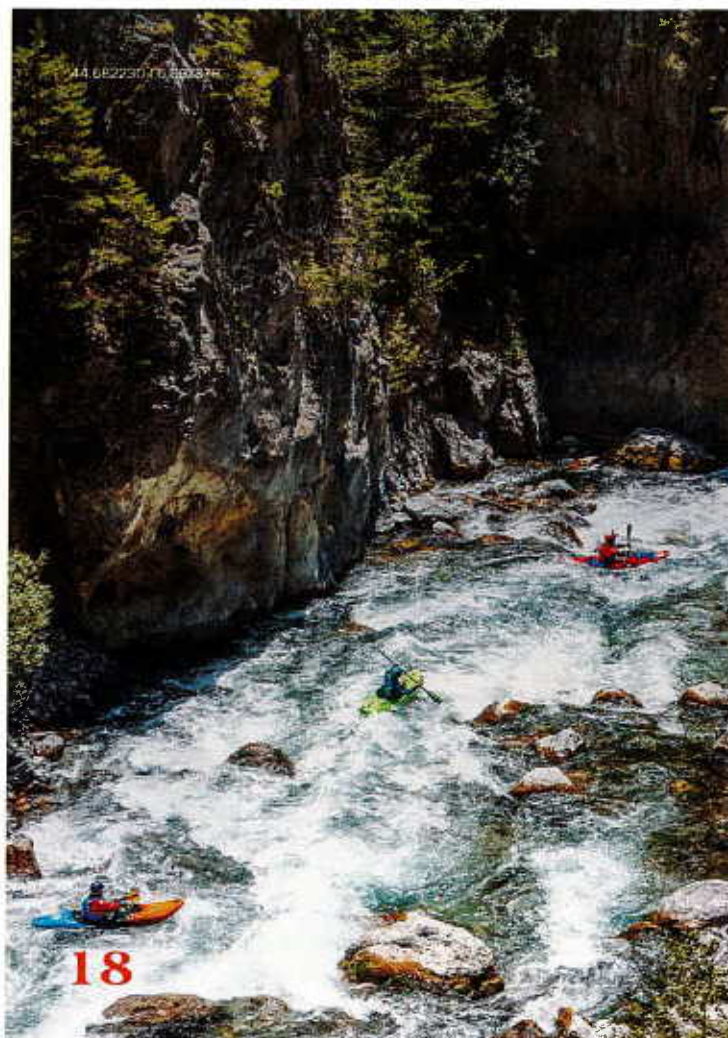
Préserver l'équilibre résidentiel

Poursuivre le travail sur la régulation des meublés de tourisme.

Favoriser l'accès au logement pour tous

Faciliter l'accès au logement des saisonniers et l'accession à la propriété pour les Haut-Alpins.

17



GRANDS SITES ET ÉQUIPEMENTS

Poursuivre le développement et l'adaptation des sites et équipements de loisirs aux changements climatiques et d'usages

ACTIONS CLÉS 2026 - 2036

Développer et adapter les aménagements

Adapter les contrats stations, qui deviennent les plans de développement et de résilience des stations de montagne, avec une attention particulière aux stations villages les plus fragiles.

Au regard des aléas climatiques, ajouter une dimension résilience au plan départemental des espaces, sites et itinéraires, et faire émerger des pôles d'excellence.

S'investir davantage dans le plan de développement et de résilience de Serre-Ponçon, afin de garantir la cohérence à l'échelon départemental.

Valoriser les sites de renommée

Finaliser le programme grands cols et initier une démarche identique pour les sites de renommée en privilégiant les problématiques de mobilités.

Amplifier la dynamique de transition écologique

Accélérer la transition écologique de tous les sites et équipements : mobilités, eau, énergie, alimentation, construction, déchets, RSE, etc.



Tourisme et Haut-Alpins : programme Mes Hautes-Alpes

Pour faciliter l'acceptation des populations locales, encore faut-il qu'elles aient accès aux sites et aux pratiques touristiques.

C'est le sens du programme Mes Hautes-Alpes, qui permettra aux jeunes Haut-Alpins de découvrir les richesses du tourisme dans leur département (exemples : sorties ski ou alpinisme encadrées pour tous les collégiens, sensibilisation à la fragilité des milieux, découverte de la filière et des métiers du tourisme, activités à tarifs préférentiels, Pass montagne, Pass patrimoine, etc.).



20

SPORT, CULTURE ET TERROIR

Faire des politiques départementales en faveur du sport, de la culture ou de l'agriculture, des leviers de développement touristique

ACTIONS CLÉS 2026 - 2036

Conforter les filières stratégiques

Poursuivre l'effort de structuration et de valorisation des filières stratégiques : neige, alpinisme, escalade, randonnée, vélo, eau vive, air, terroir, etc.

Faire émerger une nouvelle filière stratégique à l'échelle départementale autour du tourisme scientifique et de l'astronomie.

Préserver les espaces de pratique

Soutenir les activités sportives et protéger les lieux de pratique.

Valoriser les richesses culturelles

Encourager les pratiques culturelles, l'accès à l'artisanat d'art, les visites patrimoniales.

Promouvoir les savoir-faire locaux

Favoriser la consommation des produits locaux, la découverte des savoir-faire et sensibiliser au partage des espaces agricoles.

Faire rayonner l'identité des Hautes-Alpes

Faire la promotion du terroir, de la culture, du patrimoine et des pratiques sportives, dans leur dimension touristique.

21



JO 2030

Expérience Hautes-Alpes 2030

Les Jeux sont l'espérance d'un immense héritage matériel et immatériel. C'est aussi le moment présent. Le programme Expérience Hautes-Alpes 2030 répond à un double objectif : montrer le meilleur des Hautes-Alpes pendant la quinzaine et mobiliser les Haut-Alpins (programme de volontaires, pavoisement à l'échelle du département, lieux de célébration de type maison des Hautes-Alpes, fan zone, place des médailles, salle de presse, etc.).

Si les Parisiens ont déserté Paris en 2024, ce programme vise à offrir la possibilité à tous les Haut-Alpins de passer au moins une journée dans le Briançonnais en 2030, afin de vivre les JO à la maison, de l'intérieur.

22

JO 2030 ET ÉVÉNEMENTS

Réussir les Jeux et s'appuyer sur les grands événements pour structurer et valoriser les filières qui font l'identité et l'attractivité de la destination

ACTIONS CLÉS 2026 - 2036

Soutenir les événements structurants

Maintenir une politique volontariste de soutien aux événements sportifs et culturels.

Organiser un grand événement dans chaque filière stratégique.

JO 2030, réussir les Jeux et capitaliser sur l'événement

Organiser de beaux Jeux, se hisser à la hauteur des autres clusters Alpes 2030.

Offrir un supplément d'âme à l'événement pour les sportifs, les organisateurs, les spectateurs et les Haut-Alpins (voir programme Expérience Hautes-Alpes 2030).

Capitaliser sur les Jeux pour devenir la destination de référence française en matière d'événements et de pratique des nouvelles glisses l'hiver.

S'appuyer sur le rayonnement des Jeux pour amplifier les politiques départementales : tourisme, sport, jeunesse, culture, patrimoine, agriculture, inclusion, etc.

23

Un plan IA pour le tourisme haut-alpin

Le Département accompagnera les acteurs du tourisme et les territoires dans l'intégration de l'intelligence artificielle, afin d'anticiper l'évolution des usages, renforcer la visibilité des destinations et des offres et saisir les nouvelles opportunités de développement offertes par la technologie et les données.

La rapidité de l'essor de l'IA, les attentes des utilisateurs et les enjeux concurrentiels, imposent un plan massif.

24

MARKETING

Faire rayonner les Hautes-Alpes, en promouvant la diversité du territoire, des offres et des saisons, tout en poursuivant la montée en qualité

ACTIONS CLÉS 2026 - 2036

Continuer d'accroître la notoriété de la destination

Renforcer la notoriété des Hautes-Alpes, des Alpes du Sud et de la signature commune PUREALPES, en s'appuyant sur les marqueurs de la destination, et en capitalisant sur le rayonnement mondial des JO 2030.

Coordonner la promotion du territoire

Construire des plans de promotion collectifs ambitieux, en assurant la cohérence des messages et des canaux de communication avec le positionnement du territoire.

Conquérir et fidéliser de nouveaux hôtes

Séduire de nouveaux hôtes en toutes saisons, les satisfaire et les fidéliser, en explorant de nouvelles cibles.

Créer davantage de valeur touristique

Augmenter la valeur : montée en qualité, flexibilité et commodité des prestations, durée et fréquence des séjours, dépenses journalières.

Renforcer l'équilibre des flux

Veiller aux équilibres géographiques et encourager l'élargissement des saisons touristiques, pour mieux répartir les flux et atténuer la dépendance à la saisonnalité, pour soutenir l'emploi aussi.

Garantir une expérience de qualité pour tous

Surveiller le rapport qualité-prix, l'inclusivité des offres et l'expérience hôte.

Accélérer la transformation numérique

Lancer un plan IA pour le tourisme haut-alpin (voir encadré).

25



26

GOUVERNANCE

Faire vivre l'identité haut-alpine, élargir les dynamiques collectives et mobiliser les populations locales

ACTIONS CLÉS 2026 - 2036

Rassembler les acteurs du territoire

Mobiliser et fédérer les acteurs du tourisme pour créer des dynamiques collectives et s'assurer de la cohérence territoriale : co-construction des plans d'actions, co-financement, évaluation conjointe des politiques publiques, etc.

Développer les coopérations territoriales

Créer des synergies entre les filières, les acteurs publics et privés, les destinations et mettre en évidence la création de valeur partagée pour l'ensemble du département.

Renforcer l'attractivité et soutenir les métiers du tourisme

Favoriser l'attractivité des métiers du tourisme, la formation et le maintien au pays des forces vives.

Favoriser l'adhésion des habitants

Mobiliser et assurer l'acceptation des populations locales, en matière de développement touristique, avec une attention particulière pour les jeunes et les JO 2030.

Piloter le schéma dans la durée

Piloter les actions menées et leurs impacts dans une démarche d'amélioration continue et d'adaptation du schéma aux éventuelles évolutions économiques, sociétales et climatiques.

460m

27

Poursuivre la dynamique de croissance touristique et maintenir les équilibres

Ce schéma est un schéma agrégateur de plusieurs politiques départementales, qui prend en compte l'effet levier des JO 2030. Son périmètre couvre plusieurs champs de compétences du Département ou de satellites*.

MOYENS FINANCIERS ALLOUÉS ENTRE 2026 ET 2036

Département des Hautes-Alpes → 335 M€

Infrastructures routières : 157 M€, Mobilités : 15 M€, Logement : 15 M€, Sites : 60 M€, Sport : 15 M€, Culture : 25 M€, Terroir : 15 M€, Événementiel : 3 M€, Marketing et gouvernance : 30 M€.

Source : budget de fonctionnement et d'investissement 2026 de la collectivité, projeté pendant les 11 années du schéma (2026-2036).

État, Région, COJOP grâce aux Jeux → 1,3 Md€

Infrastructures routières : 133 M€, Mobilités : 25 M€, Infrastructures ferroviaires : 342 M€, Aménagement du territoire : 500 M€, Événementiel : 300 M€.

Source : budget JO 2030.

672 M€

pour le renforcement des
accès et les mobilités

575 M€

pour l'aménagement
du territoire

358 M€

pour le sport, la culture,
le terroir et l'événementiel

30 M€

pour le marketing et
la gouvernance

*Satellites : Ingénierie Territoriale, Centre Départemental des Ressources des Arts, Musée Museum Départemental, Office Public de l'Habitat, Conseil Architecture Urbanisme et Environnement, SEM Énergies, ADDET, etc.

28

44.633980 | 5.907008

Objectifs 2036

Croissance

+10%

de croissance avec un
fort effet d'entraînement
pour les autres secteurs

420 000

lits soit +10 000 lits par rapport à 2026

21 000 000

de nuitées soit +2 millions
par rapport à 2026

26%

du PIB, poids du tourisme
dans une économie
largement diversifiée

1,5 Md€/an

de chiffre d'affaires touristique
(en euros constants 2026)

Soutenabilité



Maintien de l'équilibre territorial

dans la répartition
des lits et des nuitées
touristiques, ou du
poids des saisons

85%

d'hôtes récurrents

Suivi d'indicateurs d'impact

sur les territoires et
les milieux naturels

+60%

des offres sont
accessibles au
moins 7 mois/an

50%

des acteurs du tourisme
engagés dans des
démarches de durabilité
(mise en place de démarches
RSE, certifications, labels, etc.)

Acceptation

80%

des Haut-Alpins
estiment que le
tourisme a un
impact positif
pour le territoire

50%

des jeunes Haut-Alpins
considèrent le tourisme
et ses 15 000 emplois
directs comme un
secteur attractif

80%

de la population
ressent que le
tourisme renforce
la fierté d'être
Haut-Alpin

Ligne de vie

Le schéma départemental de développement touristique des Hautes-Alpes fixe une trajectoire et une ambition pour les dix prochaines années. Plus qu'un document stratégique, il constitue un cadre commun pour construire ensemble l'avenir du tourisme haut-alpin.

Une ambition reposant sur la dynamique collective

Sa réussite reposera sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs haut-alpins, professionnels, associations, habitants, partenaires institutionnels, collectivités, etc. Comme le rappelait déjà le précédent schéma départemental, l'ambition est de construire un « avenir en commun » fondé sur la coopération entre les territoires et les filières.

Un schéma piloté, suivi et évalué

Chaque année, un état d'avancement des actions et des principaux indicateurs sera présenté dans un outil de suivi, accessible à tous, partageant les résultats, les priorités à venir et les éventuelles difficultés.

Une trajectoire régulièrement questionnée

Face aux défis environnementaux, sociétaux et économiques auxquels auront à faire face les territoires et le secteur du tourisme dans les prochaines années, le schéma a vocation à rester évolutif. Les orientations définies aujourd'hui seront fréquemment réinterrogées afin de s'assurer d'en conserver toute leur pertinence et répondre ainsi pleinement aux enjeux de demain.

30

44.634490 | 6.791898



Ce schéma est avant tout le fruit d'une démarche collective. Sa richesse et sa pertinence doivent beaucoup aux nombreuses personnes qui ont accepté de partager leur temps, leur expérience, leurs convictions et leur vision de l'avenir du tourisme dans les Hautes-Alpes.

Nous souhaitons adresser nos plus sincères remerciements à chacun.

Retrouver la localisation des lieux photographiés depuis les latitudes et longitudes décimales.

Crédits photos : T. Blais, Alpes Photographies, OT Serre-Pançon, Esquiss, P. Domeyne - AD05, L. Gayola, OT Le Dévoluy, C. Tempier - AD05, OT Vars, OT Serre Chevalier, ESF, Agence ZOOM, J. Novak, G. Isnard

31

